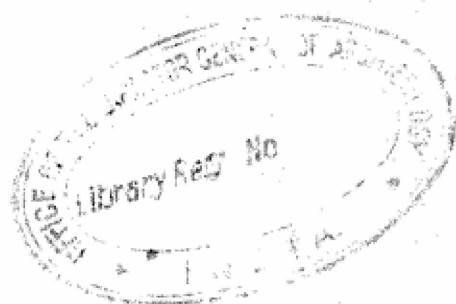

Library Regr No

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

ANNALES

LXXVI

7e SÉRIE. TOME VI.

FASCICULE UNIQUE.

ANVERS
IMPRIMERIE V. RESSELER, 29, RUE DU PRINCE

1929


OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
Library Reg. No.
N. D.

LA CAMISIA

E. VAN OVERLOOP

LA CAMISIA



ANVERS
IMPRIMERIE V. RESSELER, 20, RUE DU PRINCE

1920

AVIS AU LECTEUR

Eugène van Overloop a laissé sur la dentelle des études universellement appréciées. Ses recherches dans ce domaine l'amenèrent à s'intéresser à l'histoire du Costume. Il s'attacha, entre autres, à résoudre les problèmes qui se posent à propos de la signification du mot Camisia, qui a servi, au cours de l'histoire, à désigner des vêtements de formes très différentes.

Il venait de terminer un mémoire sur ce sujet et s'apprêtait à le donner à l'impression, lorsque la mort le surprit brusquement et l'empêcha de mettre son projet à exécution.

Le Comité du Mémorial van Overloop a estimé que ce travail ne devait pas être perdu. Il a jugé bon de consacrer une partie de la souscription à l'impression de ce mémoire estimant ainsi réaliser un double but: servir les intérêts de la science et honorer la mémoire du regretté disparu.

AVANT-PROPOS.

La culture du lin est peut-on dire, aussi ancienne que celle du blé. L'une et l'autre remontent à l'époque où l'homme, ayant accompli le cycle de son existence à l'état de nature, cessa de vivre au jour le jour, comme il l'avait fait jusqu'alors, et commença de se créer, de toutes pièces, les ressources qu'il lui avait suffi précédemment de demander au milieu qui l'entourait. La chasse fit place à l'agriculture; des constructions sommaires se substituèrent progressivement aux abris naturels; une industrie textile enfin se fit jour, amenant l'homme à délaisser peu à peu les peaux de bête et les feuillages dont il s'était toujours contenté en fait de vêtement.

Moment décisif, entre tous, dans l'histoire de l'Humanité.

Cessant sa course, à l'aventure, celle-ci se recueille ; elle s'assied, si l'on peut dire, et, en pleine possession d'ores et déjà, de ses formes élémentaires, développées au cours d'une longue évolution, elle se tient prête à recevoir le façonnage définitif qu'on nomme la civilisation.

Les manifestations originaires de cette nouvelle façon de vivre ont laissé trace, notamment en Suisse, dans les célèbres cités lacustres, dont plusieurs remontent à l'époque néolithique, véritables villages, bâtis sur pilotis, comportant un système d'habitations bien défini.

Les fouilles, pratiquées en ces endroits, ont livré des restes d'instruments aratoires, ainsi que des grains de blé, accumulés parfois en assez grande quantité et qui s'étaient conservés dans la tourbe. Ces néolithiques pratiquaient donc l'agriculture.

Des graines de lin se sont trouvées fréquemment associées aux grains de blé. On doit en conclure que cette plante se cultivait également dès ces âges reculés; et c'était, sans nul doute, pour sa valeur textile : car on en filait les fibres, ainsi que l'atteste la présence de nombreux pesons de fuseaux et l'on en fabriquait une toile, dont la tourbe nous a gardé des fragments parfaitement reconnaissables.

L'homme néolithique tissa-t-il aussi la laine? Il serait dangereux de le nier, l'absence de tout reste de laine pouvant tenir uniquement à la plus grande corruptibilité d'une telle matière.

La façon de se vêtir dépouilla, de la sorte, le caractère «de fortune» que lui avaient conservé jusqu'alors les hasards de la vie de chasseur. La toile, pour ne parler que de celle-ci, plus légère et plus fraîche, plus souple et plus maniable que la peau des animaux, se prêtait, par là-même, beaucoup mieux à la couture; elle épousait plus parfaitement les formes du corps et se pliait aisément aux adaptations de tous genres.

L'avènement des matières textiles, et, plus spécialement du lin, caractéristique de ce moment de l'Humanité, transforma donc sûrement l'habillement de l'homme au point que le vêtement proprement dit, c'est-à-dire conçu directement comme tel, ne date vraiment que de là.

La toile, de concert avec les étoffes de laine d'ailleurs, a fait depuis, dans le monde, le chemin que l'on sait. Presque tous les peuples y ont eu recours à des degrés qui varièrent nécessairement suivant le climat et les conditions d'existence. Certains d'entre eux, tels les Orientaux, et, plus spécialement, les Egyptiens, ne portèrent très longtemps que des tissus de lin tandis que, dans d'autres pays, comme en Italie, ce fut la laine qui l'emporta.

Les pays d'Occident, à leur tour, utilisèrent très largement la toile. Les Francs l'employaient normalement dans la confection de leur vêtement national, la camisia. On n'était pas aussi frileux alors que de nos jours, sans compter que les gens gardaient toujours la ressource de corriger la trop grande fraîcheur de la toile par l'adjonction de quelque étoffe plus chaude.

Le besoin de luxe, bien plus que la crainte du froid, amena les hautes classes, dans nos pays, à délaisser le lin traditionnel pour des tissus plus riches. De nombreux textes mérovingiens et carolingiens montrent à quel point les grands de ce temps-là, hommes et femmes, faisaient couramment usage d'étoffes du plus haut prix.

Empressons-nous d'ajouter que, si la cour de Charlemagne notamment donna l'exemple d'un tel luxe, le grand empereur lui-même garda toujours, au fond, le respect de la tradition nationale: quelle que fût la richesse de son habillement, celui-ci ne laissa jamais, semble-t-il, de comprendre également la camisia de toile, qui continuait, au surplus, de former le vêtement viril, par excellence, du gros de la nation.

Il en était encore ainsi, quand vinrent les croisades. Divers textes établissent clairement que la camisia, faite de forte toile, constituait toujours le fond du costume des classes inférieures, ainsi que la tenue des gens de guerre.

Mais, à cette époque, un souffle de régénération s'élève de partout. Le monde occidental s'éveille à une vie nouvelle, dont le tressaillement, toujours croissant, finit par éclater, dès l'aurore du XIII[e] siècle, dans une floraison magnifique. Le domaine des arts et celui de la philosophie ne sont pas seuls à s'en trouver illuminés; les mœurs s'affinent ; des délicatesses, inconnues jusqu'alors, se font jour, gagnant peu à peu la vie matérielle, l'habitation, l'ameublement, le costume. Le vêtement complète sa richesse par le grand air que lui imprime le style du temps.

L'humble camisia, on le comprend, n'est plus de mise au sein de ce courant d'universelle ostentation. Elle sombre avec

l'ancien régime. Des survivances s'en retrouvent sans doute, mais sous d'autres noms et respirant un esprit tout différent.

La toile cependant n'a pas abdiqué pour cela. Une ère nouvelle s'est ouverte pour elle également. Tout en continuant de subvenir, sous divers noms, au vêtement principal des ouvriers et des gens du peuple, elle va, sous une forme rajeunie, reprendre rang dans le costume des classes élevées. Le milieu n'est plus du tout celui d'autrefois; peu importe, la toile s'y plie, elle évolue en conséquence. On est au luxe, à la délicatesse, au raffinement; c'est dans ce sens qu'elle va s'orienter à son tour.

Dépouillant son rôle franchement utilitaire de jadis, elle se glisse à nouveau dans le costume, discrètement d'abord, plus résolument ensuite, mêlant à la solennité des ors et des brocarts sa note de finesse, de netteté et de fraîcheur.

Elle se fait, peu à peu, le complément obligé de la toilette et nous l'y voyons pratiquer ses invites insinuantes, jusqu'à ce que, redevenue maîtresse de la place, elle s'y impose avec une autorité qui ne tardera pas à tenir de la tyrannie.

Un mot caractérise le jour nouveau sous lequel la toile nous apparaît, désormais: la toile s'est faite linge.

Notre sujet ne nous appelle à parler que du linge de corps.

Les auteurs qui se sont occupés de l'histoire du costume n'ont évidemment pas manqué d'y réserver une place à ce facteur de la toilette; mais ils ne l'ont généralement pas envisagé dans l'esprit qu'il fallait et, ne voyant dans la lingerie de corps qu'un article purement accessoire, ils l'ont traitée en conséquence.

Sans doute, le linge ne tient qu'un rôle secondaire dans le costume; mais il en est moins l'accessoire que le complément, si bien que, nonobstant ses apparences de simple adjuvant, il y représente, en définitive, un élément fondamental, puisqu'il n'est pas de toilette complète sans qu'il y intervienne.

On pourrait, à cet égard, comparer le rôle du linge à celui du pain qui, tout en ne fournissant pas, d'habitude, à lui seul

un repas entier, laisserait incomplet tout repas dans lequel on ne l'appellerait pas à figurer.

C'est assez dire que l'histoire de la lingerie de corps mérite d'être étudiée en elle-même et pour elle-même.

Un article la domine: c'est la chemise, dont les autres pièces de lingerie, telles que fraises et collerettes, guimpes, manchettes, etc., ne sont, à vrai dire, que des prolongements extérieurs. Nonobstant son caractère intime et son rôle de «dessous», la chemise nous apparaît comme le pivot de toute l'évolution dont nous venons de parler.

Aussi bien, son importance économique fut énorme.

Celle-ci n'a pas échappé à l'attention des historiens qui signalent, non seulement l'influence de la chemise sur le développement de l'industrie textile, mais aussi les conséquences indirectes qu'amena la consommation de l'immense quantité de toile absorbée par son emploi. Certains auteurs font remarquer notamment que sans la chemise et l'abondance de chiffon qu'entraîna son usage, l'imprimerie n'eût jamais pu prendre l'extension considérable qu'elle acquit si promptement.

Ce fut également à la faveur de la chemise et des pièces de lingerie qui s'y rattachaient que se développèrent principalement les industries de la broderie blanche et de la dentelle.

La chemise présente donc, en somme, assez d'importance pour mériter une monographie.

Nous nous sommes décidé à publier ici une étude qui, dans notre pensée, pourrait servir d'introduction à l'ensemble du travail. Cette étude porte sur certains vêtements antiques dans lesquels les auteurs ont été souvent tentés de découvrir des prototypes de la chemise et qui représentent, en réalité, tout autre chose.

Ce fut le cas pour les tuniques romaines, en général, et plus encore, pour l'ancienne camisia des Francs, au sujet de laquelle l'erreur commise s'explique d'autant mieux que notre mot «chemise» paraît bien être dérivé du même terme. Le fait

que les noms soient pareils n'entraîne évidemment pas que camisia et chemise soient une seule et même chose; mais encore est-il utile de l'établir. C'est à quoi nous allons nous appliquer.

La matière de ce travail n'est certes pas, par elle-même, d'une importance capitale; mais qu'on veuille bien, en parcourant notre exposé, se souvenir du sujet plus général dont elle représente, en quelque sorte, le seuil et qui, lui, justifie pleinement par son intérêt, qu'on en observe jusqu'aux simples approches.

LA CAMISIA

INTRODUCTION A UNE HISTOIRE DE LA CHEMISE.

Les auteurs s'accordent généralement à dater des croisades l'apparition en Europe de notre lingerie de corps, dont l'introduction serait l'effet d'influences orientales. (1)

Néanmoins, lorsqu'ils traitent de la chemise, cet article de lingerie par excellence, ils manquent rarement de produire un certain nombre de textes tendant à établir que, sous le nom de Camisia, la chemise était connue dès le IVe siècle de notre ère et que, a cette époque déjà, l'usage en aurait été répandu dans une grande partie de l'empire romain.

Nous nous proposons, dans cet écrit, de rencontrer, à notre tour, les textes en question et de montrer que la Camisia, dont ils parlent, était un vêtement d'une tout autre nature que la chemise, et dont l'origine doit être cherchée, non dans la civilisation romaine, mais chez les Germains.

(1) L'usage du linge, pour les vêtements de dessous, semble s'être principalement répandu, à l'époque des croisades, d'Orient en Europe. DREGER, **Kunstlerische Entwickelung der Weberei und Stickerei.** Wien, 1904, aus der K.K. Hof- und Staatsdruckerei, p. 231.

D'autre part, la Camisia n'est pas le seul vêtement dont on ait voulu faire le prototype de la chemise. Plusieurs sortes de tuniques, en usage chez les Romains, ont été appréciées dans le même sens. Nous mettrons donc à profit l'occasion qui s'offre, d'établir des équivalents de la chemise et de montrer qu'ils répondaient, cependant, à une conception très différente.

I. — LES TUNIQUES ROMAINES

Nous lisons dans Aulu-Gelle que les premiers Romains se contentaient pour tout vêtement, de s'envelopper de la toge (1); ils ne portaient, pour le *surplus,* que le *subligaculum* ou *cinctus,* sorte de pagne, dont ils se ceignaient les reins.

La toge était commune aux deux sexes, qui l'utilisaient la nuit, comme le jour. (2)

La tunique n'apparut que plus tard et, cette fois encore, les femmes l'adoptèrent comme les hommes, du moins les femmes d'un certain rang (3).

Etroite et courte, la tunique primitive finissait aux épaules sans même les recouvrir (4). Plus tard, on y ajouta des manches; mais celles-ci n'atteignaient pas le coude.

(1) Viri autem Romani primo quidem sine tunicis toga sola amicti fuerunt. AULU-GELLE, **Noct. att.,** liv. VII, chap. 12.

MARQUARDT, **Vie des Romains,** II, p. 190. E. SAGLIO, DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, **Dictionnaire des Antiquités,** au mot **Subligaculum.**

(2) Toga non solum viri, sed etiam feminæ utebantur... VARRO, **de vita pop. rom....** ante enim olim fuit commune vestimentum et diurnum et nocturnum, et muliebre et virile. NONIUS MARCELLUS, p. 565.

(3) «C'est la toge, sans doute, que continuaient de porter les femmes du peuple et les courtisanes, auxquelles l'usage de la stola semble avoir été interdit.» DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, au mot **Stola,** (E. Saglio)

(4) Postea substrictas et breves tunicas citra humerum desinentes habebat, quod genus Græci dicunt **Exomidas.** ALLU-GELLE, ibid., **(Exo,** en dehors et **ômos,** épaule).

On ne se départit peu à peu de ces formes étriquées qu'à l'égard des femmes, pour des raisons de décence (1).

Portée directement sur la peau et maintenue par une ceinture (2) autour de la taille, la tunique était de laine, comme la toge.

On n'eut d'abord qu'une tunique, constituant, à elle seule, toute la tenue d'intérieur: la toge se drapait par dessus, lorsqu'on se rendait au dehors.

Plus tard, on se mit à porter deux tuniques superposées; puis, l'on ne se contenta même plus de deux et le nombre des tuniques alla croissant, du moins dans la mauvaise saison, suivant le degré de frilosité de ceux qui les portaient. Suétone nous représente Octave-Auguste revêtant, en hiver, sous une épaisse toge, quatre tuniques superposées, sans compter la subucula et une sorte de camisole, qu'il avait encore par dessous.(3)

Parmi ces diverses tuniques, celle qui touchait directement le corps constituait naturellement la tunique intime, *tunica intima.* C'est le nom qu'on lui donne parfois, bien que rarement Aulu-Gelle l'emploie quand il parle des prescriptions rituelles imposées au flamine de Jupiter. Celui-ci, dit-il, «ne se dévêt de sa tunique intime que dans des endroits couverts, de manière à ne pas se montrer nu sous le ciel, c'est-à-dire en quelque sorte sous l'œil de Jupiter.» (4)

(1) Feminisque solis vestem longe lateque diffusam indecere existimaverunt. ad ulnas cruraque adversus oculos protegenda. AULU-GELLE ibid.

(2) La tunique est habituellement courte au-dessus des hanches et tombe jusqu'aux genoux; mais la tunique laticlave, qui ne comporte point de ceinture, est un peu plus longue; les soldats et les voyageurs la portent parfois plus courte. Il est inconvenant, hors ces cas, de n'avoir pas de ceinture ou de laisser pendre la tunique jusqu'aux pieds; les exigences du travail et les aises du foyer domestique excusent seules cette négligence. MARQUARDT, t. II, p. 191.

(3) Hieme quaternis cum pingui toga tunicis et subucula et thorace laneo... muniebatur. SUETONE, **Octave-Auguste,** LXXXII.

(4) Tunicam intimam, nisi in locis tectis, non exuit, ne sub cœlo, tanquam sub oculo Jovis, nudus sit. AULU-GELLE, liv. X, ch. 15.

Mais, d'ordinaire, cette désignation classique fait place à l'appellation plus familière de «subucula».

Nous venons de voir ce terme employé par Suétone à propos d'Octave Auguste; mais il était en usage bien avant cet auteur. Varron le fait remonter à l'époque où les Romains se mirent à porter deux tuniques superposées: «l'une d'elles, dit-il, celle de dessous, fut appelée *subucula* et l'autre, *indusium*». (1)

Nous ne possédons pas d'autres indications touchant la *subucula* et la façon dont elle était faite.

L'on peut affirmer néanmoins qu'elle était de laine, comme tous les vêtements de l'ancienne Rome, mais vraisemblablement d'une consistance moindre que la tunique supérieure. C'est ce qui résulte de la physionomie même de son nom, dont la finale diminutive (2) devait viser la minceur de l'étoffe, plutôt que les dimensions du vêtement.

(1) Postea quam binas tunicas habere cœperunt instituerunt vocare subuculam et indusium. VARRO, **de vita pop. Rom.**, lib. 1, NONIUS MARCELLUS, p. 567.

(2) Forcellini résume ainsi les opinions émises quant à l'étymologie du mot **Subucula**.

«Subucula... Nomen quod recentiorum aliqui ab inusit. **subuo** derivant, nempe a **sub** et radice **uo**, unde et exuo, syllabica adiectione productum. Quidam autem volunt a sub et duco, quasi contractum pro subducula, quod subtus inducatur.» C'est-à-dire : Quelques auteurs modernes font dériver subucula du verbe inusité **subuo** (formé de **sub** et de **uo**, à l'instar **d'exuo**); d'autres proposent sub et duco, attendu que la subucula est un vêtement qu'on revêt par dessous, ce mot se trouvant être ainsi une sorte de contraction de subducula.

Qu'on veuille bien nous permettre une remarque, à notre tour.

L'étymologie tirée de Subuo, jointe aux règles formulées par Priscien pour la formation du diminutif des noms de la première déclinaison (Liv. III, vol. I, p. 102, l. 28), implique l'existence d'un mot **Subuca**, d'où serait venu **subucula**: ce nom n'aurait rien d'anormal, mais il n'en subsiste aucune trace.

Si **subucula** vient de **sub-duco**, il faut admettre, pour les mêmes raisons, l'existence du mot **Subduca**... qui ne se retrouve pas davantage.

Mais, du moment où l'on admet que **Subucula** puisse être la contraction d'un mot tel que **Subducula**, une solution se présente, infiniment plus simple que les précédentes. Elle consiste à faire descendre

La *subucula* comportait-elle des manches? Quicherat laisse les opinions bien libres à cet égard, puisqu'à son avis, elle «avait des manches longues, des manches courtes, ou pas de manches du tout.» (1)

On représente, d'ordinaire, ce vêtement pourvu de manches; mais il ne devait pas exister de règle absolue à cet égard.

C'était d'abord une question de sexe, les femmes de ce temps-là ayant, plus que les hommes, l'habitude de se cacher les bras. (2)

Il faut aussi considérer l'époque. Planché dit, dans son Encyclopédie du Costume, que les manches de la tunique ne descendirent, pour commencer, que jusqu'au coude, mais qu'elles atteignirent le poignet, au temps des empereurs. (3) Ce dut être, avant tout, le cas pour la *subucula* qui constituait, en réalité, un vêtement de protection.

Pour le même motif, il se pourrait aussi que la longueur des manches eût varié suivant la saison.

On a discuté, d'autre part, le point de savoir qui, des hommes ou des femmes, portait la *subucula.*

Subucula de **subus,** traité, dans l'espèce, comme un nom de la quatrième déclinaison et conduisant, dès lors (Priscianus, loc. cit.) au diminutif subtu-cula, «la petite de par dessous», et, par contraction, subucula.

Telle est la vraie étymologie du mot **Subucula.** Nous ne l'avons, du reste, pas inventée. Varron la donne très nettement: alterum quo subtus, a quo subucula. Non seulement elle ne constitue pas un «à peu près», comme il n'arrive que trop souvent; la procession de **subtus** est ici tout à fait régulière et même stricte.

(1) QUICHERAT, **Hist. du Costume en France.** Paris, 1875. p. 32.

(2) AULU-GELLE. Voir **supra,** p. 13. note 1.

(3) **(Tunica)** Originally had sleeves reaching scarcely to the elbow; but in the time of the Emperors, to the wrist. J. ROB. PLANCHE, **Encyclope dia of Costume,** Londres, 1876-1879. vol. II, p. 3.

Forcellini pense qe celle-ci constituait un vêtement masculin. (1) C'est aussi l'avis de Freund. (2) Suivant Daremberg et Saglio, au contraire, beaucoup de personnes portaient la *subucula*, mais «surtout des femmes de riche condition». (3)

D'autres auteurs enfin, et parmi eux Marquardt, présentent avec raison, la *subucula* comme un vêtement commun aux deux sexes. (4) Rien ne la désigne, en effet, pour être portée par un sexe plutôt que par l'autre, puisqu'elle constituait l'accompagnement de dessous d'un vêtement commun aux deux.

Les textes, de leur côté, n'apportent aucune indication décisive dans le sens d'une limitation. Forcellini explique, au mot *indusium*, les raisons qui lui font voir, dans la *subuculá*, un vêtement réservé aux seuls hommes. Elles sont insuffisantes, ainsi qu'il ressortira de ce que nous verrons au sujet de l'*indusium*.

Plusieurs textes indiquent, par contre, que les femmes portaient la *subucula* aussi bien que les hommes, témoin certain passage de Nonius, que nous aurons à rappeler plus loin et dans lequel cet auteur déclare que, depuis peu, les femmes ont renoncé à la *subucula* pour adopter plutôt la *castula;* c'est donc bien qu'elles portaient la *subucula* auparavant. (5).

En vérité, quiconque portait la tunique était conduit, tout au moins parfois, à la doubler de la *subucula*. C'était le moyen d'avoir plus chaud, en même temps que de sentir, au contact

(1) Virorum proprio fuisse videtur. FORCELLINI, Tot. lat. Lexicon. C'est ce que déclare également ROSINUS, dans son **Corpus Antiquit.** (1685) : Subucula erat interior virorum vestis (Nous devons à l'obligeance de M. le Dr. Le Jeune-Goebbels les indications empruntées à l'ouvrage de Rosinus.

(2) **Subucula.** Tunique de dessous, chemise (d'homme). FREUND, **Grand Diction. lang. lat.**

(3) DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, **loc. cit.**, au mot Camisia.

(4) «A la maison, les hommes ne portent que la subucula ou chemise de laine et la tunique; les femmes n'ont également, par dessus la subucula, qu'une tunique, dite indusium, ou tunica indusiata». MARQUARDT, **Vie priv. des Romains**, t. II. p. 116.

(5) Nonius Marcellus, p. 573.

de la peau, un tissu plus mince et, partant, plus souple que celui de la tunique supérieure. L'un et l'autre sexe durent être sensibles à ce double sentiment de confort.

Il ne s'en suit pas néanmoins que la *subucula* devint, de suit, d'un usage général. (1) Chacun en usa suivant son degré de délicatesse, ses goûts et ses moyens.

La mode ou, si l'on veut, le respect des usages, put influencer également ces dispositions individuelles et les inciter à l'abstention, aussi bien qu'à l'adoption.

On sait que le port de la tunique sous la toge fut considéré, pendant tout un temps, comme un certain manque de correction, du moins en tenue officielle, si bien que les candidats aux magistratures durent continuer de se présenter en public ne portant sous la toge que l'espèce de pagne nommé *subligaculum* ou *cinctus*. Quelques partisans des vieilles coutumes ne voulurent même jamais s'habiller autrement. (2)

On devine que des résistances analogues durent se produire le jour où il fut question d'adjoindre une seconde tunique à la première. Les mœurs républicaines réprouvaient, en général, ces marques d'amollissement, principalement en ce qui concerne les hommes. Au bout d'un certain temps néanmoins, la *subucula* devint d'un usage normal chez toutes les personnes des deux sexes qui tenaient un certain rang. On voulut avoir une *subucula* parce que c'était «bien porté», quitte, comme nous le fait voir Horace, à l'user jusqu'à la corde sous la tunique proprement

(1) L'usage devait néanmoins en être fort répandu. En effet, Festus, expliquant qu'on donne le nom de subucula à un gâteau d'épeautre, fait avec de l'huile et du miel, s'abstient de parler du vêtement du même nom pour la raison qu'il est suffisamment connu : nam de tunicæ genere notum est omnibus.

Remarquons que Paul Diacre ne s'exprime plus du tout de la même façon! Il se contente de dire : Subucula et genus libi........ et genus vestimenti, en s'abstenant de dire qu'il est connu de tout le monde. Ceci confirmerait que la subucula était, du temps de Paul (fin du VIII[e] siècle) tombée en désuétude, tout au moins chez une notable partie de la population.

(2) MARQUARDT, loc. cit., II, p. 190.

dite, plus apparente, celle-là, et, en conséquence, renouvelée à temps. (1)

Les frileux, nous l'avons dit, ne s'en tinrent pas là. Non seulement ils accumulèrent les tuniques par-dessous la *subucula* mais, par-dessous cette dernière encore, ils arrivèrent à glisser un gilet de laine, du genre de celui que portait Octave Auguste, au dire de Suétone. (2)

Ce gilet s'appelait *thorax* ou *capitium* (3) et plus spécialement, *fascia* ou *strophium* (4), chez les femmes (5).

(1) Si forte subucula pexæ Trita subest tunicæ... Rides. Horat. Ep. I, 1, 95 (MARQUARDT, II. 117, note 1).

(2) Voir supra, p. 13, n. 2. — A. S. WILKINS **(L'Antiquité Romaine)** p. 98 écrit: «Souvent on ajoutait sous la tunique une sorte de gilet à manches fort collant, appelé subucula.» Cette indication, que nous devons à l'obligeance du Dr. Le Jeune-Goebbels, ne concorde avec aucun texte ancien; elle paraît être l'effet d'une étrange confusion entre le thorax et la subucula. Dans un autre endroit cependant, Wilkins fait la distinction: «Le principal vêtement de la matrone romaine était la stola, longue tunique. Les femmes portaient, sous cette tunique, une chemise (subucula) et une casaque collante (fascia)» **Ibid.**, p. 103.

(3) Varron parle du Capitium, sans distinction de sexe : Capitium ab eo quod capit pectus, id est ut antiqui dicebant comprehendit. Indutui alterum quod subtus, a quo subucula, etc.

FREUND en fait, sans le justifier, un «vêtement de femme qui couvre la poitrine, corsage, corset, casaquin.» Le texte sur lequel il s'appuie, en ordre principal, est celui de Varron, qu'il rend, du reste, incompréhensible en y comprenant le mot «indutui» qui appartient à la phrase qui suit.

(4) VARRO, **de vita populi romani,** libro quarto: Tunicas, neque capitia, neque strophia, neque zones. NONIUS MARCELLUS, **loc. cit.,** p. 567.

(5) Nous ne pouvons clôturer ce que nous avons à dire de la subucula sans relater une erreur, vraiment étrange, dans laquelle a donné Robert Estienne, le savant lexicographe, au sujet de ce vêtement. Il s'agit du mot Sucula, qu'il définit : «Genus intimæ vestis», comme s'il constituait une simple abréviation du mot Subucula. (Thesaurus, 1e édition 1531). Or, dans le texte de Plaute (Rudens, acte IV, sc. 4) qu'il cite à l'appui de sa définition, et dans lequel «sucula» apparaît à deux reprises, ce mot désigne, non point un vêtement, mais une jeune truie! Nous n'aurions pas relevé l'inadvertance si nous n'en avions retrouvé l'écho dans le Pentaglossos de Calepinus, édité à Anvers, en 1545 et dans lequel on lit: Est et succula genus intimæ vestis, avec citation à l'appui du même texte de Plaute.

La *subucula* est un article du costume comparable à la chemise par la place qu'elle occupe sur le corps, ainsi que par l'espèce de délicatesse qu'elle implique, au regard de la peau. Mais il subsiste entre les deux vêtements toute la distance qui sépare la lingerie de corps du reste du costume.

Au seul mot de lingerie, s'éveille en nous l'idée d'une substance nerveuse et fraîche, dont l'interposition nous sauve des contacts plus mous et plus échauffants des tissus tirés du poil des animaux.

Tel est principalement le rôle de la chemise.

Il ne suffit donc pas de dire, avec Littré: «la chemise est un vêtement de linge qu'on porte sur la peau.» La chemise implique par essence autre chose encore, à savoir l'intention d'interposer une barrière de toile entre le corps et le surplus des vêtements.

C'est d'une telle intention que la chemise est née; c'est à sa faveur qu'elle s'est développée; c'est elle qui de nos jours encore continue d'en dominer l'emploi. Lorsque, pour tempérer le contact trop froid de la toile, on passe par dessous la chemise un gilet de tissu léger, qui lui fait perdre le contact direct de la peau, cette chemise n'en demeure pas moins une chemise. Pourquoi cela? Parce que, nonobstant le gilet, elle continue d'être la barrière de toile dont nous venons de parler, interposant quoique plus indirectement, cette fois, sa fraîcheur entre le corps et le reste des vêtements.

La *subucula*, nous l'avons dit, arrivait, elle aussi, par sa consistance plus souple, à procurer des délicatesses de toucher que ne pouvaient donner les lainages, plus résistants, dont se faisaient les tuniques. (1) Mais il y avait, entre elle et la

(1) Rappelons notamment, à ce propos, ce que disent Daremberg et Saglio de l'«étoffe de Cos, tissu remarquable par sa légèreté, sa finesse et sa transparence; on en faisait des tuniques ou vêtements de dessous très légers, dont se servaient surtout les courtisanes... Les coa (le mot, au pluriel neutre désigne l'étoffe), étaient de grand prix, souvent teints en pourpre et brodés d'or.» DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, au mot **Coa vestis**.

chemise toute la différence qui, dans l'échelle des impressions tactiles, sépare la laine du linge. C'est donc un tort d'appliquer un terme «linge», comme celui de chemise, à définir un terme «lainage», comme celui de *subucula*.

Il n'est pas même permis de dire que cette dernière est «chemise de laine». Si pareille expression est tolérée de nos jours, pour une chemise de flanelle, par exemple, c'est uniquement parce que cette dernière imite la chemise de linge, dont elle épouse la coupe et occupe la place sur le corps. Mais pareil rapprochement perd évidemment sa raison d'être, lorsqu'il s'agit d'une époque où l'objet qu'imite la chemise de laine, à savoir la chemise de linge, n'existait pas encore. Qualifier la *subucula* de «chemise de laine», c'est commettre par conséquent un véritable anachronisme.

Le reproche en question ne s'adresse pas seulement aux lexicographes des XVI[e] et XVII[e] siècles qui traduisent résolument *Subucula* par chemise; nous devons malheureusement l'étendre à plusieurs écrivains modernes, d'une grande autorité. Forcellini, qui rend *Subucula* par *Camiccia;* Freund, qui traduit le même mot par «tunique de dessous, chemise (d'homme); le dictionnaire Larousse, qui définit la *subucula*, une «sorte de chemise à longues manches»; Marquardt enfin, qui, d'autre part, use de cette expression «la *subucula* ou chemise de laine» (1) et, d'autre part, écrit cette phrase: «Les contemporains de Plaute avaient déjà pris l'habitude de porter sous la tunique, une autre chemise, *tunica interior*, *subucula*, en laine; l'accoutrement courant comporta donc deux tuniques; mais de chemises de toile, il ne fut pas question avant le IV[e] siècle de notre ère. (2)

Il est regrettable de voir le savant auteur de la Vie privée des Romains employer de la sorte le mot «chemise», à tort et à travers. Ce mot, sous sa plume, ne devient rien moins que synonyme de tunique, en général. Il parle ensuite de «chemises de

(1) MARQUARDT, II, p. 116.
(2) IBID., p. 192.

toile» comme si la vraie chemise n'était pas toujours de toile, et pouvait se faire indifféremment de toutes sortes de tissus. Enfin, nous savons ce que signifie, pour lui, cette date du IV[e] siècle, qu'il assigne à l'apparition des chemises de toile: c'est la date à laquelle, rencontrant, pour la première fois, le mot *Camisia*, Marquardt va décidemment faire de celle-ci le prototype de la chemise, alors que, nous le verrons, la *Camisia* constitue une chemise à moins de titres encore que la *subucula*.

La deuxième espèce de tunique dont nous ayons à nous occuper est le *Supparus* ou *Supparum*. (1)

Varron en parle dans son Traité de la langue latine (2). La façon dont cet auteur annonce qu'il va traiter successivement des vêtements qu'on revêt *(indutus)*, et de ceux dont on s'enveloppe *(amictus)*, ferait croire que le costume romain tout entier va défiler sous nos yeux. En réalité, ce que Varron en dit est bien pauvre, sans compter qu'il s'en exprime d'une manière confuse et prêtant à équivoque.

Le passage relatif aux vêtements qu'on revêt, autrement dit aux tuniques, se réduit à cette phrase: «en fait d'*indutus*, l'un se porte par dessous, d'où son nom de *subucula;* l'autre, par dessus, d'où son nom de *supparus* à moins que ce dernier soit un nom osque.» (3)

On se souvient, d'autre part, que le même Varron, nous parlant de l'époque où les Romains se mirent à porter deux

(1) Ces deux formes doivent, semble-t-il, être mises sur le même pied. Les auteurs ont adopté l'une ou l'autre suivant leur fantaisie, nous dit Priscien. Sciendum... quod vetustissimi in multis... supra dictarum terminationum inveniuntur confudisse genera, nulla significationis differentia coacti, sed sola auctoritate... ut (hic) supparus « periômion » et hoc supparum. PRISCIEN, t. I, p. 169.

(2) VARRON, **De ling. lat.**, Lib. V, 131.

(3) Indutui alterum quod subtus, a quo subucula. alterum quod supra, a quo supparus, nisi id, quod item dicunt Osce. VARRON, **De ling. Lat., V**, 131.

tuniques superposées, déclarait que l'on donne à celle de dessous le nom de *subucula*, à l'autre, celui d'*indusium*.

Les deux mots, *supparus* et *indusium*, se trouveraient ainsi en une sorte de conflit pour désigner une même pièce du costume. Mais ce n'est là qu'une apparence. *Indusium* demeure la désignation générale de la tunique proprement dite, de celle que l'on portait par dessus la *subucula*. Seulement, cet *indusium* avait évolué, engendrant successivement un certain nombre de formes spéciales.

La *stola* fut une de ces formes, devenue, en quelque sorte, le signe extérieur de la matrone qui, seule, avait le droit de la porter (1). Quant au *supparus* ce fut la forme d'indusium adoptée spécialement par les jeunes filles.

On se demandera, dès lors, pour quel motif Varron donne, comme type de la tunique supérieure, un vêtement qui n'en était qu'une expression très spéciale.

Nous trouvons la réponse en tête du Livre V, auquel appartient le texte en question. Varron y annonce qu'il consacre spécialement ce livre à la recherche des étymologies. C'est là son point de vue principal. Lorsqu'il passe en revue des séries d'objets de toute nature, c'est moins dans le but de nous en faire la présentation méthodique, que pour avoir l'occasion de nous dire l'origine de leurs noms, qu'il cherche à rendre aussi piquante que possible. S'il choisit le *supparus* comme type de l'*indusium*, c'est qu'il y trouve la matière d'une opposition étymologique qui lui sourit: *alterum quod subtus, alterum quod supra*. Le reste de son livre fourmille de complaisances du même genre, péché mignon, du reste, de la plupart des étymologistes.

(1) Matronas appellabant eas fere quibus stolas habendi jus erat, (Lindsay) p. 112 (Pauli excerpta) «Varron aussi (L. L. VIII 28 ; IX, 48; X. 27) parle de la muliebris ou muliebrum stola comme du vêtement exclusivement réservé aux matrones ...» MARQUARDT II, p. 217, note 3.

N'attachons donc pas autrement d'importance à la façon dont Varron met en scène le *supparus* et appliquons-nous plutôt à rechercher ce que ce vêtement représentait, en réalité.

Le *supparus*, dit Marquardt, constituait «un vêtement de dessus, que les femmes mettent pour sortir... C'est la plus ancienne pièce de costume en toile que consacra la mode féminine.» (1)

Plaute le mentionne déjà (fin du IIIe siècle av. J.-C.) dans sa comédie d'Epidicus, parmi les noms nouveaux que les courtisanes inventent, chaque année, pour désigner les dernières créations de la mode (2). On peut en conclure que le *supparus* était, au temps de Plaute, d'un usage encore récent.

(1) MARQUARDT, **Vie privée des Rom., II, p. 116.** Cette ancienneté du subparum n'est consacrée, pensons-nous, que par le texte de Plaute, dont il va être question (voir note 3!). Il est à remarquer que le «cæsitium linteolum» serait tout aussi ancien, puisqu'il en est question dans le même texte. Nonius le définit ainsi: le cæsitium est une pièce de lingerie, d'une blancheur immaculée, dont le nom vient, soit de cædere (battre) parce que c'est du battage qu'elle retire sa blancheur, soit parce que les bords en sont découpés autour. (Cæsitium lintoleum dicitur purum et candidum a cædendo quod ita ad candorem perveniat, vel quod oras circumcisas habeat. Plaute, Epid. : Lintoleum cæsicium. NONIUS, **De genere vestim.**, p 554). C'est évidemment la deuxième de ces étymologies qui est la plus naturelle et, partant, la bonne: le cæsitium devait être une pièce de lingerie, une sorte de fascia, prenant la poitrine et dont les bords étaient découpés, «dentelés», suivant une mode pratiquée de tout temps.

Freund semble ignorer ce texte de Nonius. Il écrit cæsitius, au lieu de cæsitium, parce qu'il en fait un adjectif, au lieu d'un nom (se mettant en contradiction avec ce qu'il dit au mot «lintoleum», où il intercale, sans raison, une virgule dans le texte de Plaute: lintoleum cæsitium, et il l'explique d'une façon qui n'a pas le moindre rapport avec le «cæsitium lintoleum» de Plaute, donné pourtant comme référence.

(2) Tunicam rallam, tunicam spissam... subparum aut subnimium, etc. PLAUTE, **Epidicus** Acte II, sc. 2. Le mot subnimium ne peut être qu'une invention de Plaute, une facétie, une sorte de jeu de mots fourni par l'opposition de subparum. Le traducteur a sauté ces deux mots, dans l'édition Nisard. Il eût mieux valu les laisser subsister tels quels: subparum ou subnimium.

La façon dont s'exprime le poète Afranius (100 ans av. j.-C.) confirme que le *supparus* était, à cette époque, réservé aux jeunes filles. Le personnage qui l'a revêtu est un homme ; mais cet habillement suffit à le faire prendre pour une jeune fille: «Silence, dit-il, fille ne suis, bien que je porte un *supparus*». (1)

Deux vers de Lucain, contemporain d'Auguste, nous apprennent, en outre, que le *supparus* était un vêtement assez ajusté et qu'il voilait la nudité des bras. (2)

Tertullien nous en parle, à son tour. Il déplore que les femmes aient renoncé à la mise décente d'autrefois et que, pour avoir leur allures plus libres, elles aient notamment laissé là, la *stola* et le *supparus*. (3)

L'accolement de ces deux termes tendrait à confirmer que le *supparus* était toujours un «porter» de jeune fille, par opposition à la *stola*, réservée aux matrones.

Festus, qui vit à la même époque, déclare, du reste, aussi que le *supparus* était «un vêtement de lin porté par les jeunes filles, mais, chose inattendue, il ajoute qu'on l'appelait aussi *subucula* (4), terme qui ne peut évidemment s'entendre que d'un vêtement de dessous.

Ce changement de caractère se marque davantage encore un siècle plus tard, au moment où, à l'encontre des écrivains antérieurs, Nonius Marcellus (1re partie du IVe siècle ap. J.-C.) fait franchement du *supparus* une tunique de dessous. (5)

(1) Tace, puella non sum supara si induta sum. AFRANIUS, **Epist.** Dans **NONIUS MARCELLUS,** p. 564.

(2) Humerisque (Marciæ) hærentia primis Suppara nudatos cingunt augusta lacertos. Lucain, Phars., 3, 264 (FREUND et ROB. ESTIENNE, 1536, au mot **Supparus**).

(3) At nunc... quo planius adeantur, et stolam et supparum...... ejeravere. TERTULLIEN, **De Pallio,** t. II, col. 1044.

(4) Supparus vestimentum puellare lineum, quod et subucula, id est camisia, dicitur. Festus (Freund); id. (Thesaurus ling. lat. 1912) Festus, édit. Dacier, 1699, p. 548. Nous verrons plus loin que les mots «id est camisia», constituent une intercalation subséquente.

(5) Supparum est linteum femorale (humeralé) usque ad talos

C'est la dernière mention intéressante que nous avons relevée chez les auteurs tenant encore à l'antiquité classique. Priscien, grammairien latin, qui professait, à Constantinople, au commencement du VI[e] siècle, ne fait mention du *supparus* qu'au point de vue grammatical. (1)

Il est intéressant de rapprocher des indications qui précèdent la définition donnée du *supparus* par E. Saglio : «*Supparus* Vêtement de femme, en toile, introduit à Rome dès le III[e] siècle av. J.-C.... C'était une tunique, un *indusium*, à mettre par dessus la tunique intérieure, *subucula* qui se portait sur la peau; elle couvrait les bras, que la *subucula* laissait nus et descendait des épaules jusqu'aux talons.» (2)

Nous retrouvons, dans cet énoncé, l'écho des principaux textes que nous venons de passer en revue. La définition satisfait donc, dans l'ensemble. Certains points toutefois ne s'y trouvent pas suffisamment précisés et nous croyons devoir y joindre quelques remarques complémentaires.

On a prétendu que le *supparus* n'était pas exclusivement un vêtement de femme et que les hommes l'avaient également porté. Freund reproduit un texte et en vise un second, tirés des Euménides de Varron, dans lesquels il est question de *supparus* et qui semblent s'appliquer à des personnages masculins.

pendens dictum quod subtus appareat. NONIUS, **De genere vestiment**, p. 564.

Nicot fait ressortir, dans son **Trésor de la langue française**, le caractère inédit de cette interprétation de Nonius : « Supparus ou supparum. genus indumenti lineum, quo puellae Romæ utebantur, sive eo superindutæ», ce que Varron et Festus disent, sive subindutæ, comme Nonius dit.

(1) Voir supra, p. 21, n. 1.

(2) DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, au mot **Supparus**.

On peut y joindre une autre mention du même genre, tirée d'une pièce que signale Marquardt. (1)

Mais ces divers textes se rapportent tous à des situations d'ordre poétique et allégorique, dont on ne pourrait prendre argument pour en tirer une conclusion en ce qui concerne le costume de tous les jours. Le plus sage est donc de continuer, avec E. Saglio et à l'encontre de Freund, à tenir le *supparus* pour un vêtement essentiellement féminin. (2)

Nous en dirons autant de son caractère de vêtement extérieur. Ce caractère ressort des textes qui s'échelonnent sur cinq

(1) Le texte que reproduit Freund est le passage des Euménides, de Varron, que nous a conservé Nonius, **De genere vestim.**, p. 564: Hic indutus supparum coronam ex auro et geminis fulgentem gerit. Il s'agit là d'un personnage, plus ou moins mystérieux, dont le costume, peu ordinaire, n'est d'aucun enseignement pour les usages de la vie courante.

L'autre fragment des Euménides attribue ,en ces termes, à Sérapis, semble-t-il, (c'est Marquardt qui parle), le vêtement rose de l'Aurore: «Auroræ ostrinum his indutus supparum». (MARQUARDT, II, p. 116, note 4). Ceci nous transporte, pensons-nous, assez loin de la vie ordinaire, pour que nous puissions le négliger complètement, au point de vue de l'histoire vraie du costume.

Quant au troisième texte, que cite Marquardt. il est extrait d'une pièce anonyme, intitulée Verba Achillis in Parthenone, dans laquelle on fait dire à Achille: «Arma tegant nostrum potius quam suppara corpus», c.-à-d., que des armes couvrent notre corps, plutôt que des supparus. (MARQUARDT, **ibid.**) Il s'agit d'hommes, sans doute; mais nous serions tenté de croire que l'emploi du mot supparus est voulu et qu'on l'a choisi, de préférence, comme type de vêtement efféminé, pour l'opposer à arma.

Il ressort, en tout cas, des exemples qui précèdent, que c'est dans le langage poétique seulement que le mot Supparus fut appelé à franchir quelque peu les limites du costume féminin. Féminin il reste, dans tout ce qui concerne la vie réelle.

(2) Freund le définit, «vêtement de toile à l'usage des femmes et des hommes». Sur les quatre textes qu'il produit à l'appui, trois concernent des femmes; le quatrième est le texte d'ordre poétique (de Varron) dont nous venons de parler, et qui ne peut être probant pour ce qui concerne la vie courante.

siècles consécutifs et que domine la déclaration initiale, si nette, de Varron : *alterum quod supra, a quo supparum*.

Le passage de Tertullien, que nous avons invoqué plus haut, montre qu'il en était encore de même, à son époque. «Aujourd' hui, dit-il, pour aller et venir plus à l'aise, ce n'est plus seulement la *stola* que les femmes laissent de côté, c'est aussi le *supparus*, ce sont les sandales et la coiffure (consacrée)......... toutes choses dont elles usaient jadis, non seulement en public, mais également chez elles et dans l'intimité.» (1) Il est manifeste que *supparus* désigne ici un vêtement extérieur.

Un tel revirement s'expliquerait dans l'hypothèse que les femmes aient peu à peu renoncé à la *subucula* et que le *supparus* ait aussi fini par prendre sa place à proximité de la peau. Le texte de Festus correspondrait à la période de transition; celui de Nonius viserait la consommation de cet état de choses.

Or, c'est bien ce qui passa, en effet. La circonstance même que, du temps de Festus, on donnait parfois au *supparus* le nom de *subucula*, prouve déjà que cette dernière ne se portait plus toujours concurremment avec lui.

Mais il y a plus: Nonius nous fournit lui-même la preuve que, de son temps, la *subucula* avait été abandonnée, du moins par les femmes. C'est à l'endroit où cet auteur parle de la *castula*. Celle-ci constitue, dit-il, «une sorte d'enveloppement, dont les femmes se ceignent actuellement la poitrine, sous les seins; elles s'en servent surtout depuis qu'elles ont renoncé à la *subucula*.» (2)

La contradiction des textes, en ce qui concerne la façon de porter le *supparus*, se trouve ainsi expliquée par l'évolution de la mode.

(1) At nunc... quo planius adeantur. et stolam et supparum et crepidulam et caliendrum, ipsas quoque jam lecticas et sellas, queis in publico quoque domestice ac secrete habebantur, ejarevere. TERTUL. **De Pallio**, t. II, col. 1044.

(2) Castula est palliolum precinctui, quod nudæ infra papillas præ cinguntur, quo mulieres nunc et eo magis utuntur, postquam subuculis desierunt. NONIUS MARCELLUS. **De genere vestim.**, p. 573 .

Dès lors, ni l'étymologie de «*subtus*», imaginée par Nonius pour cadrer avec les habitudes de son temps, ni le fait même que le *supparus* ait, au IV[e] siècle, réellement passé dans le dessous, par suppression de la *subucula*, ne peuvent enlever à ce vêtement le caractère de vêtement extérieur, qu'il eut dès le principe et qu'il garda fidèlement durant six siècles.

Le *supparus* descendait-il jusqu'aux pieds, ou bien s'arrêtait-il plus haut? La réponse à cette question dépend de l'époque qu'on envisage; car, certainement, une évolution s'est produite, sous ce rapport, au cours de la longue période durant laquelle on porta ce genre de vêtement.

Le *supparus*, étant donné sa nature de vêtement féminin, tendit naturellement à s'allonger vers le bas, plus que s'il avait été une tunique d'homme.

Il ne dut cependant commencer à descendre jusqu'aux chevilles qu'au temps de Cicéron. Nous lisons, en effet, dans un ancien glossaire cité par Du Cange, que, antérieurement à Cicéron, hommes et femmes relevaient leurs tuniques à l'aide d'une ceinture. Cicéron, le premier, aurait établi que la tunique des femmes tomberait désormais jusqu'aux talons, de manière à dissimuler leurs varices, et ces tuniques furent, en conséquence, qualifiées de talaires. (1)

Il semble bien que le *supparus* ait définitivement conquis ce caractère dès le commencement de notre ère. E. Saglio a cru le reconnaître dans certaines peintures de Pompéi, où «l'on voit des femmes, hors de chez elles vêtues d'une robe qui est comme un large surtout, couvrant les épaules et tombant droit jusqu'aux pieds.» (2)

(1) DU CANGE, au mot **«Tunica talaria»**.
Les lexicographes de la Renaissance reconnurent le même caractère au Supparus, témoin cette définition d'HADRIANUS JUNIUS: Lineum indusium, quo super induunt se feminae, ad talos usque demissum.

(2) DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, au mot **Supparus. L'auteur en donne la représentation (fig. 4922).**

Nonius nous représente également le *supparus* comme étant une tunique talaire. (1)

On cite enfin, dans le même sens, un texte de Priscien, dans lequel ce grammairien aurait qualifié le *supparus* de *podiômion*, mot dont le radical semblerait désigner un vêtement descendant jusque sur les pieds. Mais *podiômion* paraît constituer une erreur de transcription: c'est *periômion* (enveloppant les épaules) qu'il faut lire. (2) Ce passage de Priscien devient donc sans portée pour ce qui concerne la longueur du vêtement.

Nous pensons néanmoins que le *supparus* devint talaire vers le commencement de notre ère. C'est sous cette forme que le décrivent les lexicographes des XVI[e] et XVII[e] siècles (3) et Marquardt, à son tour, le fait descendre des épaules aux talons (4). Il importe néanmoins de retenir que le *supparus* n'eut pas ce caractère dès l'origine.

Les variations de la mode purent également se faire jour dans le degré d'ajustement que comportait le *supparus*.

On se souvient que Lucain parle de ce dernier comme d'un vêtement plutôt collant, tout au moins à l'endroit des bras et des épaules. (5)

E. Saglio, se fondant, sans doute, sur les peintures de Pompéi, est d'avis, au contraire, que le *supparus* était un vêtement «plus ample, moins serré au corps que la *stola*». (6)

(1) Supparum est linteum femorale (lisez: humerale) usque ad talos pendens. NONIUS MARCELLUS, p. 564.

(2) C'est HADRIANUS JUNIUS qui, dans son **Nomenclator**, prête à Priscien, ce terme de **podiômion.** Hertzius qui a publié, avec le plus grand soin, l'œuvre de **Priscien**, y substitue periômion avec d'autant plus de fondement que ce dernier terme est précisément celui qu'ont adopté les hellénistes comme correspondant au latin supparus.

(3) Voir supra, p. 28, n. 1.

(4) MARQUARDT, t. II, p. 117.

(5) Voir supra, p. 24, n. 2.

(6) DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, au mot **Supparus**.

Une indication relative à ce point se rencontre aussi dans Nonius, dont le texte, déjà cité: «*Supparum est linteum femorale*», semble devoir être redressé. Il faut lire: «*linteum humerale*» (1), expression qui concorde, du reste, avec le terme *periômion* employé par Priscien.

Le terme *periômion* lui-même n'est pas des plus précis. D'après les scholiastes que cite Forcellini ce mot signifierait simplement: *vestis humeris circumdata.* Nous croyons néanmoins à un ajustement plutôt qu'à un simple enveloppement, en présence surtout de l'affirmation si nette de Lucain : *humerisque hœrentia... suppara... cingunt angusta lacertos*, et nous traduirions volontiers *periômion* par: prenant les épaules.

Il est fort possible, du reste, qu'on ait porté le *supparus*, tantôt plus collant, tantôt plus lâche, suivant la fantaisie du moment. Les hommes ne changent jamais; c'est précisément pourquoi les modes changent toujours.

Le *supparus*, disions-nous plus haut d'après Marquardt, fut le premier vêtement de toile que les femmes adoptèrent dans leur costume. La coquetterie s'en mêla vite et les jeunes filles voulurent avoir leur *supparus* de fin tissu. Mais les toiles fines n'étaient point le propre de l'Italie: il fallut recourir à l'étranger. On ne s'en fit pas faute. C'est ainsi que nous voyons le poète Nonius (Ir siècle av. J.-C.), nous vanter la blancheur d'un *supparus* en toile de Malte. (2)

Le caractère de lingerie du *supparus* est encore attesté par Festus: « *vestimentum puellare lineum*», et par Nonius : « *est linteum femorale (humerale)*.

C'est en se fondant sur ce même caractère qu'Alcuin (VIIIe siècle) assimile le *supparus* à la tunique talaire des prêtres de

(1) C'est l'opinion de ROEPER (M. T. Varronis Eumenidum Reliquiæ), à laquelle Marquardt déclare se ranger.

(2) Supparum purum Melitensem linteum... Cité par MARQUARDT II, p. 116, note 4. cf. MARQUARDT II, p. 123.

l'ancienne Loi, (1) et que Papias (IX[e] siècle) le compare à la *Camisia,* ainsi que nous le verrons plus loin. (2)

C'est enfin la nature de «lingerie» du *supparus* qui a conduit certains auteurs à rapprocher ce vêtement de la chemise, au point de vouloir en faire l'un des prototypes de cette dernière. L'examen auquel nous venons de nous livrer aura suffisamment démontré, pensons-nous, combien une telle vue manque de fondement.

Qu'il nous soit permis, avant de laisser là le «*supparus*», de chercher à démêler un peu les étymologies embrouillées que l'on a données de son nom.

Varron explique que le *supparum* fut ainsi nommé parce que ce vêtement se porte par dessus (quod supra), «à moins, ajoute-t-il, que ce soit parce qu'on dit de même en osque.»

Nonius déclare par contre (et nous en avons dit la raison), que s'il s'appelle de la sorte, c'est qu'il se présente par dessous *(quod subtus appareat).*

Divers auteurs, d'autre part, le font dériver du grec *siparos,* ou mieux *sipharos,* qui désignait une voile de navire, acception dans laquelle le mot *supparum* se rencontre, en effet, plusieurs fois sous la plume des auteurs latins.

E. Saglio, à la suite de Forcellini, signale enfin l'étymologie tirée de l'hébreu «*sepher*» (voile), apparemment l'ancêtre de *sipharos.*

Que choisir de tout cela?

La forme première de *supparum* dut être *subparum*: c'est du reste, celle que nous trouvons dans Plaute.

(1) ALCUIN, **De divinis Officiis,** chap. 38.

(2) Interula, interior tunica. hoc est supparum quod vulgo dicitur camisia. PAPIAS, **Vocabularium latinum.**

L'analyse du mot sub-parum fait conclure aussitôt à l'existence d'un vêtement sous lequel le sub-parum se serait porté et qui se trouverait désigné par la finale «parum».

Mais il n'existe, en latin, aucun nom de vêtement ressemblant à «parus». Plaute parle du mot supparum comme d'un néologisme (1) et la finale «parum» lui dit si peu de chose qu'il n'arrive à en tirer qu'un jeu de mots: «*subparum subnimium*». (2)

Subparum devait donc être d'origine étrangère. Faisant bon marché de son étymologie «*supra*», Varron lui-même nous envoie chercher la vraie source du nom chez les Osques.

Ceux-ci parlaient une langue suffisamment apparentée au latin pour qu'elle fût généralement comprise à Rome; mais, d'autre part, habitants de la Grande Grèce, ils ressentaient de trop près le contact des Hellènes pour n'avoir pas adopté nombre de leurs habitudes, dont les désignations grecques avaient passé dans leur langue, du même coup.

Or, *pharos* désigne, en grec, le «manteau sans manches qui se portait librement par dessous le chiton.» (3) La mode osque accueillit vraisemblablement ce manteau et, par suite, *pharos*, ou sa forme, très voisine, *paros* (4) put devenir en osque, le mot *parum*, ou un terme approchant.

Dès lors, le vêtement qui se portait sous le *parum*, s'appela tout naturellement *sub-parum*.

Ainsi serait né le *supparum*, lequel tenait effectivement dans le costume des Latins, la même place que le chiton, chez les Grecs.

(1) Istæ quæ vesti quotannis nomina invenient nova. PLAUTE. **Epidicus**, acte II, sc. 2.

(2) **Ibid.** Subparum, aut subnimium, littéralement signifie « sous peu ou sous trop». C'est un peu comme si, dans une énumération de noms bizarres, donnés aux vêtements, un français s'avisait de dire, en plaisantant: un pardessus ou un pardessous, un surtout ou un surrien.

(3) LIDDELL et SCOTT. **Greek-Engl. Lexicon.**

(4) Cf. **sifaros, siparos.**

Les Romains auraient donc simplement emprunté aux Osques le *supparum*, en même temps que son nom, lequel serait venu du grec, mais, suivant l'expression d'E. Saglio, en passant par la langue osque.

Outre le sens de manteau, le mot *pharos* désignait également, en grec, un morceau de toile d'une certaine dimension : d'où le nom de *sipharos* ou siparos, donné, dans un navire, à la voile dite «du perroquet».

Les Latins en ont tiré *siparium*, nom du rideau qui masquait le fond du théâtre, dans les entr'actes des comédies, ainsi que *siparus* ou *siparum* qui, chez eux également, désigna la voile du perroquet. (1)

Siparum fut, du reste, aussi, comme chez les Grecs, appliqué à toute pièce de linge destinée plus ou moins à flotter au vent: tels les morceaux de toile attachés aux étendards militaires. (2)

L'origine grecque de ces divers mots est indéniable. Elle a continué de s'affirmer, sans altération, dans *siparum*, rideau de théâtre (3); mais, dans l'acception de voile de navire et de linge flottant, le mot se corrompit par l'usage et *siparum* devint *suparum* ou *supparum*, par rapprochement, peut-être, de la consonnance déjà familière, de *supparum* (vêtement) (4). L'ancienne orthographe ne se perdit cependant pas complètement, puisque nous voyons Tertullien écrire encore *sypara* et même *siphara*, pour désigner les bandes de toile flottant aux étendards (5), et que le mot *sipharis* figure également, avec le

(1) FREUND, au mot **Supparus.** Cf. E. SAGLIO: «voile de navire triangulaire, que l'on hissait au haut du mât, au-dessus de la grande voile carrée, pour profiter de la plus légère brise quand le vent était faible». loc. cit.

(2) TERTULLIEN, **Apologétique,** XVI.

(3) Il subsiste encore dans l'italien actuel, où sipario continue de désigner un rideau de théâtre.

(4) Le français nous offre maint exemple de ce genre: tel le mot «réticule», devenu «ridicule», par simple analogie de sons.

(5) TERTULLIEN, **Apologétique,** XVI.

sens de voile de navire, dans une lettre du rhéteur Frontin à Antonin-le-Pieux (IIe siècle) (1)

Nous concluons de ce qui précède que le mot *supparum* comporte une origine différente, suivant qu'il désigne un vêtement ou une voile de navire: dans le premier cas, il est venu du grec, en passant par l'osque; dans le second, il provient aussi du grec, mais par importation directe et sans intermédiaire.

Cette manière de voir est confirmée par le fait que les deux acceptions, relevées pour le mot *supparum*, sont d'âge très différent. *Subparum*, dans le sens de vêtement, était employé par Plaute dès le IIIe siècle avant notre ère, alors que les comédies du même Plaute, nous dit Ph. Fabia, ne contiennent aucune allusion au *siparium:* d'où cet auteur conclut que l'usage du *siparium* ne remontait pas très haut. (2)

L'emploi de *supparum*, dans le sens de voile, semblerait plus récent encore, puisque les textes qui le mentionnent, sont de Lucain et de Sénèque.

Les mots qui, en latin, dérivent directement du grec *siphanos* sont donc plus jeunes, de deux siècles environ, que le mot *supparum* pris dans le sens de vêtement: ce qui confirmerait le fait que les deux acceptions auraient pris naissance, chacune à sa façon. (3)

(1) Quamquam non semper ex summis opibus ad eloquentiam velificaris, tamen sipharis et remis tenuisse iter (vides). Front. ad Antonin. Imp. ép. 2. (Dans FORCELLINI, au mot **supparus**).

(2) Son nom était néanmoins « usuel au temps de Cicéron ». Ph. FABIA, au mot Siparium, dans DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER.

(3) Ajoutons, pour finir, que le mot Supparum se retrouve, dans PAPIAS, avec une signification toute spéciale. C'est, dit ce grammairien, un ornement que les religieuses portaient sur le bras comme une marque de leur état: on l'appelle, d'habitude, sueke. (Est autem supara monile, quod moniales in signum religionis portare in brachiis consueverunt, quod vulganter sueke nominatur. — Dans DU CANGE, au mot **Supparus**). Il ne s'agit évidemment pas là d'un vêtement tel que le supparus, mais sans doute, d'une pièce de lingerie que les religieuses portaient sur le bras, comme les chanoinesses portaient l'aumusse. Le terme de supara n'est que la corruption de sipara et il désignait, à ce titre, suivant FESTUS: velum omne quod ex lino est.

Revenons à l'*indusium*, dont nous nous sommes occupé précédemment, à propos de la *subucula*.

Varron nous apprend, disions-nous, que lorsque les Romains se mirent à porter deux tuniques superposées, ils appelèrent l'une *subucula* et l'autre *indusium* (1)

Indusium, tout comme *indutus*, dérive manifestement de *induere*, vêtir, racine qui a donné également «*indusiari*», être revêtu, (2) et «*indusiamen*», vêtement en général (3).

On a prétendu néanmoins qu'*indusium* venait de «*intus*», à l'intérieur, en alléguant une phrase de Varron, extraite du chapitre où cet auteur recherche l'étymologie de divers genres de vêtements: *unum quod foris ac palam, palla; alterum quod intus, a quo intusium* (4); et l'on en a conclu qu'«*indusium*» était essentiellement un vêtement de dessous, si bien que ce mot a fini par demeurer dans les temps modernes, l'équivalent latin le plus généralement adopté pour désigner une chemise.

Cette opinion fut celle des lexicographes les plus réputés de la Renaissance, de Perottus, dans sa célèbre Cornucopia (5) et de Calepinus, dans son non moins célèbre Dictionnaire (6).

(1) Voir supra, p. 14, note 1.

(2) APULEE l'emploie dans cette acception: Pulchre indusiatus adolescens; et RATHIER, le sévère évêque de Vérone (X[e] siècle) — un liégeois soit dit par parenthèse — continue de s'en servir de la même façon, quand il réprimande son clergé: laïcis non timent vestibus indusiari (DU CANGE, au mot Indusiamen). PAPPIAS (XI[e] siècle) écrit, à son tour: Indusiari, indui vestibus.

(3) Indusiamen, indumentum. JOHANNI DE JANUA, **Vestiment.** DU CANGE.

(4) VARRON, **De ling. lat.,** V. 131.

(5) Indusium quoque interius vestimentum erat; quod mox supra subuculam sumebatur, (quelle contradiction!) dictum quasi intusium PEROTTUS 47, 4, 16, cf. 28, 1, 40. Ailleurs, à propos du mot «intus», il dit encore: Intus. A quo indusium, vestis genus: quasi intusium, ibid., 29, 3, 20.

(6) Intusium: vide in Indusium. — Indusium... une chemise; genus vestis, quasi intusium, quod mox supra subuculam sumebatur; sicut pallium et palla vocata sunt quae foris supra indusium. CALEPINUS, **Pentaglottos.**

Robert Estienne, à son tour, présente «*intusium*» comme étant simplement une autre forme d'*indusium*, suggérée par Varron (1); et, parmi les modernes, Freund regarde les deux termes comme équivalents «*Intusium*», voy. *Indusium*. (2)

La fréquence de cette manière de voir est d'autant plus surprenante qu'il suffit de lire attentivement Varron pour en découvrir le vice.

Tout d'abord, faire dériver *indusium* de «*intus*», serait en contradiction avec le premier texte, où Varron, opposant l'une à l'autre les deux tuniques portées par les Romains, représente l'*indusium*, non pas comme un vêtement de dessous, mais, au contraire, comme la tunique extérieure.

Pressentant l'objection, Calepinus essaie de la tourner en disant que l'*indusium* constituait un vêtement intérieur au regard de la *palla* ou manteau, qui se portait, en effet, par dessus. (3) Mais ce n'est point du tout ce que dit Varron.

Il faut, pour s'en rendre compte, reprendre le texte dans son ensemble et tel que le voici: «Je définirai d'abord les vêtements qu'on revêt (*indutus:* les tuniques), puis ceux dont on s'enveloppe *(amictus:* les manteaux)... Parmi les premiers, l'un se porte par dessous: la *subucula;* l'autre par dessus, le *supparus*... Il y a, de même, deux vêtements de la deuxième catégorie, l'un qui se porte en dehors et à la vue de tous, la *palla*; l'autre qui se porte en dedans, d'où son nom d'*intusium* (4).

(1) Indusium, quasi intusium. super quo mox subucula sumebatur. (Renversant les paroles de Varron il place donc l'indusium sous la subucula!) Varro intusium dicit, cum ait, Unum quod foris. ac palam, palla: alterum quod intus, a quo intusium. ROB. ESTIENNE, **Thesaurus**, 1536. Indusium ne figure pas dans la première édition (1531). Le Dictionnaire latin-français (1e édition, 1538) dit: Indusium, une chemise.

(2) Cet auteur dit de ce dernier mot: «Indusium (induo) vêtement de dessous à l'usage des femmes, etc. **Gr. Dict. Lang. Lat.**

(3) Sicut pallium et palla vocata sunt, quæ foris supra indusium. CALEP. au mot **indusium**.

(4) Prius indutui, tum amictui quæ sunt tangam... Indutui alterum quod subtus, a quo subucula, alterum quod supra, a quo supparus...... Alterius generis item duo: unum quod foris ac palam, palla; alterum quod intus, a quo indusium. VARRO, L. L. V., 131.

On voit aussitôt que l'*intusium* est un manteau, rentrant dans la catégorie des «*amictus*»; il n'a donc rien de commun avec l'*indusium*, qui est un «*indutus*», une tunique.

Les deux noms possèdent chacun leur étymologie propre.

Intusium ne dérive naturellement plus d'« *induo* » puisque ce vêtement n'appartenait pas aux « *indutus* » ; sa racine est « *intus* », comme le déclare Varron et comme le confirme le fait qee l'*indusium* constituait une sorte de manteau intérieur, se mettant sous la *palla*, quand cette dernière ne suffisait pas à défendre du froid celui qui la portait.

Indusium conserve, par contre, sa racine «*induo*»; ce vêtement demeure la tunique superposée à la *subucula* et tout ce qu'on a dit de son caractère intime, sur la seule foi de l'*intus*, de Varron, est absolument injustifié.

Il semble que Nonius Marcellus ait, le premier, versé dans la confusion dont nous venons de parler. L'*indusium*, dit-il, «est un vêtement qui, porté au dedans des autres habits, adhère au corps: comme si l'on disait *intusium*.» (1)

Et cependant, trois pages plus loin, le même auteur reproduit, à propos de la *subucula*, le passage, déjà cité, de Varron, concernant le port des deux tuniques, d'où il ressort manifestement que l'*indusium* devait, au regard de la *subucula*, constituer la tunique extérieure.

Nonius ne trouve à s'appuyer que sur cette citation de Plaute, dans l'Epidicus: « *Indusiatam, patagiatam, caltulam, aut crocotulam*». Or, «*indusiata*», n'est ici qu'une appellation de fantaisie, inventée par les courtisanes, et qui ne peut, du reste, comme ses voisines, concerner qu'un habit extérieur.

De plus, il semble bien que cette citation ne soit pas exacte et qu'il faille lire «*intusiata*», au lieu d'«*indusiata*». Il s'agirait,

(1) Indusium est vestimentum, quod corpori inter plurimas vestes adhaeret, quasi intusium. NONIUS MARCELLUS, loc. cit., p. 564.

dès lors, d'un manteau, au lieu d'une tunique, ce qui nous écarte davantage encore d'un vêtement intime. (1)

On se souvient que le *supparus,* vêtement nettement extérieur, s'est ttouvé, de la même façon, qualifié de vêtement intérieur à partir du IIIe siècle. L'explication que nous en avons donnée peut être, pensons-nous, reproduite, sans aucun changement au sujet de l'*indusium :* la *subucula* étant tombée en désuétude, le vêtement qui se portait immédiatement par dessus cette dernière, à savoir, dans l'espèce, l'*indusium,* passa, par le fait même, dans le dessous et, se trouvant, dès lors, en contact avec la peau, mérita d'être désormais qualifié de vêtement intérieur ou intime.

Ainsi s'expliqueraient les contradictions de Nonius, placé entre l'affirmation de Varron et les pratiques, opposées, de son temps.

C'est en réalité, par usurpation des droits de la *subucula* qu'à partir du XVI[e] siècle l'*indusium* a été choisi, de préférence pour désigner une chemise. (2) La *subucula*, en effet, fut

(1) Un conflit existe (qu'on semble n'avoir guère remarqué), entre Varron, d'une part et, d'autre part, Nonius et les transcripteurs de Plaute. Ces derniers écrivent «indusiata», ce qui conduit à faire de ce vêtement une tunique. Varron écrit «intusiata» et il en fait un manteau. Son texte est formel. Alterius generis (i.e. amictui) item duo unum quod foris ac palam, palla; alterum quod intus, a quo intusium, id quod Plautus dicit: Intusiatam, patagiatam, caltulam et crocotulam.

Qui a raison? Nous croyons que c'est Varron. Celui-ci connaissait, en effet, mieux que personne, l'œuvre de Plaute dont il avait publié une critique célèbre (voir ce qu'en dit Aulu-Gelle qui consacre tout le 4[e] chapitre de son 3[e] livre à cette question). Il est donc à peu près impossible qu'il se soit trompé, non seulement sur l'orthographe, mais encore sur le sens d'un mot, dont le souvenir pouvait, du reste, encore fort bien subsister de son temps dans le langage courant. Nonius Marcellus, qui vivait trois siècles plus tard, ne se trouvait naturellement plus dans les mêmes conditions; et, quant aux transcripteurs de Plaute, il est très possible qu'ils aient adopté l'écriture «indusiata» sur la seule suggestion du mot Indusium.

(2) ROB. ESTIENNE, dans son **Dictionnaire latin-français,** 1558 ;

toujours et par essence, un vêtement intime, tandis que l'*indusium*, tout comme le *supparus*, n'acquit ce caractère que fort tard et, peut-on dire, par raccroc.

Un écrivain du XVII[e] siècle, Rosinus, éprouvant, sans doute, le même embarras que Nonius, a prétendu que la *subucula* était la tunique intime masculine et l'*indusium*, la tunique intime portée par les femmes. (1)

Cette distinction pourrait avoir eu quelque raison d'être, à un moment donné, en ce sens que, du temps de Nonius, les hommes ayant, semble-t-il, gardé leur tunique de dessous, c'étaient les femmes principalement qui avaient renoncé à la *subucula*. L'*indusium* ne serait dès lors, devenu tunique intime que chez les femmes, la *subucula* continuant d'avoir le même rôle chez les hommes.

Mais ce n'est pas à cette situation que Rosinus fait allusion; il soutient, au contraire, que l'*indusium* fut, de prime abord,

CALEPINUS, 1545, le **Diction. tetraglotton**, paru chez Plantin, en 1562 ; le P. MONET, dans son **Inventaire des deux langues**, 1632, interprètent «indusium» par chemise. Le **Nomenclator** de JUNIUS, édit. 1606, donne: «Indusium, chemisole de laine ou de coton». Le **Grand Dictionnaire** de FREUND, fait d'«indusium» «un vêtement de dessous, à l'usage des femmes, jupe ou tunique de dessous». Citons encore le **Dizionario Universale** de P. PETROCCHI, où l'on trouve: «Indusio. Specie di tunica di lana presso i Roma. A uso delle donne, cui serviva di camicia».

(1) C'est ce qui ressort de la note suivante qu'a bien voulu nous communiquer Mr. le Dr. Le Jeune-Goebbels: Tunicæ non tantum virorum, sed et faeminarum erant, quod ex Varrone cognoscimus, qui eas faeminis tribuit. IDEM, lib. IX, **De Ling. lat.:** Muliebrem tunicam eam dicimus quae de eo genere est, quo indutu mulieres ut uterentur est institutum. Ita autem dicebatur exterior faeminarum tunica — indusium interior, quae que carni hærebat. Nonius-indusium est vestimentum, quod corpori intra plurimas vestes adhaeret, tanquam intusium — Apud eundem Varro lib. I de vita populi Romani — Postquam binas tunicas habere cœperunt, instituerunt vocare subuculam et indusium — Ex quo apparet subuculam interiorem virorum tunicam, indusium, mulierum fuisse. Posterioribus tamen temporibus subucula quaque faeminarum fuit, quae etiam supparus dicta... ROSINUS, A. R. C. **De faeminarum vestibus**, p. 408.

la tunique intime des femmes et que celles-ci ne portèrent la *subucula* que par après. Nous avouons ne rien comprendre à ses déductions, qui vont, suivant nous, au rebours des faits.

En tout état de cause, la distinction proposée par Rosinus ne se justifierait même pas de la façon que nous avons indiquée. Apprécier l'*indusium* d'après ce qu'il pouvait être du temps de Nonius serait méconnaître ce qu'il fut durant les cinq siècles précédents.

Freund définit, lui aussi, l'*indusium* «un vêtement de dessous à l'usage des femmes, jupe ou tunique de dessous». Mais il n'invoque, à l'appui, que le texte de Nonius déjà cité et qui ne l'autorise nullement à faire de l'*indusium* un vêtement féminin. (1)

Rappelons-nous, du reste, que lorsque Varron l'oppose à la *subucula*, il s'exprime en termes généraux, applicables aux hommes aussi bien qu'aux femmes.

On ne s'explique pas que Freund ait ici passé sous silence ce texte de Varron, autrement important pour l'*indusium*, que celui de Nonius.

Nous relevons également, dans Freund, cette définition de l'*Indusiarius*: «ouvrier en chemises ou jupes de femmes».

L'application du mot «chemise» à un vêtement de l'Antiquité constitue, nous l'avons déjà dit, un véritable anachronisme.

Il est possible, au surplus, que les «*indusiarii*» aient travaillé spécialement «pour femmes», d'autant plus que Plaute emploie ce terme à l'occasion des courtisanes. Mais ce n'est pas une

(1) Indusium est vestimentum, quod corpori intra plurimas vestes adhaeret, quasi intusium. NONIUS, **loc. cit.**, p. 564. Nonius appuie, il est vrai, sa définition, de ce texte de Plaute: «PLAUTE **Epidicus:** Indusiatam, patagiatam, caltulam, aut crocotulam». Mais, tout d'abord, «indusiata» n'est nullement l'équivalent d'«indusium». De plus, nous avons vu que ce terme «indusiata» s'applique, chez Plaute, à un vêtement extérieur et qu'il est, par conséquent, en contradiction avec le caractère de vêtement intérieur qu'on prétend donner à l'indusium.

raison suffisante pour prétendre que les hommes n'auraient point porté, à leur tour, l'*indusium*. De nos jours, le terme de chemisier est, dans l'usage, réservé plus spécialement aux commerçants et fabricants qui s'occupent de l'article «pour hommes». Nos successeurs seraient-ils fondés à en déduire que les femmes, de nos jours, ne portaient pas de chemises?

Poursuivant sa manière de voir, Freund traduit *indusiatus* par «vêtu d'un habit de dessous». Malheureusement pour sa définition, les deux textes, sur lesquels il s'appuie, visent manifestement des vêtements de dessous. (1)

Nos remarques relatives à l'*indusiata* sont, de tous points applicables à l'*inducula*, citée par Plaute, dans la même scène de l'Epidicus.

Il s'agit toujours de cette femme rencontrée dans la rue. «Comment était-elle habillée? Son *inducula* était-elle «à la royale» ou «à la mendiante»? Etait-elle «couleur de brouillard» pour employer les noms qu'elles forgent, sans cesse, en l'honneur de leurs habits? (2)

(1) Le premier texte est celui dans lequel Plaute mentionne l'«indusiata» parmi les noms de vêtements que les femmes inventent chaque année. Or, s'il cite ces vêtements, c'est à l'occasion de la toilette d'une femme rencontrée dans la rue; il ne peut donc être ici question d'un habit de dessous. (PLAUTE, **Epidicus,** acte II, sc. 2).

Le deuxième texte est d'APULEE. L'auteur décrit un somptueux repas. Il y avait là plusieurs découpeurs, magnifiquement drapés...; de jeunes garçons, frisés et portant de belles tuniques (pueri calamistrati, pulchre indusiati) versaient des vins vieux dans des coupes précieuses. (APULEE, **Métamorphose,** Liv. II, p. 284). Le terme «indusiata» désigne à toute évidence, des tuniques apparentes.

(2) Quid erat induta? an regillam induculam, an mendiculam ? Impluviatam? ut istae faciunt vestimentis nomina. PLAUTE, **Epid.,** acte II, sc. 2. Festus mentionne les «regillae tunicae» dans la toilette que devaient revêtir les vierges la veille de leur mariage (FESTUS, édit. Lindsay, p. 364.)

Nous appuyons notre expression «couleur de brouillard», sur ce texte de Nonius: Impluviatus color, quasi fumato stillicidio impletus. NONIUS, loc. cit. **De genere vel colore vestiment,** p. 573. Cela rappelle les comptes de Mme Eloffe, fournissant à la reine Marie-Antoinette «quatre aunes de ruban couleur «boue de Paris». FRANKLIN, **La vie privée d'autrefois,** III, p. 116, note 2.

Le caractère de vêtement extérieur n'est-il pas également manifeste dans ce cas-ci? Et cependant, c'est sur cet unique texte que Freund s'appuie pour définir l'*inducula:* «vêtement de dessous, à l'usage des femmes, chemise »!

Nous voyons, une fois de plus, par cet exemple, combien il serait dangereux d'accepter comme autant de prototypes de la chemise des objets que nous présentent, sous ce nom, des auteurs même très sérieux.

Parmi les tuniques anciennes qui pourraient intéresser notre sujet, figure encore l'*Interula.*

Lorsqu'on veut connaître exactement la signification qu'avait certain mot, à l'époque où celui-ci s'est formé, le premier soin doit être d'interroger le mot lui-même et d'analyser les éléments dont il est fait.

Essayons de procéder de la sorte à l'égard du mot *Interula.*

On serait, tout d'abord, tenté, avec Forcellini et Freund de le croire formé de la proposition «*inter*», à laquelle on aurait simplement ajouté la finale diminutive «*ula*» (1); sur quoi considérant que «*inter*» signifie «au milieu, dans l'espace intermédiaire», (2) on en déduirait que l'*interula* devait avoir été une petite tunique portée entre deux autres.

Mais la structure de ce mot repousse une telle explication.

D'une part, en effet, il est difficile d'admettre que la finale diminutive ait pu être accolée directement à la préposition «*inter*» sans autres précisions. (3)

(1) «Interulus. Adject. ab inter. adjecta terminatione». FORCELLINI: «Interulus, adj dimin. (inter). FREUND (Theil).

(2) «Inter» adv., au milieu, dans l'intervalle, dans l'espace intermédiaire...» FREUND (Theil).

(3) Les mots dans la composition desquels le mot «inter» intervient avec le sens d'«entre deux», précisent généralement, par eux-mêmes, la nature des choses entre lesquelles se trouve intercalé l'objet en cause. Par exemple interamnus: situé entre deux fleuves; intercilium: l'entre deux des sourcils; interscapilium: l'entre deux des épaules.

De plus, en tenant même pour possible l'accolement direct d'une telle finale, celle-ci n'eût pas été «*ula*» mais «*cula*», et au lieu d'*interula*, nous aurions eu *intercula*. Priscien déclare, en effet, formellement que les mots se terminant par «*er*», font leur diminutif en *culus, cula, culum*. (1)

D'autre part, *interula* tombe sous l'application de cette règle également formulée par Priscien: les noms féminins qui se terminent par un a, précédé d'une consonne, font leur diminutif en «*ula*» (2); on doit en conclure qu'«*interula*», dérive d'«*intera*».

Ce mot ne figure pas directement dans le Dictionnaire de Freund; mais celui-ci en accueille implicitement l'existence lorsqu'il déclare que l'adverbe et préposition *Intra* est «une contraction de *intera*, sous-entendu *parte*». (3)

Intera serait donc simplement le féminin de l'adjectif *interus*, érigé en substantif et dont le sens littéral sous la forme *interula*, serait: «la petite intérieure».

Il suit de là que le nom d'*interula* n'aurait pu s'appliquer qu'aux tuniques de dessous; mais l'examen des textes nous conduit à penser que cette notion a été élargie et qu'à raison de la minceur habituelle des tuniques de dessous, le nom d'*interula* a pris une sorte de valeur générique pour désigner les tuniques légères quelconques, portées principalement en tenue d'intérieur.

Cette valeur générique ressort notamment d'un texte de Tertullien, où celui-ci recommande aux chrétiens l'usage du

(1) Monosyllaba in s desinentia vocali antecedente, assumunt in masculino «culus», in feminino «cula»... Similiter faciunt in «er» terminantia diminutivum: frater, farterculus; pauper, pauperculus; mater, matercula. PRISCIEN, livre III, t. I. p. 103.

(2) Feminina in a desinentia consonante anteposita... in ula faciunt diminutiva, ut silva, silvula, luna, lunula... PRISCIEN, ibid., p. 113.

(3) Freund confirme encore l'existence de «inerus» une première fois, au mot Interius, qu'il présente comme étant «le comparatif de intra», alias intera; et, une deuxième fois, au mot Intimus, qu'il dit être «le superlatif d'intra: le plus intime, le plus secret...»

Tout cela est, du reste, conforme à ce qu'enseigne Priscien, à l'endroit où il traite du superlatif, qui comporte, dit-il, la forme «timus» pour des adverbes ou des prépositions, tels que: intra, interior, intimus. PRISCIEN, loc. cit., p. 203.

pallium, dont il vante les divers avantages; il fait valoir notamment que «si l'on porte par dessous quelque espèce d'*interula* on s'épargne, grâce au *pallium*, de devoir mettre une ceinture; si l'on s'est passé aux pieds quelque espèce de chaussure, on évite de se crotter. (1)

La valeur générique, manifeste, des mots : «*quo calceatus*», témoigne d'une valeur semblable dans l'expression : «*quid interulae*».

On ne sera donc pas surpris de voir ce même mot «*interula*» intervenir à propos d'hommes et de femmes et convenir indifféremment à des situations très diverses: témoin ces deux textes, empruntés l'un et l'autre, à Apulée.

Le premier est extrait des Florides. Il y est dit qu'Hippias, sophiste, contemporain de Socrate, parut, un jour, aux jeux olympiques, dans un costume entièrement confectionné de ses mains. «Il avait, en fait de vêtements tenant au corps, *(indutui ad corpus)*, une tunique *(interula)*, du plus fin tissu...... qu'il avait tissée, à lui tout seul. Son manteau était un *pallium* blanc, jeté par dessus. (2)

Le deuxième texte est tiré de la Métamorphose (l'Ane d'or). Une jeune veuve, nommée Charite, voit en songe son époux et celui-ci lui révèle qu'il a été assassiné. Tout en dormant encore, Charite fond en larmes, puis «secouée de son sommeil, elle reprend ses lamentations, et déchirant sa tunique *(interula)*, elle se frappe cruellement les bras de ses petites mains». (3)

Il ne s'agit plus, cette fois, d'un vêtement de sortie mais

(1) Si quid interulæ subter est, vacat zonæ tormentum : si quid calceatus induitur, mundissimum opus est (à la différence de ce qui se passe pour la toge qui, frottant constamment contre les pieds, était toujours souillée par le contact des chaussures.)
TERTULLIEN, **De Pallio,** t. II, col. 1047.

(2) APULEE, **Florides,** t. II, col. 1047.

(3) APULEE, **Métamorphose,** Florides, IX, p. 116.

d'une tunique d'intérieur, puisque Charite la portait, la nuit, étant couchée. (1)

En somme, les textes, assez peu nombreux, qui font mention de l'*interula*, nous laissent plutôt dans le vague quant à la valeur concrète de ce vêtement.

Des auteurs ont prétendu que l'*interula* ne différait de la tunique ordinaire que parce qu'elle était portée sous le *pallium* au lieu de l'être sous la toge. (2)

Les textes nous l'ont, en effet, montrée, deux fois, portée sous le *pallium*, mais, ailleurs, il n'est nullement question de manteau.

Nous n'apercevons quant à nous, qu'une façon de conjuguer les divers témoignages que nous avons cités: elle consiste à dire que le nom d'*interula*, après avoir, à l'origine, désigné toute tunique intérieure, a fini par s'étendre à toute tunique légère, portée, seule, dans la maison, ou même au dehors, mais, tout naturellement, dans ce dernier cas, sous un manteau, tel que le *pallium*. (3)

L'*interula* était susceptible de recevoir un décor. Dans une lettre de l'empereur Valérien (190-269), il est question de «*paragaudiae interulae*», de tuniques ornées, dans le tissu même, d'une bordure d'or, ou de soie brochée d'or. (4) On trouve

(1) Ce vêtement devait être, dans l'espèce, muni de manches, descendant au moins jusque vers le coude, puisque c'est après l'avoir déchiré qu'elle arrive à se meurtrir les bras.

(2) Est qui a tunica sic distinguit, ut subtoga tunica sit, sub pallio interula: alii hoc discrimen non agnoscunt. FORCELLINI, au mot Interula.

(3) L'extension prise ainsi par le mot «Interula» nous explique que celui-ci ait été tenu pour synonyme, à la fois, de tous genres de tuniques que nous venons de passer en revue. CALEPINUS: hæc (interula) alio nomine supparum, tunica linea, subucula et indusium dicitur. FORCELLINI: Interula est vestis interior et corpori adhaerens ut tunica, subucula, indusium...

(4) Paragaudiæ interulæ, in **Epist. Valeriani Imperatoris ad Præfectum Præt.** quæ paragaudis exornatæ erant. DU CANGE, au mot Paragaudiæ.

Cf. FORCELLINI, au mot Interula. VALERIAN. **Imp. in Epist.** apud VOPISC. **Prob.**, 4: Tunicas russulas, interulas paragaudias duas (Lettre mentionnée par Vopiscus, dans la Vie de Probus).

également dans Vopiscus (IV[e] siècle) l'expression : *interulus dilores duas*, c'est-à-dire, dans lesquelles sont tissés deux fils d'or. (1)

On ne peut en déduire grand'chose au point de vue de la nature du vêtement. Celui-ci aurait fort bien pu constituer une tunique intérieure, sans exclure la possibilité d'une certaine ornementation: il suffisait pour réaliser cette dernière, de laisser l'*interula* apparente, par places, sous le vêtement extérieur, (2) comme ce fut le cas pour la chemise, au XV[e] et au XVI[e] siècle.

Mais, à la différence de la chemise, l'*interula* constituait parfois, à elle seule, un vêtement extérieur complet. Elle n'en était que plus susceptible de recevoir une décoration du genre de celle dont nous venons de parler.

Nous concluons de ces pages, où nous venons de passer successivement en revue la *subucula*, le *supparum*, l'*indusium* et l'*interula*, qu'on ne pourrait reconnaître un prototype de la chemise dans aucun de ces genres de tuniques.

Un vêtement, nous l'avons dit, ne mérite pas le nom de chemise par le seul fait qu'il se porte directement sur la peau. Il ne suffit pas non plus qu'il soit de toile. De tels vêtements peuvent, dans certains cas, tenir lieu de chemise, en réunir certains avantages; on peut, dans le langage courant, les qualifier de «chemises» pour indiquer, d'un mot, l'intimité de leur rôle : ils ne sont pas des «chemises» pour cela.

(1) Dilores quibus scilicet intexta fila duo aurea. quæ videntur **lora** appellasse, ait **CUJAC**, ad. leg. 1 cod. de Vestibus lib. 11 Du Cange — Forcellini y voit plutôt deux paragaudes: Hujus modi vestium quaedam monolores erant, quibus una tantum paragauda, seu fascia intexta erat, aliæ dilores, quibus duæ. FORCELLINI au mot Paragauda.

(2) Cf. DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, au mot **Segmentum**, où, à propos des rayures décorant le bord du costume, il est dit: «Plus tard, on en orne même les vêtements de dessous, dont celui de dessus relevé par un bout, laisse apercevoir la garniture.

Le nom de «chemise» n'implique pas davantage un vêtement d'une forme déterminée, puisque nous le voyons appliqué, au contraire, à des vêtements de formes très diverses.

Ce nom présente, en définitive, un sens générique, plutôt qu'il n'indique un objet concret: il sert à désigner tout vêtement de toile créé ou adopté expressément, dans une intention de confort et d'hygiène, pour être interposé entre la peau et la masse des vêtements.

Or, aucune des pièces de costume, que nous venons de passer en revue, ne correspond à pareille notion.

Les Romains possédaient, il est vrai, diverses sortes de tuniques, parmi lesquelles celles qui touchaient directement la peau justifiaient naturellement la qualification de «*tunica intima*»: mais jamais, peut-on dire, ils ne connurent la chemise, comprise à notre façon.

Nous pensons en avoir fait la démonstration quant aux quatre espèces de tuniques préappelées: il nous reste à la poursuivre en ce qui concerne la *Camisia*.

II. LA CAMISIA.

A la différence des noms de vêtements dont nous venons de parler, le mot *Camisia* n'appartient pas à l'antiquité classique. La première mention s'en rencontre dans une lettre de S. Jérôme, datant de la fin du IVe siècle. (1)

On peut en conclure que le vêtement en question n'était pas d'origine latine; il ne pouvait même pas appartenir à la catégorie de ces objets, de diverse nature, que les Romains empruntèrent à la civilisation gallo-romaine, puisque ces articles se trouvent cités, et fréquemment, dans les auteurs des premiers siècles de notre ère. La *camisia* devait donc être d'une introduction plus récente encore, ce qui nous amène à en chercher l'origine chez les Barbares, qui, dès la fin du IIIe siècle, introduisirent leurs mœurs dans le nord de la Gaule.

Cette considération, disons-le tout de suite, est d'une importance presque décisive, au regard de la théorie qui prétend découvrir dans la *camisia le* véritable prototype de la chemise.

Voit-on, en effet, la Rome des empereurs attendre des barbares un raffinement de toilette tel que la chemise? Voit-on d'autre part, ces rudes Germains qui, naguère encore, allaient à peine vêtus, imaginer tout à coup des dessous de costume, d'une recherche telle qu'il leur fallut un temps fort long pour s'imposer parmi nous?

(1) Nonius Marcellus, qui appartient à la première moitié du IVe siècle, ne fait pas la moindre allusion à la camisia, dans les deux chapitres qu'il consacre à la description des vêtements, tandis qu'il y définit la tunique, le supparum, la subucula et l'indusium.

L'apparition tardive du mot *camisia*, (1) et, partant, son origine barbare doivent donc déjà nous faire présumer, à elles seules, que ce nom ne répond aucunement à ce que depuis le XII[e] siècle, on appelle une chemise.

Nous allons voir, du reste, ce que ce mot désignait, en réalité.

(1) On a produit un texte de Festus, antérieur d'environ deux siècles à celui de S. Jérôme et disant: Supparus vestimentum puellare lineum quod et subucula, id est camisia, dicitur (voir supra p. 24, n. 4) seulement, les mots «id est camisia» ne sont pas de Festus et constituent une ajoute postérieure de plusieurs siècles. La chose vaut qu'on l'explique.

De même que Festus avait donné un abrégé du Traité de Marcus Verreius Flaccus, de même un lettré, de la fin du VIII[e] siècle, jugea bon de remanier le travail de Festus. Ce lettré, communément appelé Paul Diacre, était un lombard, nommé Warnefrid, qui vint à la cour de Charlemagne et y fit un assez long séjour; après quoi, il se retira au mont Cassin. Il s'y occupa de rédiger un Epitome du Traité de Festus qu'il dédia à Charlemagne. En réalité, il malmena l'œuvre du grammairien latin et la défigura en beaucoup d'endroits, «omettant, comme il le dit dans sa dédicace, ce qui lui semblait inutile ou superflu, développant, à sa façon (stilo proprio), les passages obscurs, et laissant enfin quelques articles tels quels». Des érudits se sont occupés, dès le XVI[e] siècle, de rétablir le texte original de Festus, à l'aide de fragments épars.

Joseph Scaliger (1565) notamment, apporta à ce travail une sûreté de coup d'œil qu'admirait Juste-Lipse et qui, dans la plupart des cas, ne laissait plus même place au doute. (FESTUS, édit. Lindsay, Préface, p. XXIV). Scaliger tenait déjà les mots «id est camisia» pour une interpolation de Paul Diacre, qui, disait-il, voulut sans doute expliquer le mot «subucula» par un terme au niveau des élégances de son temps. (Camisiam usurpat Paulus verbum suæ ætatis ac suorum hominum elegantia dignum.)

Forcellini partage cet avis: illa verba, **id est camisia,** sunt a Paulo addita (au mot Camisia); et Marquardt déclare, à son tour: «l'addition, **id est camisia**, vient de l'epitomator et non de Festus puisque le mot camisia paraît bien être d'origine gauloise......» II, p. 116, note 6.

Enfin W. M. Lindsay a publié, en 1913, une édition de Festus, dans laquelle il reproduit, principalement en regard de l'Epitome de Paul Diacre, ce qui subsiste de l'œuvre de Festus dans un fragment d'exemplaire original, à demi-brûlé, conservé à la Bibliothèque de Naples.

Cette restitution de texte, opérée avec un soin minutieux, montre que Festus a dit «quod et subucula appellabatur», sans plus, et confirme ainsi définitivement que les mots «id est camisia» constituent une ajoute de Paul Diacre.

Le texte de S. Jérôme auquel nous avons fait allusion, fait partie d'une lettre adressée, vers la fin du quatrième siècle, à une dame romaine, Fabiola, et relative à la signification des vêtements liturgiques de l'Ancien Testament. S. Jérôme y recourt à une comparaison tirée d'une pièce du costume militaire de son temps: «Les soldats, dit-il, ont coutume de porter un vêtement de lin, qu'ils nomment *camisia*, si bien ajusté aux membres et tenant si étroitement au corps, qu'ils restent parfaitement libres, soit de courir, soit de se battre, de lancer le javelot, de manier le bouclier, de brandir l'épée et d'exécuter tous les mouvements qu'ils veulent.» (1)

Il s'agit évidemment là d'un genre de tunique, en toile, porté directement sur le corps et assez collant pour assurer à ceux qui le portaient une grande liberté de mouvements. Du Cange interprète donc mal ce passage quand il conclut à une sorte de sayon, que les soldats revêtaient par dessus leur équipement.

De toute façon, il est manifeste que la *camisia* dont parle S. Jérôme, ne peut être rapprochée de ce que nous nommons une chemise. C'était une sorte de tunique de toile, composant tout le vêtement et n'appelant rien par dessus.

Le deuxième texte appartient au siècle suivant. Victor Vitensis (427-490), dans son Histoire de la persécution des Vandales, nous apprend que ces barbares «se taillaient, dans le linge des autels, ô impiété! des camisias et des braies.» (2)

(1) Volo pro legentis facilitate abuti sermone vulgato. Solent militantes habere lineas, quas camisias vocant, sic aptas membris et adstrictas corporibus, ut expediti sint vel ad cursum, vel ad prœlia, dirigendo jaculo, tenendo clypeo, ense vibrando, et quocumque necessitas traxerit. S. HIERON., **Epist. LXIV ad Fabiolam. Migne.** Patrol. t. XXII, col. 613.

(2) De pallio altaris, proh nefas! camisias sibi et femoralia faciebant. Cf. MIGNE, **Patrologie,** t. 74, **Vitæ. Onomasticon,** col. 418, au mot camisia: «VICTOR. **De persecutione Wandalica,** lib. 1 : atque de palliis altaris, etc. BEDA, **in Martyrologio:** Ita ut impii Ariani de ipsis palliis altaris camisias sibi et femoralia facerent».

Les Ariens, dont parle Beda, ne sont autres que ces mêmes Vandales, qui firent, un moment, refleurir l'arianisme en Afrique.

On ne peut, cette fois encore, songer à traduire «camisias» par «chemises». En admettant même qu'un vêtement du genre de la chemise ait été connu dès le V[e] siècle, nul n'osera soutenir qu'il fût entré dans les mœurs, ni qu'il constituât un objet de première nécessité, au point que des barbares, tels que les Vandales, se soient préoccupés de s'en procurer ainsi qu'il vient d'être dit.

Le souci de ces hommes se comprend fort bien, au contraire, s'il s'agit du vêtement ajusté dont parle S. Jérôme, vraie tenue de campagne et qui constituait, du reste, le costume national des Vandales en question. Les braies, ou «femoralia», en étaient le complément tout indiqué et l'association de ces deux articles, dans le passage qui nous occupe, achève de rendre toute méprise impossible.

Le troisième texte que nous avons à signaler emprunte un intérêt particulier à ce que les partisans de la haute ancienneté de la chemise ne s'en servent pas seulement pour appuyer leur thèse, mais qu'ils y cherchent la preuve de l'existence, dès le VII[e] siècle, des chemises de nuit.

L'auteur de ce texte n'est autre qu'Isidore de Séville, le «Docteur de l'Espagne». Dans un Traité, qu'il intitule «Etymologies», le savant évêque passe méthodiquement en revue une foule d'objets, de toute nature, et, tout comme nous l'avons vu faire par Varron, il cherche, chaque fois, à expliquer l'origine de leurs noms. Un grand nombre de ces étymologies se signalent, du reste, par leur caractère fantaisiste et souvent puéril. La manie

Le rédacteur de la Patrologie fait précéder cette citation de ces mots: Eadem vox (camisia) sœpius occurrit tam pro camisia vulgari quam pro linea eximia ornata: il aurait donc confondu, dans ce cas-ci, la camisia des Vandales avec la chemise proprement dite.

Il est assez piquant de rapprocher de ces pratiques des Vandales ce que les Grandes Chroniques de France rapportent pour l'année 1183, des Cotereaux pillards, qui, «roboient les églyses». «A leurs garces et leurs meschines faisoient voiles et cueuvrechiefs des corporaux sur quoy l'on traicte le precieux et le vrai corps Jhesu-Christ en sacrement de l'autel» **Gr. Chroniques de France,** publ. par P. Paris, IV, 20.

d'en trouver à tout prix conduisait souvent Isidore à se contenter de consonnances fortuites, n'ayant, au fond, aucun rapport entre elles. (1)

Parvenu au chapitre des vêtements, l'auteur cite la *Camisia*, dont il dit: «nous donnons à ce vêtement le nom de *camisia*, parce que nous dormons dedans quand nous sommes dans notre *cama*, c'est-à-dire, dans notre lit.» (2)

Sans doute, *cama* a pu vouloir dire «lit», mais dans la langue d'où dériva l'espagnol et non pas en latin. Isidore a latinisé le mot pour la circonstance; mais il ne l'a pas rendu latin pour cela et si la mention s'en trouve dans les Dictionnaires, parmi les termes de basse latinité, c'est uniquement grâce à ce texte de l'évêque de Séville: nous n'en avons trouvé nulle trace venant d'une autre source. (3) *Cama* doit donc être un terme d'origine extra-latine (4), demeuré dans la langue espagnole. (5)

(1) Qu'on en juge par cet exemple, relatif à la Tunique: Tunica vestis antiquissima appellata, quia in motu incedentis sonum facit. Tonus enim sonus est!

(2) Camisias vocamus quod in his formimus in camis, id est in stratis nostris. ISID., orig., 19, 22, 29.

(3) Le mot « cama » est inscrit, dans le Grand Dictionnaire de Freund, en lettres capitales: c'est l'écriture réservée par l'auteur aux mots «dont la connaissance ne nous vient que du témoignage des grammairiens et des glossateurs.» (Préface, p. 1, col. 2), et ce témoignage se réduit, dans l'espèce, aux seuls textes d'Isidore.

Cf. Thesaurus linguæ latinæ, ainsi que FORCELLINI, au mot Cama.

(4) Jos. Schlager, le grand philologue du XVI[e] siècle, tout en enregistrant le latin d'Isidore, affirme son origine barbare: Cama est barbarum vocabulum, id significat lectum.

(5) Ce qui n'a pas empêché les auteurs de faire dériver l'espagnol «cama» du mot latin imaginé par Isidore. Témoin FREUND: «de là, l'espagnol cama»; de même que la grande «Encyclopédie européo-américaine», au mot Cama: Cama, De igual palabra del bajo laton.

Isidore ne manque pas, bien entendu, de rechercher, à son tour, l'étymologie du mot «cama». «Cama est brevis (lectus) et circa terram, Græci enim χαμαί breve dicunt, Orig. 20, 11, 2. χαμαί ne veut pas dire «court» mais «à terre». Diez relève le fait et il semble admettre que χαμαί ait pu, dans cette dernière acception, donner naissance au mot Cama. (DIEZ, Etym. Würterb., au mot Cama). Nous ne nous arrêterons pas à discuter ce point, tout au moins fort douteux, l'étymologie du mot Cama n'intéressant pas, en réalité, notre sujet.

Cama n'a jamais signifié un lit que dans la langue parlée en Espagne, au temps d'Isidore: c'est assez dire qu'il ne put constituer l'origine du mot *camisia,* dont nous enregistrons la première apparition à l'autre extrémité de l'Empire.

Le rapprochement étymologique de ces deux mots représente d'ailleurs une absurdité manifeste. De toutes parts, la *camisia* se montre comme un vêtement d'action, éminemment propre à faciliter les mouvements de tout genre et spécialement adopté, à cette fin, par les soldats en campagne. Et le nom de ce vêtement tirerait son origine de l'image la plus opposée à cette allure mouvementée, à savoir d'un lit de repos, du lit «dans lequel nous dormons» suivant les termes d'Isidore! (1)

Nous nous trouvons donc vraiment en présence d'une de ces étymologies de rencontre qui abondent dans l'œuvre de l'évêque de Séville.

Mais, si l'étymologie s'effondre, un point demeure inexpliqué, à savoir l'assertion d'Isidore que les gens avaient l'habitude de dormir dans leur *camisia:* assertion contre laquelle ses lecteurs n'auraient pas manqué de s'élever si elle avait été en contradiction avec leurs usages réels.

Certains auteurs en ont conclu que *camisia* ne signifiait plus seulement une chemise, en général, mais bien une chemise de nuit. (2)

(1) Ce n'est du reste pas à ce propos seulement qu'Isidore prononce le mot camisia. Il applique le même terme à la tunique talaire du grand prêtre, dans l'ancienne Loi: Poderis est sacerdotalis linea, corpori adstricta et usque ad pedes descendens et inde nuncupata, qua vulgo camisia vocatur. Orig. 19, 21, 1.

Le nom de camisia désigne ici la camisia ecclésiastique, autrement dit, l'aube du prêtre; dont nous expliquerons plus loin, les attaches avec la camisia des soldats. Que devient, devant ce nouvel aspect du mot camisia, l'étymologie: quod in his dormimus in camis?

(2) «Cama est barbarum vocabulum, id significat lectum. (Les espagnols disent encore «cama») Ab eo tunicam lineam nocturnam vocarunt camisiam. Auctor Isidorus, et ipse homo hispanus.» JOS. SCALIGER.

Camisia... a été fait de cama, mot étranger qui signifie un lit, comme il fait encore en Espagne, parce qu'on se servoit des chemises quand on se mettoit au lit.» FURETIERE, **Dict. univ.**

Ceci est en contradiction formelle avec l'histoire de la chemise proprement dite, dans l'évolution de laquelle la chemise de nuit ne prend place qu'assez tard.

Cette interprétation ne concorde pas davantage avec les textes déjà cités, qui, loin de représenter la *camisia* comme un vêtement de repos, nous la font constamment apparaître comme une tenue de travail et de combat.

La pratique, affirmée par Isidore, comporte, pensons-nous, une explication à laquelle on semble n'avoir pas songé: les gens dormaient dans la *camisia*, non pas qu'ils la revêtissent pour la nuit, mais parce qu'en se couchant, ils réduisaient à cet article le costume qu'ils portaient durant le jour. C'est ce qu'achèvera d'établir un texte que nous rencontrerons tout à l'heure.

L'affirmation d'Isidore de Séville se comprend, dès lors, sans qu'il faille, en rien, modifier la notion que nous avaient donnée de la *camisia* les auteurs précédents.

Le texte dont nous venons de parler, a suggestionné Du Cange, au point de l'entraîner dans une singulière erreur.

«Les Grecs, dit-il, traduisent *camisia* par καμίσιον ; le Glossaire de Basile définit καμίσιον ὁ ἐπὶ καμάτων χίτων interprète ici κάμα dans le sens de «lit». (1)

D'après cela, le καμίσιον serait, de nouveau, la tunique «pour le lit», le vêtement de nuit. Malheureusement, le mot κάμα est moins grec encore que cama n'est latin. On n'en trouve pas trace dans les dictionnaires et son emploi ne se couvre plus ici d'un emprunt possible à l'idiome local.

Du Cange fait donc erreur. Mais si κάμα n'existe pas en grec, il y a, par contre, κάματον qui, suivant le Glossaire grec de Du Cange lui-même, veut dire «travail» et, spécialement travail servile, travail des champs. Le καμαῖον de Basile est donc , tout simplement, une tenue de travail, la tunique

(1) καμίσιον dicunt Græci. Glossæ Basil: Κάμισιον ὁ ἐπὶ καμάτων χιτων Ubi loci καμα pro lecto interpretor. DU CANGE. au mot Camisia.

qu'on portait pour se livrer aux travaux des champs. ὁ ἐπὶ καμάτων χίτων. Plusieurs autres textes, reproduits par le Glossarium, au mot κάμαιον confirment entièrement cette version.

Est-il besoin d'ajouter que ce καμίσιον n'est autre chose qu'une adaptation de la camisia, une camisia «civile», si l'on veut, dont l'ajustement, bien entendu, laissait au travailleur la liberté de ses mouvements, tout comme elle la laissait au soldat?

Un contemporain de Basile, l'évêque Palladius (365—430) parle, à son tour, du καμίσιον dans les Vies des Pères du désert, dont il fut donné, à Anvers, en 1628, une version latine, que nous avons suivie.

L'auteur rapporte le trait édifiant d'un chrétien qui, pour permettre à une jeune vierge de s'échapper d'un mauvais lieu, où elle était retenue de force, lui fit prendre un habit masculin. A cette fin, il lui passa ses propres vêtements, sa *camisia*, sa chlamyde, en un mot, tout son costume d'homme, «ce qui permit à la jeune fille de se sauver, tandis que lui-même demeurait là, sans aucun vêtement. (1)

La toilette de ce jeune homme se composait donc essentiellement de sa *camisia* et d'un manteau, ce qui ne permet évidemment pas de reconnaître, dans cette *camisia*, un équivalent de la chemise actuelle.

Il est à remarquer que, dans le texte grec original, le mot *Kamision* se trouve mis au pluriel, alors que chlamyde est au singulier. Ce pluriel n'implique pas nécessairement la pluralité matérielle de l'objet auquel il s'applique: c'est ainsi qu'en ont jugé Rosweyden, ainsi que le Thesaurus linguae latinae, quand ils mettent *camisia*, au singulier; mais on pourrait l'entendre autrement et en conclure que, dans l'espèce, le costume

(1) **De Vitis Patrum,** auctore PALLADIO. Dans HERIBERT ROSWEYDEN, **Vitæ Patrum,** Antverpiæ, ex off. Plantini 1628, p. 781. Le Thesaurus Linguæ Latinæ reproduit ce texte de la même façon: Spoliavitque se vestibus suis, hoc est camisia, chlamyde et aliis virilibus rebus.

masculin comprenait, sous la chlamyde, deux vêtements superposés. Il en résulterait simplement que Palladius aurait employé le mot *kamision* dans le sens de tunique, en général, ce qui exclurait davantage encore l'acception de «chemise», dans le sens que nous donnons présentement à ce mot.

Telles sont les principales mentions de la *camisia* et du *kamision,* qui se rencontrent chez les auteurs, latins et grecs, pour les temps antérieurs au VIII[e] siècle.

Il importe maintenant de préciser la signification originaire du mot *camisia* et de rechercher ce qu'il représentait au sein de la société qui le vit naître.

Nous trouvons dans la Vie de Charlemagne, par Eginhard, la description suivante de la «petite tenue» de l'empereur : «il portait le costume de sa race, le costume des Francs: directement sur le corps, la *camisia* de lin et le caleçon, de lin également; puis la tunique, bordée tout autour d'une bande de soie et les guêtres; enfin, les bandelettes entourant les cuisses et les sandales serrées aux pieds.» (1)

C'est ce passage que reproduisent ainsi les Grandes Chroniques de France: «De robes se vestoit à la manière de France. Emprès sa char usoit de chemises et de famulaires de lin; par dessus vestoit une cote ourlée de soie, chausses et souillés estreis chausçoit.» (2)

Bien que la tunique bordée de soie se trouve englobée par Eginhard dans la description de ce qu'il appelle le costume des Francs, on ne pourrait la tenir pour une pièce essentielle de ce

(1) Vestitu patrio, id est francico, utebatur. Ad corpus camisiam lineam et feminalibus lineis induebatur; deinde tunicam quæ limbo serico ambiebatur et tibialia, tum fasciolis crura et pedes caltamentis constringebat. (Vita Karoli Magni, C. 23 M. G., **Script. rer. Germ. in usum scolarum**, ed. 6a, p. 27)

(2) P. PARIS, **Gr. Chron. de France,** II, p. 164.

costume sans méconnaître l'esprit sommaire et primitif de la toilette de nos rudes aïeux. Le contact de la civilisation romaine avait, sans nul doute, fini par répandre, parmi les Francs d'une certaine condition, l'habitude de surmonter la *camisia* d'une tunique; mais celle-ci ne faisait certainement pas partie du costume national primitif.

La façon dont Eginhard s'exprime au sujet de la *camisia linea,* montre bien que ce vêtement constituait, par contre, la pièce fondamentale du costume en question.

Le mot *camisia* lui-même, dont la forme initiale semble avoir été *Kamitja,* est d'origine, non pas celtique, mais germanique. Les formes approchantes, qui se présentent dans certains idiomes celtiques, ont été empruntées par ceux-ci au latin qui avoir transformé *Kamitja* en *camisia.* (1)

La *Kamitja,* était, chez les Francs, le vêtement habituel et traditionnel des hommes, le vêtement par excellence, ainsi qu'en

(1) Nous transcrivons, à l'appui de ce qui vient d'être dit, la note substantielle et probante qu'a bien voulu nous fournir Mr. Tourneur, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Royale de Belgique, dont tout le monde connaît la compétence en semblable matière.

«Longtemps on a cru que **camisia** était un mot d'origine celtique. En effet, il correspond au vieil irlandais **caimmse,** au moyen-galois **camse,** au cornique **cams** et au breton **Kamps.**»

«Mais il est aujourd'hui démontré que ces mots ne sont rien d'autre que le bas-latin **camisia,** emprunté, soit directement, soit indirectement, par ces langues. (On trouvera toutes les indications nécessaires à ce sujet dans: R. THURNEYSEN, **Keltoromanisches,** Halle, 1884, pp. 51, 52).
Le celtique ne possède pas de racine **cam,** dont la signification primitive soit susceptible de justifier le mot **camisia.**»

«Ce substantif est d'origine germanique. Sa forme germanique Kamitja fut empruntée, vers le IVe siècle de notre ère, par les Gallo-Romains, dans la bouche desquels ce mot devint **camisia,** forme sous laquelle les auteurs anciens la notèrent.»

«Kamitja, en germanique, était accentué sur la première syllabe, ainsi que le prouve l'allemand moderne Hemd, qui en dérive également, en passant en latin, l'accent changea de place et, conformément aux habitudes de l'accentuation latine, on eut camisia.»

La racine germanique **Kam** semble avoir signifié «envelopper» «vêtir». Kamitja, camisia est donc étymologiquement «l'enveloppe», le «vêtement», rien de plus.

témoigne son nom, tiré de la racine «Kam», qui signifie «entourer», «vêtir».

Ce peuple avait, on le sait, l'habitude d'enterrer les morts dans le costume qu'ils avaient porté durant la vie. Les hommes étaient déposés dans la tombe en tenue guerrière, les armes à la main. Or, ils portaient la *camisia,* ainsi qu'il résulte formellement d'un texte de la loi Salique, qui ne mentionne à ce propos aucun autre vêtement. (1) C'était donc bien elle qui formait le fond du costume guerrier.

Cette même loi Salique parle d'ailleurs encore de la *camisia,* à propos du meurtrier, trop pauvre pour pouvoir acquitter complètement l'amende fixée par le tarif légal. Elle le représente au moment où, ayant fait vainement appel à l'intervention des siens, il abandonne sa maison: «vêtu de sa *camisia,* sans ceinture, ni chaussures, le bâton à la main, il saute par dessus sa haie et s'éloigne.» (2)

Gérard décrit, en détail, cette cérémonie, dans son Histoire des Francs d'Austrasie et il traduit l'expression *in camisia* par : «en chemise». C'est «en *camisia*» qu'il eût fallu dire.

Les mots «en chemise» tendraient à rapprocher ce qui se passait en cette circonstance, des scènes d'expiation, fréquentes au Moyen Age, durant lesquelles le coupable se trouvait réellement exposé, «en chemise», à la vue de tous. Mais il s'agissait là de simples démonstrations, ne prenant qu'un temps limité et à l'issue desquelles la victime était rendue aux habitudes de la vie ordinaire. Ce n'est pas le cas ici. Quand le débiteur Franc

(1) Si mortuum aut de camisia, aut de collis, aut de quibus rebus celaturus texerit... **Lex Sal.**, 41, 2. — Comme il s'agit ici de sévir contre les voleurs de cimetières, si le costume des morts avait comporté quelque tunique en dehors de la camisia, et particulièrement quelque tunique, plus riche, la loi n'eût pas manqué d'en faire mention. Son silence à cet égard montre bien que le vêtement principal du guerrier franc consistait essentiellement dans la camisia, ou Kamitja.

(2) Et sic postea in camisia, discinctus, discalceius... **Lex Salica,** LVIII. (ed. Behrend, p. 121). De Chrenecruda, p. 105.

saute par dessus sa haie, c'est pour ne plus revenir: tel il est parti, tel il restera désormais. Le vêtement qu'il emporte est donc un vêtement sommaire, mais d'une nature telle néanmoins qu'il lui permette d'aller et venir; c'est la *camisia* que portaient tous les hommes de sa race et qu'il fallait bien lui laisser à peine de le mettre nu.

On lui enlevait, il est vrai, sa ceinture, ce qui pouvait constituer une marque de dégradation. Mais la mention même qu'il ne portait désormais plus de ceinture, par dessus sa *camisia*, ne démontre-t-elle pas suffisamment que cette dernière constituait, bel et bien, une tunique, et non pas une chemise, comme on l'a prétendu? On ne met pas de ceinture sur une chemise. Le mot *discinctus* prouve donc, à lui seul, qu'il ne s'agissait pas d'un tel vêtement. (1)

La *camisia* était de toile. (2)

(1) Notre attention a été attirée sur le passage de GERARD (**Histoire des Francs d'Austrasie**), par le Dr Le Jeune-Goebbels, qui a bien voulu nous communiquer, en outre, au sujet du mot discinctus, cette note intéressante: «La ceinture était, chez les Francs, comme chez tous les peuples indo-européens, depuis l'origine, une marque distinctive de l'homme libre et du soldat... Chez les Romains, c'était une flétrissure que de priver le soldat de sa ceinture et «discinctus miles» équivalait à lâche, indigne de porter les armes. C'est dans cet esprit que les Romains imposaient aux vaincus la peine infâmante du joug. Voyez, en effet, ce qu'en dit FESTUS: Iugum, sub quo victi transibant, hoc modo fiebat: fixis duabus hastis super eas ligabatur tertia, sub iis victos discinctos transire cogebant. — Le «discinctus» latin répond à l'azônos des Grecs et, chez ces deux peuples, ils s'appliquaient d'abord aux lâches, puis aux captifs et enfin aux hommes efféminés, de mœurs infâmes, aux dissolus.»

(2) Le moine de Saint-Gall rapporte que Charlemagne portait une «camisia cilicina» c'est-à-dire, d'une étoffe, peut-être orientale, tissée de poil de chèvre. On rencontre aussi dans une charte de l'an 800, des camisias appelées «berniscrits», probablement du nom de l'étoffe dont elles étaient faites. Celle-ci n'était pas de la soie, dit Francisque Michel, car les «chemises en question servaient aussi à l'habillement des moines». (FRANCISQUE MICHEL, **Recherches**, etc., p. 273-274). Du Cange reproduit, au mot «Camisia», le texte auquel Francisque Michel fait allusion. Il y est question d'achat de vêtements pour les moines de l'abbaye de Saint-Omer et notamment de «Kamisias ultramarinas, quæ vulgo Bernescrist vocitantur».

Elle représentait «une étroite blouse à manches», pour employer l'expression de Quicherat. (1) Son principal caractère était d'être fort ajustée. C'est ce qui avait surtout frappé les Romains et ce qui leur en avait recommandé l'adoption pour les manœuvres militaires; c'est ce qui, nous l'avons vu, avait également attiré sur elle l'attention de S. Jérôme, bien qualifié pour en parler, puisqu'il avait séjourné dans la Gaule-Belgique.

Descendant sur les cuisses, jusque vers le genou, la *camisia* était peut-être légèrement fendue sur les côtés de manière à laisser complètement libre le mouvement des jambes. (2)

Telle qu'elle était, la *camisia* constituait, pour ce qui concerne le torse, un vêtement complet.

C'est peu si nous considérons nos habitudes frileuses; c'était déjà beaucoup, si l'on se reporte aux Germains de Tacite. Les soldats romains n'avaient parfois pas tant que cela sur le corps. (3)

En Orient, où la camisia s'était décidément acclimatée, on la fit naturellement participer du luxe dont on y entourait toutes choses. Du Cange mentionne,au mot «Tramoserica», un édit de **Justinien** (VI[e] s.), dans lequel il est question d'une Camisia tramoserica (c.-à-d.) à chaîne de lin et trame de soie), teinte en rouge et en vert (Camisia tramoserica in cocco et prasino...» — Cet esprit de luxe se retrouve, chez les Francs, dans les camisias de femmes, dont nous parlerons dans un moment.

(1) QUICHERAT, **Hist. du Costume**, p. 10.

(2) M. le D[r] Le Jeune-Goebbels nous signale l'existence, au Musée Carnavalet à Paris, d'une statuette, en bronze, du XII[e] siècle, représentant Charlemagne à cheval, «les épaules couvertes d'un long manteau que le bras tient écarté: ce qui permet de voir le bas de la tunique. Celle-ci arrive, à peine, jusqu'aux genoux et présente latéralement une fente ou échancrure, partant à peu près de la partie moyenne, de la cuisse, et déterminant deux pans très apparents.

La forme donnée au vêtement impérial aurait certainement pu être influencée par des modifications survenues dans la coupe de la camisia, entre le 9[e] et le 12[e] siècle; mais la présence des pans sur les côtés n'en constitue pas moins une indication dont il faut tenir compte.

(3) Daremberg et Saglio donnent, au mot Braies, la représentation d'un soldat romain empruntée aux bas-reliefs de la colonne Trajane (commencement du II[e] siècle). Ce soldat porte les braies gauloises; l'un des bras est couvert du bouclier; le reste du corps est entièrement nu.

Tout comme à Rome, du reste, le progrès des mœurs n'alla pas sans un certain amollissement et celui-ci se traduisit notamment dans le costume. On ajouta d'autres vêtements, soit plus chauds, soit plus riches, à la *camisia*, si simple et si mince, des anciens. Le besoin d'imiter les Romains conduisit, sans nul doute, les Francs à revêtir une tunique par dessus leur *camisia*, de la même façon, pourrait-on dire, que nous voyons dans nos campagnes, les femmes d'un certain âge, enfoncer résolument un chapeau de la ville par dessus le bonnet traditionnel, qu'elles ne veulent pas quitter.

La *camisia* se trouva souvent réduite, de la sorte, à remplir le même rôle que la *subucula*, chez les Romains, mais sans cesser, bien entendu, de demeurer ce qu'elle avait toujours été, à savoir le vêtement national par excellence.

Comme chez les Romains également, on ne se contenta pas toujours d'adjoindre une seule tunique à la *camisia*. Par les froids rigoureux, on en revêtit plusieurs, l'une sur l'autre, sans parler des manteaux de sortie, de divers modèles, que les Barbares s'entendaient si bien à confectionner, principalement pour le mauvais temps.

Les Anciens ne se dévêtaient pas complètement pour dormir comme on le fit au Moyen Age, grâce aux lits bien pourvus de draps et de couvertures. Nous avons vu que les premiers Romains gardaient leur toge de laine, même la nuit. Lorsque la tunique eut été adoptée, ils la conservèrent, de même, durant leur sommeil, quitte à en changer plus souvent, sans doute, qu'ils ne pouvaient changer de toge.

De même, les Francs dormaient dans leur *camisia*, en se couvrant, pour le surplus, de quelque peau de bête, ou d'un morceau d'étoffe.

Nous en avons l'attestation dans ce récit d'Alcuin. Une nuit que le digne religieux voulait, suivant son habitude, se livrer en secret à la prière et au chant des psaumes, il se trouva pris d'un sommeil irrésistible. Se levant de sa couche, (sur laquelle il s'était étendu tout habillé), il commença par enlever

son manteau. Puis, s'étant remis en place, semble-t-il, et se sentant derechef envahi par le sommeil, «il se dépouilla de tous ses vêtements, ne conservant que sa seule *camisia*, ainsi que ses *femoralia*». (1) La *camisia* et les braies constituaient donc le minimum de ce qu'on gardait la nuit.

Nous rapprocherons de ce trait un épisode de la vie de S. Fulgence, évêque de Ruspe, en Afrique (Ve-VIe siècle). Les membres du clergé revêtaient encore, dans la vie ordinaire, le même costume que les laïques. Le saint évêque portait donc une tunique, comme tout le monde. Or, raconte son biographe, il lui arriva un jour, de célébrer la messe en gardant la tunique dans laquelle il avait dormi, et comme on s'était permis de lui en faire la remarque, il répondit que, pour offrir le Saint Sacrifice, mieux valait changer de cœur que d'habits. (2)

Il est fort possible que la tunique de S. Fulgence ait été la *camisia*, dont le port, nous l'avons vu, s'était répandu en Afrique, au cours du Ve siècle. Mais, quel qu'ait été le vêtement, nous voyons qu'on gardait la nuit celui qu'on portait le jour. Lors donc que ce vêtement était la *camisia*, on le conservait naturellement aussi pour dormir.

Nous tenons là, la véritable explication du texte d'Isidore de Séville, qui nous occupait tout à l'heure: *Camisias vocamus*.

(1) Quadam igitur nocte solito orationem cum psalmorum decantatione volens secretim fundere aggravatur immenso sompno. Surgens vero e lectulo, tulit cappam desuper se : cumque iterum agravaretur sompno, expoliavit se vestimentis omnibus præter sola camisa et femoralibus. Vita Alcuini. c. 22. Ed. Arndt dans M. G., **Scriptores**, t. XV. p. 195.

Du Cange explique ainsi Femoralia : quæ et feminalia et braccæ et il cite un ancien glossaire latin-français, qui traduit Femorale par : «Braie à homme». Mais les femoralia étaient, à proprement parler, comme les feminalia, les bandes qui enveloppaient les cuisses.

C'est ce que les Grandes Chroniques de France traduisent par : famulaires de lin.

(2) ......in der Tunika in welcher er geschlafen, das heilige Opfer dargebracht und gesagt zur Zeit des Opfers, solle man lieber die Herzen als die Kleider wechseln. **Vita S. Fulgentii**, c. 18, n. 37. Migne, P. L., 65, 136 (Braun, n. 67).

quod in his dormimus in camis. L'étymologie n'en acquiert pas plus de valeur; mais, du moins, la pratique que l'ingénieux évêque invoquait à l'appui, n'est-elle plus en contradiction avec les façons de faire de ses contemporains.

Les hommes n'étaient pas seuls à porter la *camisia;* celle-ci occupe également une place dans le costume des femmes franques.

La vie de Sainte Radegonde, reine des Francs (VI[e] siècle) en renferme un exemple très connu, mais qu'on produit, d'habitude, sous une forme tellement écourtée que la vraie signification du mot *camisia* n'en ressort plus suffisamment.

La reine, rapporte Saint Fortunat, se séparant de son époux Clotaire, alla faire profession monastique entre les mains de Saint Médard (544). Radegonde déposa sur l'autel ses somptueux habits en y joignant ses joyaux et ses bijoux. (1)

Une autre fois, s'étant richement parée, elle alla visiter Saint Jumiers dans sa cellule et lui remit également, à destination des autels, un diadème, ses camisias, ses manches, ses coiffes, ses fibules, tous objets enrichis d'or et même de pierreries. (2)

L'emploi du terme *camisia* accuse certes un vêtement dont la coupe générale devait se rapprocher du type adopté par les hommes. Mais on voit à quel point l'intervention de la coquetterie féminine était arrivée à transformer l'humble *camisia* primitive.

(1) FORTUNAT, **Vita S. Radegundis**, lib. I. c. 13 (ed. Krusch, dans M. G., Scr. rer. merov. t. II. p. 369)

(2) Accedens ad cellam sancti Jumeris, die uno, quo se ornabat felix Regina composito, sermone ut loquar barbaro, stapione, camisas manicas, cofias, fibulas, cunctas auro, quædam gemmis exornata per circulum sibi profutara sancto tradit altario. Ibid.

Dans une autre «Vie de Sainte Radegonde» auctore venerabili Hildeberto», il n'est pas fait mention des camisias: Inde progressa et ingressa cujusdam Sancti cellulam, tapetibus, vittis, fibulis et manicis intexto gravidis auro sacra oneravit et honoravit altaria. (Migne, P. L. 171).

Ce texte nous apprend que les femmes avaient imaginé de rendre mobiles les manches de leurs camisias. Nous voyons la même pratique se poursuivre durant tout le Moyen Age, spécialement pour les robes d'apparat. C'était un moyen non seulement de varier davantage les ajustements, mais aussi de maintenir à demeure des garnitures d'or et de pierreries sur des pièces de costume qu'il eût été encombrant de serrer en lieu sûr si elles avaient tenu au corps même du vêtement. Les inventaires du XVI[e] siècle notamment mentionnent encore des manches ainsi transformées en écrins de joaillerie et soigneusement gardées en compagnie des bijoux proprement dits.

Il semble bien que les précieuses manches de Radegonde aient déjà préludé à un luxe du même genre.

Nous pouvons résumer, comme il suit, ce que nous avons appris, touchant la *camisia,* pour les temps antérieurs à la mort de Charlemagne.

La *Kamitja* était, par excellence, le vêtement national des Francs. Elle consistait, pour les hommes, en une blouse de toile, très ajustée, descendant jusqu'au milieu des cuisses et, peut-être, légèrement fendue sur les côtés.

On la gardait durant la nuit.

Par les temps froids ou pluvieux, les hommes portaient, par dessus la *Kamitja*, quelque manteau, généralement pourvu d'un capuchon.

L'imitation des modes romaines, de même que le besoin de se vêtir plus chaudement, firent adopter, d'autre part, la tunique latine, passée par dessus la *Kamitja.* Cette dernière se trouvait, dans ce cas, transformée en vêtement de dessous, tout en restant apparente, par places, notamment à l'endroit des manches qui, plus longues que celles de la tunique, descendaient jusqu'aux poignets.

Les femmes franques, à l'instar des femmes romaines ,commencèrent par partager entièrement le costume des hommes. Elles portèrent donc, à l'origine, une *Kamitja* pareille à la leur.

Mais la *Kamitja* des femmes dut prendre un caractère particulier à mesure que s'affirmèrent, d'une part les convenances dérivant de leur sexe, d'autre part les droits de la coquetterie féminine. Peut-être s'allongea-t-elle vers le bas, comme la *stola* romaine. Sans doute aussi se relâcha-t-elle peu à peu d'un ajustement que ne réclamaient pas autant que chez les hommes, les nécessités du travail.

La *Kamitja* des femmes riches se signale, de plus, par la richesse des matières employées à sa confection.

La coupe pratique de la *Kamitja* et l'aisance qu'elle laissait aux mouvements,ne manquèrent pas de frapper les Romains.

Ceux-ci l'adoptèrent, de bonne heure, pour les soldats et transformèrent son nom et celui de *camisia*.

Les travailleurs s'en emparèrent, à leur tour. L'Orient suivit l'Occident dans cet engouement général et nous voyons finalement la *camisia* s'implanter, comme vêtement normal, de Byzance à Séville.

Est-il besoin de dire à quel point une telle popularité éclaire les textes dans lesquels il est question de la *camisia?* Nous comprenons maintenant pourquoi Paul Diacre recourait à ce terme pour faire saisir à ses lecteurs ce qu'était la *subucula*, désormais démodée; nous ne nous étonnons plus de voir ni les Vandales se tailler des camisias dans les nappes d'autel, ni les contemporains d'Isidore garder leur *camisia* pour dormir, ni l'homme des champs, de Basile, trouver dans le *Kamision* le vêtement le plus convenable pour son travail.

La *camisia* demeura, jusqu'au neuvième siècle, d'un emploi général chez les *Francs*. C'était elle que Charlemagne portait «emprès du char», par dessous sa tunique, c'était l'habillement que les guerriers gardaient jusque dans la tombe; c'était enfin l'ultime vêtement laissé au meurtrier insolvable, expulsé de chez lui et forcé de laisser en arrière tout ce qu'il possédait.

III. LA CAMISIA CLERICALE

Avant de rechercher ce que devint la *camisia* sous les successeurs de Charlemagne il nous faut dire quelques mots de la *camisia* cléricale, et montrer qu'elle se confond, dans ses origines, avec le vêtement, militaire ou civil, dont il fut question jusqu'ici.

Dans les premiers temps de l'Eglise, les vêtements du clergé ne différaient pas de ceux du commun des fidèles, même pendant les offices. (1) « Evêques et prêtres étaient alors vêtus comme les particuliers.» (2)

La coutume s'établit, il est vrai, pour les prêtres et pour leurs assistants, de prendre, en vue de la célébration du Saint Sacrifice, d'autres habits, plus soignés que les habits ordinaires. C'est ainsi qu'un règlement ecclésiastique, du troisième siècle, prescrit aux diacres et aux prêtres, quand ils assistent l'évêque dans la célébration des Mystères, d'avoir des «habits blancs, absolument propres et plus beaux que ceux du reste du peuple. Les lecteurs doivent, comme eux, porter des vêtements de fête.» D'autres documents, du même genre, préconisent les habits blancs et bien lavés. (3) Mais ces préoccupations de toilette ne constituaient, à vrai dire, qu'une marque de respect

(1) Les premiers Pères de l'Eglise ne voulaient pas «que les personnes revêtues d'un caractère sacré fussent habillées autrement que le commun des fidèles». VIOLLET-LE-DUC, **Dictionnaire raisonné du mobilier français,** IV, p. 340, au mot «Soutane».

(2) DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, au mot **«Dalmatique»**.

(3) BRAUN, **Die liturgische Gewandung,** pp. 757 et 770.

à l'égard du Sacrifice de la *Messe*, qu'il eût été inconvenant de célébrer avec des vêtements trop usagés ou souillés par leur emploi dans la vie ordinaire. (1) Les habits, plus propres ou plus choisis, que l'on revêtait pour l'exercice du culte, n'en étaient pas moins de même ordre que ceux dont ils prenaient la place. (2)

L'usage dont nous parlons n'était, du reste, pas exclusif au clergé. Il ressort de certains textes que, dans la primitive Eglise, les fidèles avaient, eux aussi, l'habitude de prendre d'au-

(1) On n'attendit pas le IVe siècle, écrit le P. Braun, pour partager le sentiment qu'exprime St. Jérôme, lorsqu'il dit que l'on ne doit pas pénétrer dans le Saint des Saints avec ses vêtements journaliers. ni avec des habits souillés par les occupations de la vie. BRAUN, p. 770.

(2) On a cru pouvoir déduire le contraire d'un prétendu décret du Pape S. Etienne Ier (225-257) dans lequel il est question de «vestes sacratæ» et que Durand rappelle, en ces termes, dans son Rationale: Stephanus quoque Papa statuit... ne vestimentis Ecclesiæ in aliis usibus quis fruatur... (Lib. I, cap. III, 48) et, plus loin: In quotidiano usu non est vestibus sacris utendum... Unde Stephanus Papa... statuit sacris vestibus non nisi in Ecclesiasticis et Deo dignis officiis uti (Lib. III, cap. 1) Mais il est fort douteux que le pape Etienne I^r soit l'auteur de ce décret, qui, suivant le P. Braun, serait plutôt postérieur à Constantin.

Divers traits montrent d'ailleurs formellement que si le prêtre revêtait une chasuble pour célébrer la messe, la tunique qu'il portait dessous, était pareille à celle de la vie ordinaire. Nous avons relaté plus haut l'anecdote représentant S. Fulgence, conservant, pour lire la Messe, la tunique dans laquelle il avait dormi.

Un autre trait encore nous montre que les prêtres portaient, à l'autel, la même tunique que tout le monde, la tunique ordinaire.

Il se trouve dans la Vie de Saint Martin de Tours, par son disciple Sulpice Sévère. Un jour que le saint évêque allait quitter la sacristie, pour se rendre à l'autel, un mendiant se glissa près de lui et le supplia de lui donner un vêtement qui le défendît du froid. Touché de sa misère, l'évêque retira la tunique qu'il portait sous sa chasuble et la donna au pauvre pour s'en vêtir. Puis, mandant son archidiacre, il le chargea d'aller lui chercher une tunique «pour un pauvre», disait-il, se désignant lui-même de la sorte. L'archidiacre, qui n'était pas au fait de l'incident, se rendit aussitôt dans le voisinage et y acheta pour peu de chose, une misérable tunique que l'évêque se hâta de revêtir. Une telle action n'eût pas été possible, fait remarquer le P. Braun, s'il avait existé, en Gaule, à cette époque, une véritable tunique liturgique.

tres vêtements pour se rendre aux offices et de les quitter quand ils en revenaient. (1) Ils en usaient particulièrement ainsi lorsqu'ils avaient à recevoir l'Eucharistie.

Nous voyons, à la fin du quatrième siècle, S. Jean Chrysostome se conformer encore à cette pratique (2), dont nos traditionnels vêtements «de Pâques» pourraient bien n'être qu'une survivance.

A Rome, ainsi que dans les pays subissant directement son influence, les prêtres chrétiens portèrent donc, pour commencer, l'ancienne tunique romaine, à la façon de tout le monde, c'est-à-dire, la tunique de laine blanche, à manches courtes, retenue par une ceinture et descendant jusqu'aux genoux.

Il n'y avait, bien entendu, rien de fixe dans la coupe de cette tunique qui, chez le prêtre, comme chez les laïques, subissait les variations de la mode: les peintures des catacombes en témoignent. (3)

Deux autres sortes de tuniques, le colobe et la dalmatique, méritent également d'être signalées au point de vue de l'usage qu'en firent prêtres et fidèles. (4)

(1) BRAUN, p. 770. Clément d'Alexandrie reproche à ses ouailles de changer de conduite, en même temps que d'habits, au retour de l'église. Ibid., p. 770, note 2.

(2) Paladius rapporte, dans la vie de S. Jean Chrysostome, que le saint, en route pour l'exil, étant tombé gravement malade, changea complètement de vêtements, et même de chaussures, avant de recevoir la sainte communion. Son autre biographe, Théodore de Trimuthis, écrit qu'il substitua d'autres vêtements à ses habits journaliers. BRAUN, p. 772, note 1.

(3) Dans les peintures des tombeaux des catacombes, dit le P. Braun, la tunique est tantôt pourvue d'une ceinture, tantôt sans ceinture, tantôt courte, tantôt plus longue, tantôt sans manches, tantôt à manches, courtes ou longues, p. 64.

(4) Cologium Tunica manicis defacta, extantibus extra eam brachiis : tali namque veteres utebantur, ne impeditiores essent. JUNIUS **Nomenclator.**

Ce vêtement tirait son nom du grec: kolobos, qui veut dire court, écourté. Sic dictum quod sine manicis esset, ac mutilatum. ROB. ESTIENNE, **Thesaurus**, 1531. Ce que Calepinus (1545) reproduit en ajoutant: nam κολοβόν breve, mutilatum, truncum significat. Hæc et cataclista vestis dicitur.

Le colobe était une tunique sans manches, ou n'ayant que des manches extrêmement courtes, de manière à laisser les bras entièrement dégagés. Les femmes l'adoptèrent, aussi bien que les hommes, mais en l'allongeant du bas jusqu'à le rendre «talaire». (1)

C'était donc un vêtement absolument civil. Nous le voyons cependant porté par les prêtres pour célébrer la Messe. Il jouit même, à certain moment du quatrième siècle, d'une faveur spéciale, à ce point de vue. (2)

Quant à la dalmatique, originaire de Dalmatie, c'était une tunique caractérisée par des manches fort larges et qui ne comportait pas de ceinture. (3)

«La dalmatique avait déjà été portée à l'époque républicaine, mais, semble-t-il, cette infraction au costume national était considérée comme une honte. A l'époque impériale, l'habitude s'introduisit de porter des vêtements d'origine étrangère.» (4)

C'est ainsi que la dalmatique devint à la mode «à partir du règne de Commode, environ» (5), c'est-à-dire, dans la deuxième moitié du deuxième siècle.

(1) Colobium, pallium virginale, ut quod ad talos descendens, sine manicis. UGUTIO (Dans Du Cange).

(2) Il est dit, dans une Vie de S. Sylvestre I[er], parue vers 500, qu'au temps de ce Pape (314-345) un évêque de Pamphilie vint à Rome et y célébra la messe, vêtu d'un colobium qui avait appartenu à l'apôtre S. Jacques. Sur quoi, Sylvestre, ses prêtres et ses diacres auraient repris l'usage du colobium, poursuivi, plus tard, sous les Papes Jules et Libère. BRAUN, p. 68.

Le P. Braun ne paraît pas attacher, en général, grand crédit aux «histoires» relatées dans cette Vie de S. Sylvestre. Mais il s'agit cette fois, d'un trait contemporain, que l'auteur n'eût osé affirmer s'il avait été contredit par les usages du moment. Le colobium resta longtemps en faveur dans l'Eglise, ainsi qu'il en résulte notamment du témoignage de Du Cange (au mot Colobium): Colobium postmodum propria fuit vestis monachorum... Colobium etiam fuit Episcoporum vestis propria.

(3) BRAUN, **loc. cit.**, p. 300.

(4) DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, au mot « Dalmatica », article, signé C. BAYET.

(5) MARQUARDT, II, p. 226.

Les femmes la portaient également, mais plus longue: distinction qui ne subsista pas longtemps, du reste, la dalmatique des hommes s'étant allongée peu à peu, jusqu'à rejoindre celle des femmes. (1)

Il en fut de même pour les manches qui, après s'être arrêtées au coude, finirent par recouvrir le bras tout entier.

«Les chrétiens adoptèrent la dalmatique» (2) et leurs prêtres aussi (3), d'autant plus que, constituant un vêtement des classes supérieures (4), ce genre de tunique s'accordait bien avec la dignité de leur ministère.

Au troisième siècle, s'introduisit la mode des tuniques descendant jusqu'aux pieds; en même temps, les manches s'allongèrent, elles aussi, et recouvrirent tout l'avant-bras.

La mode, plutôt inattendue, des tuniques talaires, fut peut-être préparée par le port de la dalmatique.

Celle-ci était essentiellement, en effet, «une tunique de dessus, conçue dans l'esprit de notre surtout.» (5) Or, elle tomba, de tout temps, «au dessous des genoux.» (6) Il fallut, dès lors, pour qu'il apparût quelque chose de la tunique, que celle-ci descendît plus bas encore, ce qui détermina un premier allongement. Mais la dalmatique, à son tour, s'allongea de plus en

(1) BRAUN, p. 300, Cf. **Marquardt,** II, p. 226.

(2) DAREMBERG,SAGLIO et POTTIER, **loc. cit.**

(3) Nota quod non solum virgines, sed etiam Diaconi utebantur colobio loco cujus postea usi sunt dalmatica. Joh. de Janua. (Dans DU CANGE, au mot **Colobium**).

«S. Cyprien de Carthage (III[e] siècle) (mort en 258), conduit au supplice, se dépouille d'abord de son manteau, puis de sa dalmatique et ne garde que sa tunique. Il ne s'agit pas ici d'un costume ecclésiastique, mais du costume que les particuliers portaient, aussi bien que les prêtres et les évêques. DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, au mot **Dalmatica.**

(4) Nur von Leuten aus besseren Klassen getragen. BRAUN, **loc. loc. cit.,** p. 301.

(5) Eine Obertunika, etwa im Sinne unseres Ueberrockes. BRAUN, **cit.,** p. 301.

(6) DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, au mot **Dalmatica. loc. cit.,** p. 209.

plus: la tunique se remit à la suivre, pour continuer à demeurer visible, du bas, et l'on peut croire qu'elle dut à cette progression continue d'acquérir finalement la forme talaire.

La mode des tuniques longues avait pris de telles proportions, au siècle suivant, que S. Augustin put s'écrier: «c'était une honte, chez les anciens Romains, de porter des tuniques talaires à manches longues: c'en est une, à présent, chez les personnes d'un rang honorable, quand elles portent une tunique, de n'en point avoir de pareilles.» (1)

La faveur dont jouit la dalmatique servit, tout aussi bien, la fortune de la toile, délaissée jusqu'alors et que l'on vit s'introduire insensiblement, à côté de la laine, grâce notamment à la protection d'empereurs tels qu'Alexandre Sévère (222-235), «grand amateur de toiles de lin.» (2)

La chaleur excessive que devait causer la longue dalmatique de laine, surmontant la tunique, également de laine, conduisit vite à remplacer cette dernière par un tissu plus frais. Rien ne valait mieux que la toile, dans ce but. Aussi l'usage des tuniques de toile se répandit-il assez promptement. C'est à cette époque, on s'en souvient, que les femmes renoncèrent à la *subucula* de laine, pour lui substituer le *supparus* de lin. Les longues tuniques de toile s'interposèrent, de même, chez les hommes, sous la dalmatique de laine, au point qu'aux environs de l'an 400, S. Augustin, s'exprimant d'une façon générale, put dire dans ses sermons «nos vêtements intérieurs sont de lin ; les extérieurs sont de laine.» (3)

Tel fut également le costume du clergé, dans la vie ordinaire, comme pour la célébration du Saint Sacrifice: la tunique

(1) Talares et manicatas habere apud Romanos veteres flagitium erat, nunc autem honesto loco natis cum tunicati sunt, non eas habere flagitium est. Augustin. Doctr. Christ III, 20, dans MARQUARDT, II, p. 191, note 6.

(2) MARQUARDT, **loc. cit.**, II, p. 118.

(3) AUGUSTIN, **Serm** 37, 6: Hoc conjicere audeo ex ordine vestimentorum: interiora sunt enim linea vestimenta, lana exteriora. (Cité par Marquardt II, p. 118 et par le P. Braun, p. 71)

talaire de toile, (1) recouverte de la dalmatique. (2)

Ce n'était pas encore un costume «sacré» puisque les pièces principales, dont il se composait, se portaient aussi bien en dehors des cérémonies du culte que durant ces dernières. Nous y reconnaissons néanmoins le point initial de deux vêtements liturgiques, la dalmatique et l'aube.

La dalmatique continua d'être portée par le clergé, après que les laïques eurent repris l'usage de la tunique courte. Puis, les clercs cessèrent de la porter dans la vie ordinaire. Réservée désormais au seul usage du culte, et élevée, par le fait même, à la dignité de vêtement liturgique, elle subit successivement les transformations qui en firent le vêtement, très modifié, que nous connaissons aujourd'hui, toujours sous le même nom. (3)

Par contre, la tunique talaire, de lin, demeura sensiblement ce qu'elle était, n'éprouvant, dans sa forme générale, que des modifications d'ordre secondaire.

Tout comme la dalmatique, elle se maintint, près du clergé, après que le reste du public l'eut délaissée pour aller aux modes nouvelles; puis elle cessa également de représenter, à l'égard même du clergé, un vêtement de la vie ordinaire, pour ne plus être affectée qu'à la célébration du culte. Ce qui n'était, d'abord, qu'une simple tunique de lin, devint ainsi l'aube liturgique, que les prêtres, actuellement encore, revêtent pour célébrer le Sacrifice de la Messe.

(1) Il n'est pas douteux, dit le P. Braun, que les prêtres aient revêtu la tunique talaire, à partir du moment où pareille tunique devint en usage. BRAUN, **loc. cit.**, p. 71.

«Dans les premiers siècles de l'Eglise, écrit Victor Gay, les laïques portaient l'aube comme le clergé.» **Diction. archéol.**, au mot «Aube».

(2) L'officiant y ajoutait la chasuble ou ce qui en tenait lieu à cette époque.

(3) «L'église a fait subir à ce vêtement des modifications profondes : les manches ont été remplacées par des épaulières et la dalmatique a été ouverte sur les côtés. En Occident, c'est surtout à partir du XII° siècle que la forme de la dalmatique est définitivement changée.» DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, au mot «Dalmatica».

L'aube ne s'affirme vraiment, comme vêtement liturgique, qu'à dater du premier Ordo de Mabillon, (1) c'est-à-dire dans le courant du huitième siècle.

Elle s'est appelée d'abord *linea*, parce qu'il était prescrit de la faire en toile de lin; puis aussi *camisia*. C'est à raison de cette dernière appellation que nous sommes contraint de parler d'elle avec quelque détail.

S. Jérôme, vers la fin du quatrième siècle, ne reconnaissait encore, dans la *camisia*, qu'un vêtement de soldat. Dès le siècle suivant, ce genre de tunique avait passé dans la vie civile et l'usage s'en était répandu dans l'empire, détrônant, en beaucoup d'endroits, la tunique talaire.

Les membres du clergé adoptèrent la *camisia*, comme tout le monde. C'était le vêtement «du jour». Il était, du reste, particulièrement commode et pratique; sa forme serrante et dégagée se prêtait fort bien à l'accomplissement de rites plutôt mouvementés, sans compter que ce vêtement de toile assurait, à peu de peine et de frais, la netteté dans les habits préconisée par les règlements ecclésiastiques.

D'autre part, cependant, il eût été fâcheux de renoncer complètement à la tunique talaire qui, plus grave et plus décorative, donnait au costume du prêtre un air de solennité, s'alliant bien à la majesté du culte. Aussi les prêtres, tout en la dépouillant parfois dans la vie ordinaire, eurent-ils soin de la conserver tout au moins pour la célébration du Saint Sacrifice. (2)

(1) BRAUN, **loc. cit.**, p. 68: Les «ordines» romains, comprenant quinze ensembles de règlements ecclésiastiques et liturgiques, ont été réunis et publiés par Mabillon, en 1689.

(2) La tunique talaire, fait remarquer le P. Braun, était trop gênante pour qu'elle demeurât longtemps en usage chez les laïques. Cette considération suffit, suivant cet auteur, à expliquer qu'on en revint aux tuniques courtes, sans qu'il soit besoin d'invoquer, à ce propos, une influence germanique. (BRAUN, **loc. cit.**, p. 713). Le savant liturgiste fait évidemment allusion à la camisia des Francs, dont il a tort de méconnaître l'influence. Sans doute, la gêne qu'il invoque, à l'endroit des tuniques talaires, pourrait suffire à expliquer le retour aux

Comment cette tunique talaire, désignée déjà sous les noms de *linea, talaris, poderis*, vint-elle à s'appeler, en outre, *camisia?*

La première mention de ce genre se trouve dans Isidore, au septième siècle. (1) L'évêque de Séville s'exprime ainsi : «La *Poderis* est la tunique de lin (linea) du prêtre, serrée au corps et tombant jusqu'aux pieds; d'où son nom. On l'appelle *camisia* dans le langage familier (vulgo).» (2)

Camisia n'était donc pas, à ce moment, le véritable nom de l'aube, mais une appellation familière, apparemment dérivée du rapprochement qu'on faisait de ce vêtement avec la *camisia* proprement dite.

Le nom de cette dernière, qui, nous l'avons vu, constituait un vêtement très répandu dans les milieux d'Isidore, était, sans doute, devenu, par suite de cet usage, synonyme de tunique de toile, ce qui explique qu'on l'ait également appliqué à la *linea* talaire.

Nous retrouvons le même terme employé par les auteurs de l'époque carolingienne. Reprenant un sujet cher à S. Jérôme, ces écrivains se plurent à remettre en lumière le costume des prêtres de l'ancienne Loi et à en rapprocher les vêtements liturgiques de leur temps. Presque toujours, la lettre à Fabiola leur sert de point de départ; ils en empruntent souvent jusqu'aux termes. La tunique du grand prêtre juif leur apparaît comme le type de ce que devait être la tenue du prêtre de la Loi nouvelle; le lin dont elle était faite, sa forme talaire, ses proportions très ajustées, devinrent les symboles d'autant de vertus, dont il était édifiant de retrouver les indices dans l'habit du prêtre chrétien à l'autel. (3)

tuniques courtes; mais, étant données les dispositions à pareil retour, les avantages qu'offrait la camisia, purent également suffire à la faire adopter, de préférence à toute autre tunique courte.

(1) Isidore est mort en 674.

(2) Poderis est sacerdotalis linea, corpori astricta usque ad pedes descendens, unde et nuncupatur. Hæc vulgo camisia vocatur. MIGNE, t. 82, col. 683.

(3) L'un d'eux, après avoir développé l'idée de chasteté qui s'attache à l'emploi du lin, passe à l'esprit de retenue que symbolise le carac-

Les principaux auteurs de ce genre furent, au huitième siècle, Bède le Vénérable et Alcuin; au neuvième siècle. Hraban Maur et Amalaire. (1)

Bède s'inspire de S. Jérôme jusqu'à le copier textuellement dans le passage relatif à la *camisia* des soldats. Le seul trait qu'il ajoute concerne Joab, dont la tunique guerrière était, dit-il. faite sur mesure, pour mieux prendre le corps. (2)

Quant à la tunique talaire, qu'il appelle *linea*, comme Isidore, il se borne, suivant l'exemple de ce dernier, à ajouter : *id est camisia.*

Alcuin dit, (3) à propos de la tunique du grand prêtre: «On l'appelle *stricta* (la serrante), parce qu'elle collait au corps, avec des manches si étroites, qu'elle n'offrait absolument aucun pli: les soldats portent pareillement des tuniques de lin, si bien ajustées, etc.... C'est à cette tunique que correspondent présentement les aubes de nos prêtres ou de nos clercs.»(4)

tère serrant de la tunique et il énumère successivement les différentes parties du corps qu'elle recouvre, en signalant, pour chacune d'elles, le genre spécial de retenue qu'y prêche le vêtement. «Hæc etenim linea, manus ac branchia debet stringere sacerdotis, ne quid nisi utile faciant; pectus, ne quid inane cogitet, ventrem... subjecta etiam ventri membra... genua... tibias ac pedes, ne ad malum currant. (BEDE LE VEN. **De Tab.,** lib. III, cap. VIII). Migne, Patrologia, t. 91, col. 480.

(1) Hraban, en particulier, indique très clairement l'esprit dans lequel ces dissertations étaient conçues. «Comparons, dit-il, le vêtement sacerdotal moderne à celui de l'Ancien Testament et déduisons sa signification mystique du sens que lui donnaient les anciens.» (De veste ergo sacerdotali moderna ad antiquum Veteris Testamenti habitum significat rationem facientes, secundum majorum sensum quid mystice significat prosequamur.) HRABAN MAUR, Migne. col. 306. **De clericorum Institutione, lib.** I, c. 14 (P. L. 107, col. 306)

(2) Qualem et Joab habuisse legitur, quando Amasam interfecit... stricta scilicet ad mesuram habitus sui. BEDE-LE-VEN., **loc. cit.** col. 480.

(3) Il écrivit principalement dans les dernières années du VIII[e] siècle et dans les premières du IX[e].

(4) Hæc stricta dicitur, quoniam adhærebat corpori, et ita erat

Il rapproche, d'autre part, la tunique, de lin, juive, que recouvrait une autre tunique, du «vêtement intérieur que nous appelons *camisia* ou *supparum*.» (1)

Ce rapprochement avec la *camisia* s'applique, du même coup à l'aube chrétienne, puisque Alcuin voyait, dans cette dernière, un équivalent de la tunique juive précitée.

Hraban (2) n'emploie pas non plus le mot *camisia* au sujet de l'aube, qu'il appelle *linea*, comme on le faisait à Rome; mais il insiste sur son étroitesse. «Outre que le lin, dont elle est faite, dit-il, marque continence et chasteté, les prêtres, en la portant serrante, montrent qu'ils doivent garder le vœu de chasteté, non pas lâchement, mais avec vigilance.» (3)

Quant à Amalaire (4) il semble, à première vue, mêler une note un peu discordante au concert de témoignages que nous venons d'entendre.

strictis manicis, ut nulla ei omnino ruga inesset: sicut solent milites, etc. Pro qua nunc sacerdotes vel clerici albas habent. ALCUINUS, **De divinis officiis,** cap. XXXVIII.

(1) Nous avons vu précédemment que camisia et supparum, après avoir constitué, d'abord, des vêtements extérieurs, avaient, à partir du IVe siècle, acquis un caractère plus intime par suite de la superposition de tuniques d'un nouveau genre.

(2) Hraban, qui fut évêque de Mayence, et l'un des conseillers ecclésiastiques de Louis le Pieux, écrivit, lorsqu'il n'était encore que simple prêtre, un traité de l'institution des clercs qu'il présenta, en 819, à l'évêque Haistulfe, l'un de ses prédécesseurs sur le siège épiscopal de Mayence.

(3) Cum enim constet lino vel bysso continentiam et castitatem significari, strictam habent lineam sacerdotes, cum propositum continentiæ non enerviter, sed studiose conservant. RABANUS MAURUS, **loc. cit.** — C'est la copie textuelle d'un passage de Bède, à part les derniers mots, qui se lisent dans Bède: nequaquam enerviter et fluxa mente custodiant. BEDE, **De Tabernaculo,** loc. cit., col. 480.

(4) Amalaire, mort vers 850, fut, durant sa vie, voire même jusqu'à nos jours, l'objet de nombreuses critiques. Il n'en possédait pas moins, dit le P. Braun, un esprit pénétrant et grandement doué, dont les conceptions exercèrent une énorme influence sur la liturgie du moyen-

«Tandis que Hraban, dit le P. Braun, nous décrit l'aube du prêtre chrétien comme étant un vêtement collant (eng anschliessend), Amalaire déclare nettement que la *camisia* qu'on nomme l'aube... diffère, par son ampleur, de la tunique de lin du culte judaïque: cette dernière est étroite,tandis que l'aube chrétienne est large.» (1)

Amalaire est, en effet, très formel sur ce point (2). Il va même jusqu'à déclarer que cette ampleur de l'aube symbolise la liberté de la Loi nouvelle, contrastant avec l'esprit de servitude de l'ancienne Loi. (3)

On se demande comment des contemporains, ayant la valeur de Hraban et d'Amalaire, peuvent avoir parlé d'un même vêtement dans des termes aussi contradictoires.

L'explication s'en trouve, pensons-nous, dans ce fait que l'aube du neuvième siècle, serrante dans le haut du corps et toujours pourvue de manches très étroites, comme la *camisia*, était, au contraire, assez ample, dans le bas. Le P. Braun le déclare lui-même, quand il décrit l'aube de cette époque, d'après les monuments: «d'une largeur notable par en bas, dit-il, elle comporte d'ordinaire des manches très étroites.» (4)

âge. Ce fut surtout un bon observateur; aussi lui sommes-nous, en grande partie, redevables des connaissances que nous possédons sur les vêtements liturgiques du neuvième siècle. BRAUN, **loc. cit.**, pp. 8 et 9.

(1) BRAUN, **loc. cit.**, p. 72.

(2) In eo distat vestimentum illud a nostro, quod strictum est nostrum vero largum. AMALAR, **loc. cit.**

(3) Etenim hi qui in Veteri Testamento spiritu servitutis erant astricti... nos vero, quia Filius liberavit, liberi sumus... Ac ideo sic illorum (vestimentum) strictum, nostrum largum propter libertatem, qua Christus nos liberavit. Amalar, ibid. — Le caractère plus ample de l'aube chrétienne compromettait la profitable suggestion tirée de la forme plus stricte de la tunique juive. Amalar le sent bien et, pour sauver le symbole, il le déplace : la rigueur de conduite, que ne prêche plus l'étroitesse du vêtement, se retrouve symbolisée, dans l'aube, par la «mortification» et le battage qu'on a fait subir à ses fibres. (Quod ibi significatur strictura vestimenti, hoc apud nos lini castigatio. Ibid.)

(4) Unten von ziemlicher Weite, hat sie meist sehr enge Aermel. BRAUN, **loc. cit.**, p. 72.

Nous retrouvons, du reste, jusqu'au treizième siècle, ce même contraste entre le caractère serrant du torse et l'ampleur, souvent extrême, de la partie juponnante.

Lors donc qu'Amalaire s'exprime, comme il le fait, au sujet de l'ampleur de l'aube chrétienne, c'est la jupe qu'il vise principalement. (1) Nous en avons la confirmation dans un autre passage de ses écrits, où il recommande de confectionner l'aube de manière qu'elle n'entrave pas la marche du prêtre, dans l'exercice de son ministère.

C'est ce qui lui a permis, nonobstant l'ampleur de cette jupe, d'employer, au sujet de l'aube, cette expression: la *camisia* que nous appelons l'aube. S'il l'a fait, ce n'est pas seulement, pensons-nous, parce que l'aube constituait, elle aussi, une tunique de lin; c'est également parce que, à ses yeux, comme aux yeux de tous ceux qui usaient, à ce propos, du mot *camisia*, l'aube possédait, dans une certaine mesure, les mêmes caractères que la *camisia* proprement dite.

Cette interprétation est confirmée par ce que nous apprend Papias, le célèbre lexicographe du XI[e] siècle. (2)

«L'aube, dit-il d'abord, est le vêtement sacerdotal, fait de lin et très serrant, qu'on appelle *camisia*.» Il ajoute, plus loin : «l'aube est un vêtement sacerdotal qui descend jusqu'aux talons; d'où son nom de *talaris*». Puis revenant à sa première définition: «elle est appelée *camisia* à raison de sa ressemblance avec la

(1) L'absence de plis que présentait, suivant S. Jérôme, la tunique du grand prêtre, n'existait que sur le corps et jusqu'à hauteur des cuisses (voir supra note (..)). Plus bas, devaient nécessairement apparaître des plis, sans la présence desquels il eût été impossible de faire un pas; mais l'ampleur de ces plis n'était évidemment pas comparable à ce que l'on constate sur les représentations d'aubes du neuvième siècle, où la jupe atteint parfois une ampleur double de celle en usage aujourd'hui.

(2) Il florissait en 1053.

camisia journalière, également faite de lin et serrant étroitement les membres supérieurs et inférieurs.» (1)

Au temps de Papias, ainsi qu'il le déclare, la *camisia* subsistait encore, sous ce nom, comme vêtement usuel. Cet auteur parlait donc à bon escient.

L'on ne peut, dès lors, garder de doute sur ce point : le nom de *camisia*, donné à l'aube, lui est échu par suite de son analogie avec la *camisia* des Francs.

Ce point semble avoir échappé complètement au P. Braun, qui, parlant du nom de *camisia*, appliqué à l'aube, se borne à dire que ce nom lui fut donné «peut-être par rapport à certaine assertion de S. Jérôme.» (2)

Il est possible que la comparaison, employée par ce dernier, dans sa lettre à Fabiola (3), ait contribué à fixer une telle

(1) «Alba, vestis sacerdotalis linea stricta, quæ camisia dicitur.» Alibi: «Alba, vestis sacerdotalis usque ad talos, unde et talaris dicitur; dicitur vero (camisia) a similitudine camisiæ quotidianæ, quia ligno (lisez lino) fit, stringens superiora et inferiora.» DU CANGE, au mot **Camisia.**

(2) Vielleicht im Anschluss an eine Aeusserung des Hl. Hieronymus. BRAUN, **loc. cit.**, p. 59.

(3) Nous croyons utile de transcrire ici, dans son ensemble, ce texte que l'on ne cite d'ordinaire et que nous n'avons encore cité nous-même, que par fragments.

Secunda ex lino tunica est poderes id est, talaris...... appellaturque Chotonath...... quod Hebræo sermone in lineam vertitur. Hæc adhæret corpori et tam arcta est et strictis manicis, ut nulla omnino in veste sit ruga: et (ita) usque ad crura descendat. Volo pro legentis facilitate abuti sermone vulgato. Solent militantes habere lineas, quas camisias vocant, sic aptas membris et adstrictas corporibus, ut expediti sint vel ad cursum, vel ad prœlia, dirigendo jaculo, tenendo clypeo, ense vibrando, et quocumque necessitas traxerit. Ergo et sacerdotes parati in ministerium Dei, utuntur hac tunica, ut habentes pulchritudinem vestimentorum, nudorum celeritate discurrent. (S. JEROME, Migne, t. XXII, pp. 613-614.)

La deuxième tunique (du grand prêtre), faite de lin, est talaire, on l'appelle Chotonath, ce qui, en hébreu, veut dire: de lin. Cette tunique tient si bien au corps, elle est faite si juste et avec des manches si serrantes qu'on n'aperçoit pas le moindre pli sur tout le vêtement, lequel descend (ainsi) jusqu'aux cuisses. Je veux, pour la facilité du lecteur, employer un langage familier. Les soldats ont coutume de

dénomination. Mais on aurait tort de n'attribuer à celle-ci qu'une origine littéraire. L'aube dut recevoir, d'abord, le nom familier de *camisia*, en tant que tunique de lin. Puis ce nom lui fut confirmé, au point de devenir une appellation courante chez les auteurs ecclésiastiques, à mesure que, s'appliquant à lui faire imiter la tunique talaire de l'ancienne Loi, on lui communiqua, du même coup, les caractères de la *camisia*, à laquelle cette tunique talaire était comparable. Le témoignage de Papias en ferait foi, à lui seul.

Nous avons rencontré déjà, chez Alcuin, (1) le terme d'*alba*, dont nous venons de retrouver l'emploi chez Amalaire. Cette appellation latine, la seule dont on se serve encore, de nos jours, pour désigner l'aube, fut en usage dans les pays du Nord, avant de pénétrer à Rome, (2) où, durant le premier millénaire, on ne disait que *linea* ou *camisia*.

porter un vêtement de lin, qu'ils nomment camisia, si bien ajusté aux membres et tenant si étroitement au corps qu'ils restent parfaitement libres, soit de courir, soit de se battre, de lancer le javelot, de manier le bouclier, de brandir l'épée, et d'exécuter tous les mouvements qu'ils veulent. De même, les prêtres, équipés pour le service de Dieu, usent d'une telle tunique, de façon que, tout en possédant la parure des vêtements, ils vont et viennent avec l'agilité de l'homme nu.»

Nous avons cru devoir introduire, dans le texte, le mot : ita. S. Jérôme vient de dire que la tunique en question est talaire : il est impossible qu'aussitôt après, il ne la fasse plus descendre que jusqu'aux cuisses. Il faut entendre ce passage dans ce sens que la tunique ne faisait aucun pli jusqu'au niveau des cuisses Plus bas, elle devait évidemment former des plis: il lui fallait, en effet, une certaine ampleur pour permettre à l'officiant de marcher.

(1) Voir p. 76, n. 3.

(2) Ce n'est pas que l'alba fut inconnue à Rome, comme nom de vêtement, puisque Trebellius Pollion dans la vie de Claude, s'en sert, en deux endroits, pour désigner une tunique profane. (BRAUN, loc. cit., p. 59).

Le mot «alba» s'employait aussi pour désigner la robe de lin que les néophytes étaient tenus de garder pendant l'octave baptismale. Mais on ne l'appliquait pas à l'aube, qu'on appelait toujours «linea».

La constance de cette dernière appellation s'explique par cette circonstance que le fait d'être en toile de lin, constitue, pour l'aube,

Le P. Braun en prend texte pour faire cette réflexion : «En matière liturgique, Rome n'a pas seulement donné; elle a également reçu. Elle transmit, il est vrai, à l'Occident les vêtements liturgiques, en usage chez elle; mais, en revanche, elle prit, avec le temps, à l'Occident, les noms qu'on vint à y donner à ces mêmes vêtements en délaissant, pour eux, les appellations romaines primitives.» (1)

Si le P. Braun avait accordé aux origines de la *camisia* l'attention qu'elles méritent, il n'aurait pas manqué de reconnaître, en ce qui concerne Rome, que le nom de *camisia* dut venir s'y placer à côté de celui de *linea,* par un circuit tout pareil à celui que suivit le nom d'*alba*.

De même que ce dernier, le nom de *camisia* n'était pas, à Rome, un nom inconnu; de même que lui également, il commença d'être appliqué à l'aube dans les pays du nord, où ses attaches avec le costume local prédisposaient les gens à s'en servir plus couramment. De même que lui, enfin, il pénétra dans Rome sous sa nouvelle acception et, sans y détrôner le nom de *linea*, se mit à désigner l'aube liturgique, aussi bien que le vêtement extra-liturgique, porté par dessous. Les affinités de caractères que l'aube offrait avec la *camisia*, favorisèrent, nous l'avons dit, cette unification des noms; mais, sans doute, n'y auraient-elles pas suffi, du moins à Rome, si l'exemple, venu du nord, n'avait achevé de la déterminer.

A côté de l'aube-camisia, se place la *camisia* même, considérée en tant que vêtement ecclésiastique.

L'histoire de celle-ci présente, en général, et jusque dans l'ouvrage du P. Braun, un aspect compliqué, voire même un peu confus. Nous l'attribuons, d'une part, à l'équivoque entre-

une prescription rigoureuse. Aujourd'hui encore. l'aube ne peut pas être de coton, par exemple. Elle doit, en vertu d'un décret du 18 mai 1819, être de toile blanche, soit de lin, soit de chanvre. (aus weissem Linnen oder Hanfstoff.) BRAUN, **loc. cit.**, p. 57.

(1) BRAUN, **loc. cit.**, p. 61.

tenue par le fait que le nom de *camisia* s'étendit longtemps à l'aube liturgique; d'autre part, à ce qu'on ne s'est pas toujours souvenu suffisamment des origines de la *camisia* ecclésiastique, dont le point de départ fut certainement le vêtement de la vie civile.

Nous avons essayé, dans les pages qui précèdent, de faire la juste part de l'aube; il nous reste à montrer ce que fut, pour le clergé, la *camisia* proprement dite et comment son caractère se ressentit toujours des origines dont nous venons de parler.

La véritable *camisia* ecclésiastique peut être envisagée sous trois aspects: le vêtement clérical, adopté pour l'usage de la vie ordinaire; le vêtement de convenance, lié à l'exercice du culte; enfin le vêtement réservé, devenu l'insigne de certains dignitaires de l'Eglise.

Les membres du clergé, avons-nous dit, adoptèrent la *camisia* au moment où celle-ci devint le «vêtement du jour», soit très probablement, au cinquième siècle. Elle ne constitua donc nullement, à l'origine, un vêtement purement clérical.

Le port de la *camisia* se maintint longtemps, principalement dans les pays où il s'appuyait sur une tradition nationale. Mais la mode finit par changer, ou bien encore, tout en conservant la *camisia*, on lui superposa d'autres vêtements, qui ne permettaient plus de l'apercevoir. (1)

Le clergé fit, à cet égard, comme tout le monde, et la *camisia* prit souvent, auprès de lui, le caractère d'un vêtement plus intime, principalement en hiver.

D'autre part cependant, le port, à découvert, de la *camisia* s'accordait parfaitement, nous l'avons dit, plus haut, avec le service du culte. Elle était commode et se prêtait fort bien aux manœuvres liturgiques, dévolues spécialement aux clercs d'un

(1) C'est ce qui la fit considérer par Paul Diacre comme un équivalent de la subucula.

rang inférieur. On pouvait facilement l'entretenir en état de propreté. La blancheur symbolique du lin dont elle était faite, répondait aux prescriptions, souvent répétées, des règlements ecclésiastiques. Enfin, sa forme très ajustée et notamment l'étroitesse de ses manches, rappelait, fort à propos, les tuniques rituelles de l'ancienne Loi.

Pour ces motifs, on jugea bon de tenir la *camisia* apparente, pour les cérémonies du culte. Elle demeura commune, dans ces occasions, à tous les membres du clergé: depuis le simple *campanarius* (1) jusqu'au Pape, tout le monde fut tenu de la porter.

Il en était ainsi, non seulement en Italie, mais également en France, où la *camisia* s'appelait aussi *alba*, (2) au neuvième siècle, et en Angleterre, où elle portait, au dixième siècle, le nom d'«oferslip» (3), ou «tunique du Sacrifice», c'est-à-dire du service divin. (4)

Suivant le P. Braun, la *camisia* cléricale aurait été, jusqu'au quatorzième siècle, «une sorte de tunique talaire.»

Le savant liturgiste a eu tort de vouloir généraliser et d'étendre à tous les membres du clergé ce qui ne concernait qu'une partie d'entre eux.

(1) BRAUN, **loc. cit.**, p. 130, note 3.

(2) On y mentionne, au IX[e] siècle, la défense faite aux prêtres de porter, à l'autel, au lieu de l'aube liturgique, l'«alba» dont ils se servaient dans la vie ordinaire. Celle-ci n'est autre que la camisia. Le P. Braun, à qui nous empruntons ce détail, fait remarquer, du reste, qu'au Moyen Age «on a toujours entendu sous le nom d'alba, comme sous celui de camisia, une tunique à manches étroites». BRAUN, **loc. cit.**, p. 132.

(3) BRAUN, **loc. cit.**, p. 131.

(4) Nous croyons pouvoir justifier ainsi cette traduction. Slip veut dire de nos jours, jupe de dessous; mais, tout comme le mot «jupon», il doit avoir signifié autrefois un pourpoint ou une tunique. Il est intéressant de rapprocher, à ce propos, le mot «oferslip» d'un texte du XV[e] siècle, reproduit par Du Cange, au mot Jupe et dans lequel il est interdit au prêtre de célébrer le Saint Sacrifice «nisi cum Jupone, seu alia veste propinquiore camisiæ». Ce dernier mot désigne l'aube, dans ce cas-ci. Jupo désigne la camisia proprement dite et correspond donc exactement à la finale «slip» dan Oferslip.

Son opinion s'appuie, d'une part, sur la longueur que comportait, au XIVe siècle, l'*alba romana* (ou *camisia)* du Pape et, d'autre part, sur certaine prescription d'un concile provincial, tenu à Cologne, vers 1260, portant que la *vestis camisialis* du célébrant devait avoir assez de longueur pour dissimuler complètement ses habits journaliers.

On estimera, sans doute, que l'exemple tiré du costume pontifical est d'un caractère trop spécial pour qu'on puisse l'étendre à l'ensemble du clergé.

Quant au synode de Cologne, il ne s'occupe pas des clercs en général, mais seulement du prêtre célébrant. De plus, il n'emploie pas le mot *camisia*, mais l'expression *vestis camisialis* qui, reproduite, dans des conditions identiques, par Guillaume Durand, la grande autorité liturgique du siècle, (1) marque une nuance à laquelle on n'a pas suffisamment pris garde. «La «*vestis camisialis*» n'était pas une *camisia* ordinaire, mais une *camisia* allongée du bas, de manière à cacher la vue des vêtements journaliers du célébrant. C'est le rôle que tient, de nos jours, la soutane, que les prêtres sont tenus de porter par dessous l'aube, quand ils disent la Messe, même dans les pays où les ecclésiastiques ne portent pas de soutane en costume journalier.

Les prêtres et les diacres, c'est-à-dire, les *albati* ou les seuls ecclésiastiques admis à porter l'aube, furent naturellement aussi seuls à devoir porter la *camisia* longue. Les clercs d'ordre inférieur, c'est-à-dire, les *camisiati*, ou membres du clergé dont le vêtement «de chœur» ne consistait qu'en une *camisia*, gardèrent cette dernière beaucoup plus courte, jusqu'au moment où ils y substituèrent le surplis, c'est-à-dire, jusqu'au XIIe-XIIIe siècle.

(1) «Chaque fois, dit Durand, que les prêtres se mettront en devoir de dire la messe, ils ne manqueront pas de porter, sous l'aube, le vêtement camisial, de façon que leurs vêtements personnels ne puissent toucher l'aube, qui est un vêtement consacré et que ces vêtements personnels cessent d'être visibles.» (Sacerdotes quoties celebraturi sunt missam, veste camisiali sub alba non careant, ne albam, quæ consecrata est vestis, ipsorum tunicæ valeant contingere, nec ipsæ tunicæ appareant.)

C'est donc un tort d'avancer, d'une façon générale, que la *camisia* ecclésiastique était primitivement une tunique talaire. En se faisant talaire, ce vêtement cessait, au contraire, d'être une vraie *camisia*, ce dont témoigne, au surplus, l'expression *vestis camisialis*, usitée en pareil cas. (1)

On comprend que l'extension du nom de *camisia*, à l'aube liturgique, d'une part, à la tunique talaire extra-liturgique, d'autre part, ait engendré maintes équivoques.

Celles-ci prirent fin quand apparurent, presque concuremment, le surplis et le rochet.

Le clergé avait fini par trouver la *camisia* incommode. L'étroitesse des manches semble l'avoir particulièrement gêné, Aussi le vit-on, parfois, user d'un stratagème à cet égard et pratiquer dans la *camisia*, à l'endroit des aisselles, des ouvertures, pour y passer les bras, en laissant les manches flottantes.

Le port d'une ceinture, serrant le vêtement à la taille, fut trouvé gênant, lui aussi.

Ces incommodités firent naître l'idée d'un vêtement, à manches plus amples et flottant autour du corps, au lieu de s'y appliquer étroitement : ce fut le surplis.

On en relève les premiers indices dès le douzième ou même le onzième siècle: mais c'est surtout à partir du treizième qu'on le voit prendre faveur. Le surplis conquit assez rapidement la place de la *camisia*, non seulement chez les simples clercs, ou *camisiati*, mais également chez les prêtres, qui le revêtaient sous l'aube, au lieu de la *camisia*, pour dire la messe. (2)

(1) La même remarque se présentera, plus tard, pour le surplis, que les prêtres portèrent également allongé jusqu'aux pieds et à l'égard duquel on rencontre les expressions; vestimentum superpelliciale, et linea superpellicialis. Cf. DU CANGE et BRAUN, p. 138.

(2) C'est, sans doute, à l'occasion de ce dernier office qu'on usa, fort anciennement, de surplis descendant jusqu'aux pieds.

Tout comme il le fit à l'égard de la camisia, le P. Braun érige la forme talaire en caractère normal du surplis des premiers temps. Nous pensons qu'il fait erreur. Inventé pour prendre la place de la camisia, le surplis était, lui aussi, de sa nature, le vêtement court qu'il est resté

Créé spécialement pour le service du culte, le surplis en prit un caractère liturgique que n'acquit jamais la *camisia* proprement dite. On le traite dès lors, comme un vêtement «sacré», le respectant presque à l'égal de l'aube: témoin le synode de Mayence, en 1233, qui prescrivait au prêtre, dans l'administration du baptême, du viatique, ou des saintes huiles, de porter la *camisia alba* sous le surplis.

Que devint la *camisia*, évincée de la sorte?

Il convient de distinguer.

La *camisia* portée, ci-devant, soit par les simples clercs, soit par les prêtres quand ils se bornaient à administrer les sacrements, fut réellement détrônée par le surplis et cessa d'être en usage. (1)

Quant à la *camisia* que les prêtres étaient tenus d'interposer entre l'aube et leurs vêtements journaliers, quand ils célébraient la messe, elle fut souvent aussi remplacée par le surplis; mais

d'ailleurs. On ne le rendit «talaire» que pour lui réclamer un office analogue à celui que remplissait la «Vestis camisialis» en cachant aux regards les vêtements journaliers de l'officiant.

Sans doute, la forme talaire lui communiqua, du même coup, un air plus solennel, ou bien encore elle favorisa des pensées symboliques, du genre de celles qui s'attachaient à l'aube (...superpellicium candidum et talare, quod repræsentat vobis vitæ novitatem, munditiæ candorem, per severentiæ finem, dit Stephane de Tournai, s'adressant à des chanoines réguliers. Cf. BRAUN, p. 136). Mais le fait même que la forme talaire répondait à des intentions spéciales, réservées à des cas déterminés, montre suffisamment que ladite forme n'était pas celle du surplis, en général.

Nous avons émis la conjecture qu'on pouvait avoir désigné sous le nom de vestis camisialis la tunique de toile, que son caractère talaire rendait différente de la camisia proprement dite. Il existait une expression correspondante, en ce qui concerne le surplis: Superpelliciale indumentum (DU CANGE, au mot «Superpellicium»: in **Actis Archiepiscop. Rothomagens.**, p. 453).

(1) On en retrouve, encore, par exception, quelques traces, à la fin du treizième siècle. Le synode d'Aschaffenbourg, en 1292, ordonne que, lors des «Pardons», le prêtre porte un surplis et le «campanarius» une «camisia alba». (BRAUN d'après Hartzheim, p. 128, note 3). Cet exemple montre bien le caractère d'infériorité qui s'attachait à la camisia, par rapport au surplis. Ce dernier constituait seul un vêtement liturgique.

les prêtres continuèrent également de la porter sous une forme nouvelle, qu'on appela le rochet.

Il en résulte que l'aube liturgique conserva, seule, le nom de *camisia*, qu'elle avait d'ailleurs usurpé, ainsi que nous l'avons relaté plus haut.

Nonobstant le maintien de cette appellation, ce n'est pas de ce côté que nous avons à suivre désormais l'évolution de la camisia, mais bien du côté du rochet, descendant direct du vêtement primitif, et gardien fidèle de sa tradition.

Rochettum, dit le P. Braun, est une forme diminutive du latin *roccus* dérivé lui-même de l'ancien haut-allemand *roch*, *rocch*, *rogh*, *roc* et de l'anglo-saxon *rocc*. (1) Ces divers termes, ont tous, le sens de vêtement.

Le mot *rochettum* était employé depuis longtemps. On le rencontre, dès le neuvième siècle, dans les Capitulaires de Louis le Pieux, ainsi que dans un inventaire, daté de 831 (2). Puis on n'en parle plus jusqu'à ce qu'il reparaisse, au commencement du treizième siècle (3), pour désigner, dans les pays du Nord, un vêtement que les textes nous présentent comme étant l'équivalent de la *camisia* cléricale. C'est ce dernier terme qu'emploie encore le concile de Montpellier, tenu en 1215. (4) Mais dès 1220 et 1222, le nom de *rochetta* se rencontre assez fréquemment en Angleterre (5), comme nom d'un vêtement qu'on oppose au surplis et qui représente manifestement l'ancienne *camisia*. Le 10ᵉ canon du synode de Trèves, en 1238, le dit, d'ailleurs, expressément: les prêtres qui se rendent au ser-

(1) BRAUN, **loc. cit.**, p. 126.
(2) BRAUN, **loc. cit.**, p. 126.
(3) «Le douzième siècle, dit le P. Braun, a déjà connu une sorte de rochet», p. 132. Sans doute, puisque la camisia en était une; mais nous ne voyons produire aucun texte, antérieur au 13ᵉ siècle, où il soit question de rochet, dans le sens que nous entendons ici.
(4) BRAUN, **loc. cit.**, p. 128, note 3.
(5) **Ibid.**, p. 127.

vice divin doivent porter une *camisia*, c'est-à-dire, un rochet.» (1)

Les documents de l'époque donnent, comme synonyme de «rochet», le mot Sarrot ou saroht, (2) ancienne orthographe de Sarrau. «Souquenille, dit Littré, à l'usage des paysans, des rouliers, etc.» On lit par exemple, dans les statuts du synode de Liége, de 1287, que «les prêtres sont tenus de porter, sous l'aube, soit un surplis, soit la tunique de lin que l'on appelle sarot ou rochet.» (3)

Suivant le P. Braun, qui rapporte l'opinion de Grimm, l'étymologie du mot «sarrot» n'est rien moins que certaine; elle se rattacherait cependant, avec assez de vraisemblance, à l'ancien allemand «saro», qui signifie armure, ou cuirasse. (4)

A Rome cependant, le vêtement extra-liturgique qui nous occupe, continua, pendant assez longtemps, de s'appeler *camisia* (5), ou, parfois aussi, *cappa romana*. Le premier Ordo, dans lequel intervienne le mot Rochet, est le 15[e] de Mabillon (vers 1400). Bientôt après, c'est-à-dire à partir du quinzième siècle, Rome n'emploie plus d'autre terme.

Au lieu de *camisia* on disait aussi *succa* (6). Une bulle

(1) Camisia, id est rochetto, induantur. BRAUN, **loc. cit.**, p. 116.

(2) En latin, sarrotus. On trouve également sarcos, en latin sarcotum, et Sarrocium et Sarracium.

(3) BRAUN, **loc. cit.**, p. 126.

(4) BRAUN, **loc. cit.**, p. 127, note 1. On pourrait, pensons-nous, invoquer, à l'appui de cette origine, et le terme wallon « saro », désignant un sarrau, et le fait que sarrau, nous dit Littré, faisait autrefois partie de l'équipement des soldats. (au mot Sarrau).

(5) Ce terme ne se rencontre plus que très rarement ailleurs, dans la deuxième moitié du treizième siècle. Le synode de Cologne, de 1260, emploie l'expression vestis camisialis et celui de 1300, camisia linea. BRAUN, **loc. cit.** p. 128, note 3.

(6) Le P. Braun n'explique aucunement l'origine de ce mot. Du Cange renvoie au mot Sôcca, où il est dit que ce terme désignait un vêtement de lin, que les jeunes filles portaient par dessus leur tunique (sotanum) jusqu'au jour de leur mariage et qu'il avait même conservé cette signification, dans certaines contrées. De là serait venu le mot Soc, désignant l'espèce de chape de soie, sans chaperon, que le roi revêtait à son sacre. Il semble, en effet, qu'il y ait là matière à certain rapprochement.

de Nicolas III, (1280) interdit aux chanoines de Saint-Pierre de paraître à l'église sans avoir revêtu, tout au moins, la *succa* (1) et le concile de Palencia prescrit aux évêques et aux prélats de porter la *succa* chaque fois qu'ils se montrent en public. (2)

Mais on n'employa pas ce terme pendant longtemps. De toute façon, il disparut, avec le mot *camisia* lui-même, devant le terme de rochet, qui, nous le répétons, règna, à partir du quinzième siècle.

Quelle était la forme du rochet?

Nous ne pensons pas que l'on puisse, à l'exemple du P. Braun, considérer comme type du rochet primitif le soi-disant «rochet» de S. Thomas Becket, conservé dans la cathédrale d'Arras. Il n'y a pas de raison d'y voir un rochet, plutôt qu'une aube. (3)

Mieux vaut s'en tenir aux indications qui résultent des textes et de certaines représentations assez anciennes.

Ces indications sont telles que le P. Braun en déduit cette affirmation: «Le rochet descend, sans aucun doute, de l'ancienne *camisia* cléricale.» C'est dire qu'il constituait, comme cette dernière, une tunique bien ajustée et pourvue de manches serrantes.

(1) Nunquam appareant in ea (ecclesia) quin saltem succas habeant, et Du Cange, au mot Succa.

(2) Statuimus ut Episcopi et superiores Prælati succas lineas in publico...... deferant congruentes. Du Cange, ibid.

(3) St. Thomas Becket est mort en 1170. soit un demi-siècle avant la première mention du mot «rochet». Le vêtement en question «répond entièrement, dit le P. Braun, à l'aube du XIIe siècle». Nous ajouterons qu'elle comporte, dans la jupe, quatre coins de toile, au lieu de deux, insérés dans le but d'en augmenter le développement circulaire. On n'a jamais signalé rien de pareil pour le rochet. Nous pensons donc que le rochet en question est, en réalité, une aube. Le P. Braun n'élève, du reste, contre l'aube, qu'une seule objection, c'est sa faible longueur: 1m25. Tout dépend de la taille qu'avait S. Thomas Becket, ainsi que de la façon dont il relevait l'aube par dessus la ceinture. Mais, de toute façon, le P. Braun est mal fondé à invoquer cet argument, puisque d'après lui, la camisia, dont le rochet fut la suite directe. «est restée jusqu'au 14e siècle, une sorte de tunique talaire». Si la longueur de 1m25 était insuffisante pour une aube, elle l'était donc aussi pour un rochet.

Le rochet dut être, dès le principe, plus court que la *camisia* talaire. Le terme de *rochettum* en témoigne déjà, puisqu'il est une forme diminutive de *roccus* qui, lui-même, suivant Quicherat, désigne «une aube courte». (1)

Nous en avons une autre preuve dans le fait que l'introduction du mot *rochettum* à Rome, coïncide avec le moment où l'on se mit à y porter la *camisia* plus courte. (2)

Ce raccourcissement de la *camisia* sacerdotale peut être attribué, pensons-nous, aux facilités plus grandes qu'il procurait à celui qui la portait. (3)

De toute façon, l'idée d'une brièveté relative paraît avoir été mêlée à la conception primitive du rochet. Nous en trouvons un dernier témoignage dans son évolution subséquente, qui ne fut que le développement progressif de ce trait initial... A partir du quinzième siècle, on voit, à Rome même, le rochet se raccourcir de plus en plus, pour arriver finalement à ne plus descendre que jusqu'au dessus des hanches. (4) Sans doute, on revint de ces exagérations, mais non sans avoir vu, durant trois siècles, s'affirmer la tendance à l'écourtement, dont le principe avait présidé à la naissance même du vêtement.

Le P. Braun pense que le rochet se porta d'abord avec

(1) QUICHERAT, p. 225. — Rohault de Fleury dit, à son tour, que «le rochet n'est autre chose que l'aube raccourcie». (La Messe, VII, p. 25) Ceci n'est pas exact cependant. Le rochet est, en effet, sans rapports avec l'aube; ce n'est point d'elle qu'il procède, mais bien de la camisia, telle que les prêtres la portaient. Il eût donc été plus juste de dire que le rochet est la **camisia** raccourcie.

(2) Die Verkürzung des Gewandes scheint zu Rom, wo man in liturgischen Fragen stets sehr Konservativ war, erst um die Zeit angefangen zu haben, als sich dort der Name rochettum einbürgerte. BRAUN, p. 133.

(3) Le besoin d'une camisia talaire se faisait moins sentir depuis que les prêtres avaient adopté, dans la vie journalière, la robe longue, qui se maintint, depuis, dans la soutane. Cette camisia se souillait d'autant plus vite qu'elle approchait davantage des pieds. On comprend donc fort bien le désir de la tenir plus courte.

(4) BRAUN, loc. cit., p. 134.

une ceinture, mais que celle-ci devint inutile et disparut lorsque le rochet cessa d'être talaire. (1)

Les seules preuves qu'il donne du port d'une ceinture se rapportent, non pas au rochet, mais à la *camisia* papale, antérieure à 1300, alors donc qu'à Rome il n'était pas encore question du rochet. Sans doute, la *camisia* fut l'ancêtre direct de ce dernier; mais il ne faudrait pas en conclure que le rochet fut seulement la *camisia* sous un nom différent. Il marque un stade nouveau dans l'évolution de ce vêtement et l'un de ses caractères dut être précisément la suppression de la ceinture.

Cette suppression découle du même esprit que celui d'où sortit le surplis,à savoir la recherche de plus de commodité dans les habits.

Les prêtres éprouvaient évidemment une gêne analogue à celle qui amena les clercs à imaginer le surplis: aussi, beaucoup d'entre eux, avons-nous dit, adoptèrent également ce dernier vêtement. D'autres s'arrangèrent du rochet; mais s'ils voulurent en conserver les manches serrantes, qui étaient vraiment de son essence, il est peu probable que, à la différence des clercs, ils aient conservé le port d'une ceinture, que le *cingulum* noué autour de l'aube, rendait, en réalité superflue, tout au moins à l'autel.

L'unique argument formel que produise le P. Braun, pour soutenir que le rochet comportait une ceinture, est la forme talaire, qu'il prête au vêtement originaire. Cet argument tombe, si, comme nous le pensons, le *rochettum* représenta, dès le principe, une *camisia* raccourcie.

L'un des principaux caractères de la *camisia* fut, de tout temps, l'étroitesse des manches. Le rochet conserva les manches serrantes. Celles-ci sont, actuellement encore, «serrées et froncées aux poignets.» (2)

(1) BRAUN, **loc, cit.**, p. 134.

(2) ROHAULT DE FLEURY, **loc. cit.**, p. 26.

Il semble que cette façon étriquée des manches ait gêné les prêtres, plus d'une fois, puisqu'ils tentèrent de s'en affranchir en pratiquant des ouvertures dans le rochet, à l'endroit des aisselles et en y passant le bras, sans utiliser les manches, qui demeuraient flottantes. Le synode de Liége (1287), nous l'avons déjà dit, dut intervenir pour mettre un terme à cet abus. (1)

Les larges manches du surplis devaient être, du reste, plus embarrassantes encore à porter sous l'aube.

Il en résulta que, peu à peu, les prêtres s'affranchirent de l'obligation d'interposer un vêtement de lin entre l'aube liturgique et leurs habits journaliers. Nous voyons bien, par le Rationale de Guil. Durand, que les prêtres étaient toujours tenus, en principe, de revêtir d'abord une *vestis camisialis*. Mais, dans un autre écrit du même auteur, son Pontificale, cette prescription se réduit à un simple conseil: ce qui montre bien que la pratique en question était en train de se perdre.

L'usage du rochet, comme nous le verrons dans un moment, se trouva finalement réduit à une catégorie d'ecclésiastiques ; mais il garda ses caractères et notamment l'étroitesse des manches dont nous venons de parler.

Le rochet demeura, jusqu'à la fin du moyen âge, une tunique de lin, toute simple, voire même non plissée et dépourvue de tout ornement. (2)

Il n'en fut pas de même du jour où la dentelle eut pris, dans le monde, l'importance qu'elle conserva jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La lingerie ecclésiastique en prit largement sa part.

(1) Parfois aussi, comme on le vit notamment en Angleterre, on supprima complètement les manches du rochet, de manière à laisser l'usage des bras tout à fait libre, pour l'administration du baptême, par exemple. BRAUN, **loc. cit.**, p. 127.

(2) Le P. Braun mentionne certain statut du treizième siècle, dans lequel il est dit, à propos des rochets, qu'ils doivent demeurer «simples et sans aucun agrément» (sarroies simplices et sine aliqua curiositate); mais il estime que le genre de parure, visé de cette façon, devait constituer l'exception. BRAUN, **loc. cit.**, p. 134.

On en garnit notamment le bout des manches, ainsi que le bas du rochet, avec une profusion qui ne faisait que croître à mesure que ledit rochet se faisait plus court: si bien que ce vêtement ne fut bientôt plus qu'une masse de dentelle, délicate et vaporeuse, contrastant singulièrement avec sa simplicité primitive. » (1)

La réaction qui rendit au rochet une longueur raisonnable ramena, du même coup, à de plus justes limites cet envahissement de la dentelle. Celle-ci néanmoins occupe, d'ordinaire, encore une place assez large dans l'économie du vêtement, d'autant plus que ce dernier représente désormais une marque de la prélature et qu'un rochet garni d'une riche dentelle constituera toujours un présent, tout indiqué, à offrir à un dignitaire de l'Eglise.

Qui porta le rochet, à l'époque où la *camisia* prit cette forme nouvelle?

Le P. Braun n'est guère explicite à ce sujet. Nous croyons néanmoins pouvoir déduire de l'ensemble des faits que le rochet, successeur direct de la *camisia* qui se portait sous l'aube, se trouva, par là-même, constituer, dès le principe, le privilège des *albati.* On ne le prenait néanmoins pas encore, à cette époque, comme l'insigne d'une dignité. Sa valeur «hiérarchique» était celle de la ci-devant *camisia* talaire, rien de plus. Nous voyons, du reste, les prêtres d'alors revêtir le surplis, aussi bien que le rochet, avant de mettre l'aube, ce qui prouverait qu'ils n'attachaient pas à ce dernier une signification honorifique nettement marquée. Bien plus, les simples prêtres finirent par se passer complètement du rochet. Les ecclésiastiques d'un rang supérieur, seuls, crurent de leur dignité d'en conserver l'usage et il se pourrait bien que l'*usus rochetti*, devenu le privilège exclusif des hauts dignitaires de l'Eglise, n'ait été que la consécration officielle d'un état de choses qui s'était, de lui-même, traduit en fait.

(1) Cf. BRAUN, **loc. cit.**, p. 135.

Résumons-nous.

La primitive Eglise ne connaissait pas de costume clérical proprement dit. Les membres du clergé portaient les mêmes habits que tout le monde. Ces habits furent, d'abord, la tunique romaine ordinaire, puis ses variantes, la dalmatique et le colobe, et, finalement la tunique talaire.

Lorsque la mode revint aux tuniques courtes, et que, parmi ces dernières, la *camisia* eut pris faveur dans les classes moyennes de la société, les membres du clergé adoptèrent la *camisia*, à leur tour.

Les simples clercs ne cessèrent désormais de porter ce vêtement, même durant les cérémonies du culte, jusqu'au moment où, à partir du douzième siècle, ils se mirent à l'échanger contre le vêtement liturgique, qu'on nomme le surplis.

Quant aux prêtres, ils adoptèrent également la *camisia*, dans la vie ordinaire; mais désireux de conserver le prestige de la tunique talaire, tout au moins pour la célébration du Saint Sacrifice, ils allongèrent la *camisia* en conséquence, ou, plus exactement, ils transportèrent à leur tunique talaire les caractères essentiels de la *camisia*, en lui faisant un corps très ajusté et en en rendant les manches plus serrantes. Cette métamorphose fut grandement activée par le souci qu'éprouvaient les membres du clergé de rapprocher les vêtements du prêtre chrétien de ceux des prêtres dans l'ancienne Loi.

La tunique talaire joignit, dès lors, à son nom de *linea*, celui de *camisia*, qui tendait, du reste, à prendre l'acception de tunique de lin, en général.

Cette tunique talaire devint l'aube sacerdotale. Elle n'avait cependant pas encore, à ce moment, le caractère d'un vêtement liturgique, c'est-à-dire exclusivement affecté aux cérémonies du culte, puisque les prêtres le portaient également en dehors de ces dernières. Mais un jour vint, (vers le VIII[e] siècle seulement), où la *linea* prit formellement le caractère liturgique, en-

ce sens qu'on en vint à avoir de longues tuniques de lin, uniquement destinées au culte, non pas seulement par déférence pour ce dernier, mais à raison d'une «considération» spéciale et, sans doute aussi d'une coupe déterminée, dont le règlement ultérieur releva désormais des seuls canons ecclésiastiques.

L'aube liturgique était essentiellement une tunique de lin; elle garda donc le nom de *linea;* mais sa ressemblance avec la *camisia* cléricale et spécialement avec la *camisia* talaire, était trop marqûée pour qu'on ne lui donnât pas également le nom de cette dernière.

La situation se compliqua de cette circonstance que l'avènement de l'aube liturgique n'amena pas la suppression de la *camisia* non liturgique, même pour la célébration de la messe. Il fut, au contraire, ordonné aux prêtres de porter cette *camisia* sous leur aube, de manière que le vêtement consacré ne touchât pas directement les vêtements de laine, portés par dessous, et que les habits de la vie ordinaire se trouvassent, du même coup, soustraits à la vue des fidèles.

Cette situation se prolongea jusqu'au treizième siècle. A ce moment, les clercs avaient, dans la vie ordinaire, fini par laisser la *camisia* pour d'autres vêtements, en même temps qu'ils adoptaient, pour le service du culte, un vêtement, liturgique cette fois, le surplis.

Beaucoup de prêtres en firent autant. Les autres respectèrent, pendant quelque temps encore, la tradition de la *camisia*, mais en donnant à celle-ci une interprétation nouvelle sous la forme du rochet.

Le rochet était plus court que la ci-devant *camisia* sacerdotale et il se portait vraisemblablement sans ceinture. Mais il s'affirmait, pour le surplus, comme étant le successeur direct de la vraie *camisia*, par son caractère ajusté et plus spécialement par l'étroitesse de ses manches.

Le rochet ne demeura pas longtemps en usage chez les simples prêtres, qui, lorsqu'ils n'adoptèrent pas le surplis, se contentèrent bientôt de revêtir l'aube directement sur leur robe

cléricale ordinaire. (1) Il ne se maintint en usage que dans le haut clergé.

Fut-ce simplement la consécration de cette situation existante, ou bien faut-il y voir la suite de quelque innovation canonique, toujours est-il que le rochet, peu goûté, semble-t-il, des prêtres qui, primitivement, avaient la faculté de s'en servir, se vit relevé dans l'opinion générale par le fait qu'on érigea en privilège le droit de le porter.

C'est l'état de choses qui subsiste actuellement encore: seuls les évêques, les prélats et les ecclésiastiques auxquels l'*usus rochetti* est formellement concédé, ont le droit de porter le rochet.

Ainsi se termina l'histoire de la *camisia* cléricale. Le nom de celle-ci a fini par disparaître totalement de la langue ecclésiastique. La vraie *camisia*, en effet, celle que portaient les simples clercs, a cédé la place au surplis; la *linea*, ou camisia liturgique, ne s'appelle plus que l'aube *(alba)*; enfin la ci-devant *camisia* sacerdotale, extra-liturgique, réservée désormais aux dignitaires de l'Eglise, s'est fondue dans le rochet.

Mais, en réalité et question de nom mise à part, la *camisia* primitive subsiste toujours dans ce dernier vêtement.

Bien que ne comportant plus de ceinture, le rochet, toujours fait de toile de lin, a conservé de la vraie *camisia* la coupe générale et les manches serrantes. Il est, en outre, resté fidèle à ses origines extra-liturgiques et, nonobstant le privilège lié à son emploi, n'a jamais cessé d'être un vêtement de la vie ordinaire.

Le rochet, l'antique saroht, représente, dans la vie cléricale, l'aboutissement d'une évolution parallèle à celle qui se produisit dans la vie civile et dont le stade actuel, le «stade de la blouse», parmi des appellations diverses, nous envoie à son tour, comme un écho de ce qui se passa du côté clérical, le terme de «sarrau».

(1) V. DU CANGE, aux mots **Subtana** et **subtaneum**.

IV. LA CAMISIA DU IXe AU XIIIe SIECLE.

Nous avons montré, dans notre premier chapitre, ce que représentait la *Camisia* dont il est question dans divers textes antérieurs à la mort de Charlemagne.

Le chapitre suivant nous a fait retrouver la *camisia* dans les rangs du Clergé. Nous avons constaté que la *camisia* cléricale tirait ses origines de la *camisia* ordinaire, qu'elle était, au fond, de la même nature que celle-ci et qu'elle en avait gardé les caractères primitifs avec une fidélité remarquable.

Revenant maintenant à la *camisia* civile, nous allons suivre ses traces sous les successeurs de Charlemagne et rechercher ce qu'elle devint par après.

Les sources auxquelles il nous faudra recourir ne sont plus seulement des textes, susceptibles parfois d'interprétations variables; les indications de ce genre se complètent désormais d'assez nombreux restes de peintures murales, ainsi que de miniatures demeurées comme autant d'images directes des choses vécues en ces époques lointaines.

L'étude de ce genre de documents, pour ce qui concerne «l'histoire de la peinture carlovingienne» a été minutieusement effectuée par Fr. Leitschuh, dans un ouvrage important, spécialement consacré à cet objet.

Il va sans dire que l'auteur y a fait une place aux détails du costume. Voici comment il s'exprime au sujet du costume des gens du peuple. «Il se compose principalement de deux pièces, la tunique et l'habillement des jambes. La tunique est un vêtement (Rock) ne descendant pas plus bas que les genoux;

elle est serrée autour des reins et pourvue de longues manches, étroitement ajustées. Lorsqu'elle est décorée de bordures, celles-ci se composent toujours de bandes horizontales, garnissant le bord inférieur, le cou et les manches. Quant à l'habillement des jambes, il se compose d'un pantalon, assez ajusté, maintenu par des cordons et des bandelettes. Ce vêtement se continue par des bas serrants, qui couvrent le bas des jambes et qui, maintenus également par des bandelettes, sont attachés sous le genou. La chaussure consiste, le plus souvent en bottines lacées.» (1)

Il est inutile, pensons-nous, de faire ressortir à quel point cette description nous remet en présence de l'ancien costume des Francs, et, tout spécialement, de la *camisia*. Le seul détail inédit concerne les bordures dont on avait fini par orner ce dernier vêtement, à l'imitation, sans doute, des pratiques byzantines, qui, dans tous les domaines, exercèrent une si grande influence sur les mœurs carolingiennes.

Mais la présence d'un tel décor était loin d'être la règle : la *camisia* devait, au contraire, garder d'habitude sa simplicité primitive. Les personnes de qualité, les seules qui eussent souci d'une certaine recherche dans leur toilette, portaient toujours, il est vrai, le traditionnel vêtement de leur race; mais elles le traitaient, d'ordinaire, comme pièce de dessous, à la façon de la *subucula* romaine, réservant tout leur luxe pour les habits qu'elles revêtaient par dessus.

Nous avons vu Charlemagne et les gens de sa cour procéder de cette façon. Un texte de Thégan, le biographe de Louis le Pieux, reproduit le même trait à l'égard de ce prince. (2)

L'empereur, dit-il, était sobre et modeste dans ses vêtements. «Jamais il ne se montre en habits dorés, si ce n'est aux plus grandes fêtes, ainsi que ses pères avaient coutume de le

(1) LEITSCHUH, **Gesch. der Karol. Malerei**, p. 401.

(2) Nunquam aureo resplenduit indumento, nisi tantum in summis festivitatibus, sicut patres ejus solebant agere. Nihil illis diebus se induit præter camisiam et feminalia nisi cum auro texta.. THEGANUS, **Rec. Hist. Gaules**, T. IV, p. 78.

faire. Ces jours-là, en dehors de sa *camisia* et de ses braies, il ne porte rien qui ne fût tissu d'or.» (1)

Il ressort de ce texte, d'une part, que Louis le Pieux continuait de porter la *camisia* nationale et, d'autre part, que ce vêtement ne participait pas du luxe déployé dans le reste du costume.

Un poète, qui chanta le même monarque, cite, parmi les présents que ce dernier envoya au Pape Etienne, «des vêtements *ajustés* au corps et confectionnés suivant la bonne façon des Francs». (2) Pris isolément, ce texte ne nous apprendrait, sans doute, rien de bien précis; mais, rapproché de tous ceux qui nous ont parlé de la *camisia*, il semble bien impliquer une allusion à ce dernier vêtement.

La *camisia* était restée d'un usage général chez les Francs. Elle continue de régner, au IX[e] siècle, jusque dans les rangs du clergé. Nous voyons, en effet, le synode d'Aix-la-Chapelle (817) recommander aux abbés d'avoir soin que chaque moine eût deux *camisias*. (3) Le seul fait qu'il est question de moines, prouverait, s'il en était besoin, qu'il s'agit ici de *camisias*

(1) Certain passage d'une autre Vie de Louis Le Pieux, également écrite au IX[e] siècle, nous montre que le terme de «camisia» s'appliquait au costume des adolescents, comme il s'appliquait, nous l'avons vu, à celui des femmes, pour désigner un vêtement de toile qui, tout en remplissant l'office de la camisia, s'écartait de celle-ci sous quelques rapports. Charlemagne avait fait élever son fils en Aquitaine. A certain moment, il le mande auprès de lui, à Paderborn. Le jeune homme s'y présente avec quelques adolescents de son âge, vêtu à la mode gasconne, c'est-à-dire en petit manteau rond, avec de larges manches à sa camisia, les braies gonflées, etc. (Habitu Wasconum cum coævis sibi pueris indutus, amiculo scilicet rotundo, manicis camisiæ diffusis, cruralibus distentis, calcaribus, caligulis insertis, etc. **Vita Hludowici Pii Rec. Histor. des Gaules,** T. IV, p. 89.)

(2) Pallia tincta quidem, nec non et corporis apta tegmina, Francorum more peracta bono. Ermoldus Nigellus, Carmina in honorem Ludovici Pii, lib. II, v. 473-74, dans M. G., **Poetæ latini ævi Carolini,** t. II, p. 37.

(3) HARTZHEIM, **Concilia Germaniæ,** II, 4.

proprement dites et non de chemises, comme certains l'ont compris. (1)

La situation demeura sensiblement la même jusqu'au IXe siècle. «Le costume n'avait guère changé depuis Charlemagne», nous dit Quicherat, à propos de cette époque. (2) Les souverains et les seigneurs de leur entourage y déployèrent, sans doute, un luxe parfois très grand. Mais, dans l'ensemble, le genre de vie mené par ceux-là même qu'on pourrait appeler les gens de qualité, était loin de comporter l'opulence et le raffinement que nous voyons s'affirmer, deux siècles plus tard, dans tous les rangs de la noblesse.

«En somme, dit M. Pirenne, le genre de vie que mène la petite noblesse belge, au IXe siècle, est encore très primitif et très grossier...... Le plus grand nombre doit se contenter d'une existence fort modeste et très voisine de celle des paysans. Beaucoup d'entre eux, semble-t-il, mettent la main à la charrue et s'occupent eux-mêmes de rentrer leurs moissons. Leurs vêtements sont de toile épaisse; leur équipement de guerre est des plus simples et ne comprend guère qu'un casque, une lance et un bouclier.» (3)

M. Pirenne s'appuie notamment sur ce que rapportait, à ce sujet, peu après 1250, Thomas de Cantimpré, d'après les souvenirs précis d'une personne, plus que centenaire, qui avait encore connu l'état de choses en question. «Recouverts seulement d'une tunique de lin, à plis» *(induti tantum plicata linea tunica)*, tels sont les termes dont se sert Thomas pour décrire le vêtement des chevaliers.

C'était la *camisia* que portaient les premiers croisés, tant chefs que soldats, et il est à présumer que, chez la plupart des chevaliers qui entrèrent à Jérusalem, à la suite de Godefroid,

(1) Notamment le P. Braun (zwei Hemden, p. 139) qui, malheureusement, nous l'avons déjà dit, n'a pas accordé suffisamment d'attention aux origines de la Camisia.

(2) QUICHERAT, p. 137.

(3) PIRENNE, **Hist. de Belgique,** I, p. 134.

cette *camisia* formait, avec le casque, la lance et le bouclier, le plus clair de leur équipement.

Aussi, trouvons-nous la *camisia* mentionnée maintes fois dans les historiens de la première croisade.

On en a pris texte pour reculer d'autant les origines de la chemise. Nul doute que ce soit bien à tort. Tout démontre que la *camisia* d'alors n'était qu'une survivance de la *camisia* des Francs. Il suffit, du reste, de réfléchir un moment pour reconnaître combien il eût été invraisemblable de rencontrer, dans le bagage des premiers croisés, un vêtement tel que la chemise, réclamant un entretien si peu compatible avec les habitudes de pareils guerriers et regardé, un siècle plus tard encore, comme un article du luxe le plus raffiné.

Qu'il nous soit permis de citer quelques traits, à l'appui de ce que nous venons d'affirmer.

Le mot *camisia* revient, à plusieurs reprises, dans le récit que Raymond de Agiles nous fait de l'Invention de la Sainte Lance. C'est un humble soldat, nommé Petrus Bartolomeus, que la Providence a choisi pour révéler aux croisés l'endroit où se trouve enfouie l'auguste relique. Saint André lui apparaît et lui commande de le suivre. Le soldat l'accompagne «n'ayant d'autre vêtement que sa *camisia* (1)» et, le saint le mène à Antioche qu'assiègeaient les Croisés, où il exhume, pour un moment, à ses yeux, la Sainte Lance, enfouie dans une église. Les Croisés étant entrés dans Antioche, Petrus se décide à conter sa vision. On fouille durant tout un jour, mais vainement à l'endroit qu'il indique. Le découragement naît; ce que voyant, le jeune soldat «se débarrasse de sa ceinture et de ses chaussures et, ne gardant que sa *camisia*, descend dans la fosse,» (2) où il finit par découvrir la lance tant désirée.

(1) ....et secutus sum eum in civitatum nullo circumdatus amictu, præter camisiam. RAIM. DE AGILES, **Patrol.** t. 155, col. 611.

(2) Videns autem juvenis qui de lancea dixerat, nos defatigari, discinctus, et discalceatis pedibus, in camisia in foveam descendit. Ibid. loc 614.

Plus de doute, cette fois encore, que le mot *camisia* désigne ici, non pas une chemise, mais un vêtement extérieur, puisque, pour demeurer en *camisia,* il a suffi au soldat d'enlever la ceinture qui gênait ses mouvements.

La *camisia* n'était pas seulement le vêtement des soldats ; les chefs la portaient également. Nous en trouvons la preuve dans le même récit.

Au cours de son apparition à Bartolomeus, Saint André lui fit une recommandation mystérieuse à l'endroit du comte Raymond de Toulouse. Il le chargea de dire à ce dernier que «lorsqu'il arriverait au Jourdain, il eût d'abord à le passer en bateau et à gagner l'autre rive, après quoi il se ferait asperger de l'eau du fleuve, tout en restant vêtu de sa *camisia* et de ses braies de lin. Il laisserait alors sécher ses vêtements et s'en dépouillerait ensuite pour les conserver auprès de la Sainte Lance.» (1) L'auteur déclare, plus loin, qu'on n'arriva jamais à pénétrer la raison d'une telle recommandation: ce qui n'empêcha pas le comte Raymond de s'y conformer et de se faire asperger d'eau du Jourdain, vêtu seulement *«d'une camisia et de braies toutes neuves.»* (2)

C'est encore d'un chef qu'il est question dans un autre récit des croisades, datant de l'année 1104.

Baudouin, roi de Jérusalem, avait donné en fief la ville de Tibériade à un de ses officiers. Celui-ci s'étant mal conduit, le roi lui intima l'ordre d'abandonner son fief. Tandis que l'officier s'éloignait de la ville, accompagné seulement de deux écuyers montés, il se voit subitement attaqué par une troupe nombreuse de Gentils. Devant une telle infériorité du nombre,

(1) Hæc quoque dices Comiti, cum venerit ad Jordanem fluvium, non intinguatur ibi, sed navigio transeat, cum autem transierit, camisia et braceis lineis indutus, de flumine aspergatur. Et postquam siccata fuerint ejus vestimenta, reponat ea, et conservet ea cum lancea Domini. Ibid., col. 612.

(2) Dehins indutum tantum camisia et braccis novis, sicut nobis præceptum fuerat. Ibid.

il use d'un stratagème: *(concisa camisia quam subuculam dicunt)* il découpe sa camisia, la fixe à sa lance en guise de bannière et ordonne à ses compagnons d'en faire autant. Ceux-ci obéissent, puis, poussant de grands cris, ils éperonnent leurs chevaux et fondent sur l'ennemi qui, terrifié par ces clameurs subites et convaincu, par la vue de ces bannières d'un nouveau genre, qu'il avait devant lui l'avant garde de nombreuses cohortes, prend la fuite aussitôt. (1)

La rapidité de l'action que le chroniqueur prête à ces cavaliers implique manifestement que ceux-ci en avaient, non pas à leur «chemise», qu'ils n'auraient pu atteindre qu'en se dépouillant d'abord de ce qu'ils portaient par dessus, mais à leur *camisia* militaire, faite de toile, et dont ils déchirèrent sans doute tout le bord inférieur pour en faire les bannières en question.

L'auteur, Guibert, abbé de Sainte-Marie-de-Nogent, emploie donc ici le terme *camisia;* mais il croit devoir ajouter : *quam subuculam dicunt* (autrement dit, sa *subucula*). Ce bref commentaire nous confirme que l'appellation de *camisia* devenue peu familière à la généralité des lecteurs, ne conservait plus guère son sens propre qu'à l'égard de l'habit militaire.

Il rattache également au terme de *camisia* l'idée de tunique intérieure qui, nous l'avons vu, avait fini par lui convenir parfaitement et qu'on pouvait maintenant lui appliquer, jusque dans le costume militaire, grâce à l'introduction de la broigne, endossée par dessus la *camisia.* (2)

(1) GUIBERT, **Gesta Dei per Francos,** lib. VIII. Migne, Patrol., t. 156, col. 831.

(2) Ajoutons qu'en sa qualité de «clerc», l'abbé Guibert devait ramener volontiers le terme vulgaire de «camisia» à son équivalent classique, «subucula»; circonstance qui ne manque pas de piquant si l'on rapproche ses paroles «camisia quam subuculam dicunt», du commentaire que, trois siècles auparavant, Paul Diacre jugeait à propos de donner, dans le sens opposé: «subucula, id est camisia». Ne tenons-nous pas là un indice, modeste, mais frappant, de l'évolution qui s'était opérée dans les esprits, au cours des trois siècles qui séparaient ces deux façons de s'exprimer ?

Le terme de camisia est encore employé par Guibert de No-

Ce n'est pas seulement aux croisades que nous retrouvons la *camisia* primitive portée par les chefs militaires sous leur défense de corps. La chronique des évêques de Cambrai, (1) au XI[e] siècle, relate un trait curieux, dans lequel il est nettement question de la *camisia* dans le même sens. Il s'agit de Lambert de Louvain, tué à la bataille de Florennes (1015). La nuit même qui précéda la bataille, le comte, logeant à l'abbaye de Nivelles, y passa la nuit avec une nonne, laquelle, au moment du départ, inséra dans la broche de sa *camisia*, de précieuses reliques, dont la vertu devait le préserver dans le combat. Arrivé sur le champ de bataille, le comte endossa la broigne par dessus ses autres vêtements et, suivant l'usage des combattants, il y ajusta étroitement sa «couverture de tête» en ayant soin de garder par dessous, les reliques fixées dans la broche de la *camisia*. Fort d'une telle protection, et rendu impénétrable au fer, il combat jusqu'au moment où, par un effet de la volonté divine, les saintes reliques, qui étaient enveloppées dans un petit linge blanc, s'échappent tout à coup à travers les vêtements interposés et la broigne et vont tomber, loin de là, sur un monceau

gent, lorsqu'il raconte que Baudouin, frère de Godefroid de Bouillon, fut adopté, à Edesse, par Armenius, un Grec, de Constantinople, très riche, qui n'avait pas d'enfants L'adoption se fit, dit-il, de la façon suivante, conformément aux usages de ces gens-là. Le vieillard attira Baudouin, entièrement nu, à l'intérieur de sa tunique de lin, appelée chez nous Camisia (intra lineam interulam quam nos vocamus camisiam), le tint serré contre lui et scella le tout d'un long baiser.» GUIBERT DE NOGENT, **Gesta Dei per Francos,** Lib. III, cap. 6, Patrologie CLVI, col. 728.

Ce n'est évidemment pas une vraie camisia, (et ce n'aurait pu être davantage une chemise) qu'avait revêtue, pour la circonstance, le vieil Armenius, mais un large vêtement, tel qu'en portaient souvent les Grecs, assez ample pour envelopper deux personnes à la fois. Aussi voyons-nous Baudri, Historia Jeresolimitana, qui reprit, en 1107, les Gesta Francorum de Guibert, employer, dans le même récit, l'expression «intra largam camisiam» **(Recueil hist. Croisades,** t. III). Si Guibert et Baudri se sont servis, à cette occasion, du mot Camisia, ce ne peut donc être dans le sens propre, (que repoussent, à la fois, l'épithète larga et les dimensions que requérait l'action d'Armenius), mais par analogie, pour désigner le vêtement de lin, porté directement sur la peau.

(1) M. G., t. VII.

de pierres. Subitement privé de ses forces, le comte tombe aussitôt mortellement frappé. (1)

Les traducteurs des Gesta ont rendu: *in fibula suae camisiae* par «dans la ceinture de sa chemise» (2) ; comme si une chemise comportait normalement une ceinture et comme si la chemise se portait couramment dès l'année 1015. *Fibula* désigna manifestement la fibule ou broche d'attache de la *camisia* dont l'épingle fixait le petit linge enveloppant les reliques. Cette fibule servait, suivant la coutume retenue des Francs, à joindre les deux côtés de la *camisia* sur le haut de la poitrine. C'est bien à cette place que devaient se trouver les reliques et c'est aussi pourquoi le chroniqueur insiste sur le fait que le comte Lambert ajusta si soigneusement sa pièce de tête à son haubert; le miracle qui fit échapper les reliques, fixées par dessous, devenait, en effet, par là, d'autant plus éclatant.

Il ressort également du texte précité que la *camisia* jouait, dans le costume, un rôle analogue à celui de la *subucula* romaine (3): ce que nous avaient appris déjà des exemples tirés de l'époque carolingienne.

(1) Ipsa namque nocte, cum ad Florinas tenderet bellaturus, incestus siquidem apud nivellam cum quadam moniale dormivit, quæ ei in fibula suæ camisiæ reliquias pretiosas innexuit ut per earum merita videlicet in ipso prœlio periculum evasisset. Ubi vero cum ventum est, super cæteras vestes etiam loricam induitur et, ut moris est bellantium, capiti impositam loricæ strictim commisit, subtus quidem reliquis in fibula camisiæ ex industria reservatis. Quo munimine fretus, impenetrabilis ferro, bellum agebat, donec ex Dei voluntate sanctæ reliquiæ per medias vestes, et per loricam subito erumpentes procul acervo lapidum inciderent, in albo quidem panniculo involutæ. Statum comes, viribus destitutus, occubuit cæsus. **Gesta episcoporum Cameracensium,** lib. III, c. 12, dans M. G., Scriptores, I. VII.

(2) Dehinc indutum tantum camisia et braccis novis sicut nobis præceptum fuerat. **Baldericus chron. Camer. et Atrebat.** Ed. Le Glay, lib. III, cap. IX, p. 258

(3) Super **cæteras** vestes etiam loricam induitur; et, plus loin : reliquiæ per medias vestes et per loricam erumpentes, c'est-à-dire, à travers les vêtements **interposés** entre la camisia et la cuirasse. GUIBERTUS, **Gesta Dei per francos,** Lib. VII.

Le terme de *camisia* reparaît encore, dans cette même Chronique d'Arras et de Cambrai, à propos de la querelle qui s'était élevée entre Hugues, châtelain de Cambrai et l'évêque, S. Liebert. Durant un voyage de ce dernier, Hugues se rend, un soir, à l'endroit où habitait l'évêque. Celui-ci était déjà couché. Son ennemi enfonce les portes, pénètre jusqu'à Liebert, «se saisit de lui, tel qu'il était au lit, vêtu seulement de sa *camisia* et l'emmène ainsi dévêtu *(nudum)* à sa forteresse d'Oisi.» (1)

Ceci se passait dans le troisième quart du onzième siècle. En supposant qu'il y ait eu déjà des chemises, de ce temps-là, et qu'un saint, tel que l'évêque Liebert, se soit laissé aller à porter un tel objet de luxe, on ne pourrait admettre qu'il eût gardé sa chemise, la nuit: il est notoire, en effet, que tout le Moyen Age en possession de la chemise a couché nu et que la chemise de nuit n'apparut que bien tard. Faire coucher S. Liebert dans une chemise de nuit serait donc commettre un double anachronisme.

En réalité, le cas était le même, au XI[e] siècle, pour l'évêque de Cambrai, qu'il l'avait été, au VII[e], pour Isidore de Séville, et au VIII[e], pour Alcuin.

La *camisia*, portée seule, tout d'abord, avait fini par se recouvrir d'autres vêtements, vis-à-vis desquels elle remplissait sensiblement le rôle qu'avait tenu la subucula vis-à-vis de la tunique romaine. En se mettant au lit, on se débarrassait d'ordinaire de ces vêtements de dessus et l'on ne conservait que la *camisia*. Ce fut cette façon de faire qui inspira jadis à l'évêque de Séville son étymologie, trop célèbre, de la *camisia : camisiam vocamus quod in his dormimus in camis, id est in stratis nostris*.

Les gens du XI[e] siècle, chez lesquels la *camisia* avait, en général, cessé de se porter apparente, se considéraient comme dévêtus lorsqu'ils n'avaient plus que leur *camisia*: de là, le terme

(1) Denique episcopum, sicut in lecto pacebat cum camisia tantum, ille insanus homicida non timuit accipere, et ad Oiseium municipium suum ita nudum asportare. ED. BETHMANN, M. G., t. C, lib. III; c. 75, p. 496; LE GLAY, p. 347.

de «*nudum*» qu'emploie la Chronique de Cambrai au sujet de l'évêque emmené en simple *camisia*. C'est là, du reste, une des acceptions classiques du mot *nudus*. (1) Nous tenons là le point de départ de la curieuse locution, si courante du XIIIe au XIVe siècle : «nu en chemise». Mais, si nous voyons cette dernière expression se substituer, par après, à la précédente (*nudus in «camisia»*), ce n'est pas à dire que *camisia* et chemise soient une seule et même chose. La substitution a porté également sur les vêtements en cause. Nous en avons la preuve dans le témoignage de leurs contemporains respectifs. Tandis que, pendant le XIe siècle encore, ils parlent de la *camisia* comme d'un vêtement familier, répandu dans toutes les classes de la société, nous les voyons à partir du XIIe siècle, s'exprimer tout différemment au sujet de la chemise, dont les premiers spécimens sont regardés comme un raffinement de toilette, d'un luxe peu ordinaire et dont la diffusion, lentement accueillie, mettra deux siècles encore à pouvoir rivaliser avec celle qu'avait atteinte la *camisia*.

Nous pourrions multiplier ces exemples, en recherchant, parmi les monuments écrits du XIe siècle, les documents dans lesquels le terme de *camisia* se trouvait pareillement employé. Mais ce que nous en avons dit nous paraît constituer un spécimen suffisant du genre de preuves que nous avions à fournir dans cet ordre d'idées. Nous croyons donc préférable d'achever notre démonstration en exposant ce que pensaient de la *camisia* les lexicographes qui s'en sont occupés, à l'époque où ce vêtement était encore porté, comme tel, sous son vrai nom.

En ce qui concerne le XIe siècle, nous reproduirons d'abord le texte de Papias, dont nous avons déjà fait usage à propos de l'aube sacerdotale. «Si cette dernière, dit Papias, s'appelle camisia, c'est à raison de sa ressemblance avec la *camisia* journalière, étant faite de lin, comme celle-ci, et serrante, du haut

(1) «Nudus...... Particulièrement, sans toge, en simple tunique : «nudus ara, sere nudus» : laboure et sème en simple tunique VIRG. **Georg**, 209, etc. FREUND, **Gd. Dictionn.**, au mot «Nudus».

et du bas.» (1) L'épithète de quotidienne, que Papias applique à la *camisia*, désigne un vêtement porté dans la vie ordinaire, un vêtement courant.

Ce caractère nous est confirmé par un deuxième texte de Papias. Ayant à définir l'*interula*, cet auteur déclare que «c'est la tunique intérieure, c'est-à-dire le *supparum* vulgairement «*vulgo*» appelé *camisia.*» (2) L'emploi du terme «vulgo», joint au rapprochement avec le *supparum* et l'*interula*, démontre que, par *camisia*, Papias entendait un vêtement de la vie civile, dont le nom et, partant, l'usage étaient fort répandus.

Les mots *quotidiana* et *vulgo* que Papias emploie dans ces deux textes, sont, en même temps, la preuve que cet auteur n'a pas voulu parler de la chemise, dont l'usage, était encore, peut-on dire, inconnu au XI[e] siècle, et qui demeura, jusque bien loin dans le siècle suivant, un objet d'une réelle rareté.

La *camisia* de Papias se rattache donc bien aux précédentes et nous devons continuer d'y voir une descendante directe de la *camisia* des Francs. Seulement, elle ne jouait plus, dans le costume, le rôle qu'y avait tenu jadis la *camisia* primitive. Nous avons vu précédemment que l'exemple des mœurs romaines avait fait adjoindre la tunique et d'autres vêtements encore, si bien que, de vêtement extérieur, la *camisia* devint, peu à peu, un vêtement intérieur, du moins dans la vie civile.

Cette tendance, déjà très marquée du temps de Charlemagne, ne fit que s'accentuer du IX[e] au XI[e] siècle; c'est elle que consacre Papias, en nous présentant la *camisia* comme constituant définitivement une «tunique intérieure», équivalente à l'*interula* et au *supparum*. (3)

(1) Camisia...... dicitur vero a similitudine camisiæ quotidianæ quia lino sit, stringens superiora et inferiora. PAPIAS (1053) dans Du Cange.

(2) Interula, interior tunica, hoc est supparum, quod vulgo dicitur camisia.

(3) Le nom d'interula s'appliquait, nous l'avons dit, à toute tunique portée sous d'autres vêtements. Nous avons également vu plus haut que le supparum, après avoir constitué, d'abord, une sorte de

Le onzième siècle marque la fin de l'intervention de la *camisia* dans le costume des classes supérieures. Elle ne se maintient plus franchement pour un temps, que dans le costume militaire, pour lequel elle était décidément faite, avant tout .

Un autre article lui a succédé, le chainse, apparaissant de pair, avec un nouveau vêtement extérieur, le bliaud, dont il forme,. du moins au début, le fidèle accompagnement. (1)

Le chainse est fait de toile, comme la *camisia*. Comme celle-ci également, il touche directement la peau. Mais il cesse, pour le surplus, d'accuser les caractères de coupe qui distinguent la *camisia*. Les textes qui en parlent et les représentations qui en demeurent, nous le présentent comme une tunique, assez exactement calquée, dans sa coupe, sur le bliaud, qui la surmonte et dont elle constitue, pourrait-on dire, une sorte de doublure libre.

«Pour aller à cheval, le chainse était fendu par devant et par derrière de toute la longueur de l'ouverture des cuisses.» (2)

Ce fut aussi le cas, plus tard, pour les ouvriers, spécialement pour les ouvriers agricoles, dont le genre de travail appelait fréquemment de grands écarts de jambes. Car ils finirent par adopter également le chainse (3) qui se maintint chez eux jusqu'au XV[e] siècle. Victor Gay donne, dans son Glossaire, une représentation de moissonneurs, soi-disant «en chemise», où le vêtement représenté, qui n'est autre que le chainse, montre très nettement la fente postérieure, dont nous venons de parler. (4)

tunique extérieure, avait fini par se substituer à la subucula, comme vêtement de dessous.

(1) Des deux tuniques dont le corps était revêtu, celle de dessous s'appelait chainse et celle de dessus bliaud. QUICHERAT, p. 138.

(2) QUICHERAT, **loc. cit.**, p. 149.

(3) «On voit les laboureurs à la charrue, représentés avec un chainse qui n'atteint pas leurs genoux et une tunique écourtée, munie d'un capuchon, leur tient lieu de bliaud.» p. 149.

(4) V. GAY, **Glossaire**, au mot «Chemise».

«Les deux robes, constituant le costume féminin, portèrent aussi les noms de chainse et de bliaud.» (1)

«Le chainse des femmes, entièrement couvert par leur bliaud, n'apparaissait qu'aux manches et par une broderie dont il était décoré à l'encolure.» (2)

C'est ce que confirme l'examen des sceaux de cette époque. Les Dames, dit Demay, y sont figurées «vêtues de deux robes ou, pour parler plus exactement, de deux tuniques et d'un manteau... Les deux tuniques se passaient l'une sur l'autre... Dans les plus anciens types, de 1140 à 1230, la tunique de dessus est un bliaud très étroit, ajusté à la forme de la poitrine, des hanches et des bras. Une ceinture le retient quelquefois à la taille; sa jupe retombe jusqu'à terre... La tunique de dessous, le chainse, est complètement cachée.» (3)

Il en était de même pour les hommes, ainsi que Demay l'explique à propos du costume des maires et des échevins. (4)

En somme, le chainse est le descendant immédiat de la *camisia;* mais il comporte, au regard de celle-ci, des modifications telles qu'on ne pourrait plus l'assimiler simplement à l'ancien vêtement national des Francs. S'il est fait de toile, comme ce dernier, si, comme au temps de Charlemagne, on le porte toujours «emprès sa char», le chainse ne possède plus, par es-

(1) QUICHERAT, **loc. cit.**, p. 143.

(2) QUICHERAT, **loc. cit.**, p. 163. Quicherat ajoute: «Il pouvait être de fine laine, ou de crêpe de soie, aussi bien que de fil». Ceci ne peut guère s'entendre, pensons-nous, que de l'époque à laquelle la chemise était venue s'interposer entre le chainse et la peau.

(3) DEMAY, **Le costume au moyen âge d'après les sceaux,** pp. 91 et 92.

(4) «Au douzième siècle, époque des robes longues, la tunique supérieure se nomme le bliaud. C'est un vêtement étroit des bras et descendant au poignet, tombant avec ampleur jusqu'aux pieds... Une ceinture ornée le retient à la taille; un bouton le ferme à l'encolure. Le bliaud cache entièrement la tunique de dessous......» DEMAY, ibid., p. 243.

sence, les caractères si frappants de l'ancienne *camisia*, notamment cette étroite adaptation aux formes du corps qui, suivant l'expression de S. Jérôme, communiquait à celui qui la portait «l'agilité de l'homme nu.» (1) Le chainse s'est relâché de ce rigoureux ajustement.

Quand il l'observe, ce n'est plus directement pour se mouler sur le corps qu'il recouvre; c'est pour épouser la coupe du bliaud serrant qui le surmonte et dont il constitue, disions-nous, une sorte de doublure.

Que le bliaud, d'ailleurs, cesse de lui imposer ses dimensions étriquées, soit chez l'ouvrier, portant le chainse à découvert, soit dans la classe bourgeoise, où le chainse survécut au bliaud, on voit aussitôt ce chainse devenir un vêtement flottant, «en forme de sac», comme dit Quicherat, au sujet du specimen conservé dans le Trésor impérial de Vienne, et dont il donne une reproduction. (2) Le chainse se rapproche alors, beaucoup plus que la camisia, du vêtement que nous nommons une blouse.

Signalons éventuellement encore, comme innovation du chainse, les fentes pratiquées dans le bas de ce vêtement. Il est possible que l'ancienne *camisia* ait comporté déjà des fentes de ce genre; mais, tout au moins, leur disposition ne devait pas être la même. (3)

Le chainse des classes élevées marque la transition du simple vêtement de toile, que représentait la *camisia*, à la pièce dite «de lingerie», apparaissant dans le costume comme un accent nouveau, et dont la chemise devait constituer la principale expression. Dès le XII[e] siècle, alors qu'il formait encore le dessous habituel du bliaud, «la repasseuse» s'occupe de le plisser

(1) Voir supra, p. 80, note 3.

(2) QUICHERAT, **loc. cit.**, p. 149.

(3) Voir supra, p. 62, note 2.

ou de gaufrer. (1) « La chainse, toujours blanche, dit Victor Gay, est plissée ou ridée, comme il convient à une tunique dont quelques parties demeurent apparentes. (2) A fortiori en fut-il ainsi lorsque la suppression du bliaud l'eut rendue visible, soit entièrement, soit, du moins, par l'ouverture de la robe de dessus.

La chemise fut bien entendu, tout autre chose encore, puisque le chainse, «à l'usage des deux sexes» (3) se portait par dessus la chemise, sous le bliaud et, plus tard, sous la robe. «Les textes marquant une distinction formelle entre le chainse et la chemise sont «du reste nombreux» (4), dit Victor Gay.

Au XII[e] siècle, le chainse (5) a définitivement acquis son caractère de «pièce de lingerie». Les poèmes de l'époque mentionnent sans cesse, principalement chez les femmes, les «blans cainses ridés» (6) ayant pris les dimensions de la robe « du

(1) QUICHERAT, **loc. cit.**, p. 148.

(2) V. GAY, **Glossaire archéol.**, au mot «Chemise».

(3) FRANCISQUE MICHEL, **Recherches sur les étoffes de soie, d'or et d'argent au moyen-âge,** I, p. 208, note.

(4) V. GAY, **Glossaire archéol.**, au mot «Chemise».

(5) On disait également «Chainsil» (En un chainsil moult achesmée acourut toute eschevelée, Miracul. B. V. M. Du Cange, Glossaire), et «Chamsil» (Elle cosait un moult riche chamsil. Garin le Lorrain du nom de la toile dont le chainse était fait. Cette toile s'appelait également «caucil» (drap de caucil Fr. Michel, I, p. 208) ou «chesil» (En une chinse de chesil envlupèrent l'enfant gentil. Marie de Francey, Loi du Fresne, 1230).

Il paraît difficile de ne pas établir un rapprochement entre ce nom de chainse lui-même, qui aurait été fait de cette toile plutôt que de voir, comme Quicherat, dans ce mot chainse, une ancienne forme masculine de chemise. (QUICHERAT, p. 138). Le mot bliaud eut «aussi le sens d'étoffe dans l'ancien français: Cote ot d'un blanc bliaut, Berte». Littré, au mot Blaude. La forme primitive semble avoir été «blialt», dont l'origine demeure inconnue. La même communauté d'appellation entre l'étoffe et le vêtement se présente également **pour** le blanchet et dans bien d'autres cas encore.

Le chainsil, dit V. Gay, présente beaucoup d'analogie avec le bougran du XIII[e] siècle; il servait à confectionner des voiles, des aubes, des nappes et de la lingerie d'église. **Glossaire,** au mot chemise.

(6) «Eles (les Dames) n'usent mais blans cainses ridis (Portonopeus de Blois, trouvère du XIII[e] siècle. Cf. FR. MICHEL, II, p. 57.

jour» et trainant à terre «I chainsse blanc et déliée et vestu la preus, la vourtoise, qui trainoit près d'une toise après li... (1)

Les qualités les plus recherchées, dans le chainse, étaient, comme dans tout objet de lingerie, la finesse de la toile, en même temps que sa blancheur. Les poètes ne parlent que de chainses «déliés» (2) et plus blancs que neige. (3)

Le fer de la repasseuse achevait de donner au chainse le caractère de lingerie, dont nous parlons. Francisque Michel nous le représente comme «une espèce de surplis pressé comme ceux de nos prêtres.» (4) D'autres fois cependant, tout en étant façonné à petits plis réguliers» (Larousse), il devait avoir conservé l'aspect du fourreau de toile qu'il présentait autrefois sous le bliaud serrant. (5)

Le chainse, à partir du XIV[e] siècle, fit place à d'autres vêtements. Il se maintint néanmoins, pendant un certain temps, dans la classe ouvrière et plus particulièrement à la campagne, comme vêtement «se mettant par dessus les autres habits.» (6) Nous y voyons, plutôt que dans le bliaud, l'origine de la blouse de toile que les campagnards utilisent, de nos jours encore, de la même façon. (7)

(1) Le lai de l'Ombre. Cité apr V. Gay «Vous donnerai...... blanc cainse trainant». Jeh. de Renti, XIII[e] s., Cité par La Curne de S. P. au mot Chainse.

«Chainze ridée et trainant. **Manuel des Confesseurs.** P. Paris, Ms. Bibl. du Roy., t. VII, p. 302.

(2) «Vestu d'un chainsse deslié...» La Saineresse, MEON, Fabliaux III, p. 451, etc.

(3) Chascune ot vestu chainsse blanche. Plus blancs que soit nois (neige) sur branche, La Court de Paradis. MEON, **Fabliaux,** III, p. 139

(4) FR. MICHEL, I, p. 208.

(5) «Et le greile estroit et tirant».

Chainze ridée et trainant... **Manuel des Confesseurs,** P. Paris, Ms franç., t. VII, p. 302.

(6) La Curne de Ste Palaye, au mot «Chainse».

(7) Littré n'appuie d'aucun argument sérieux le rapprochement qu'il établit entre la blaude et le bliaut. Les quatre textes qu'il produit au mot blaude se rapportent tous à des bliauds de prix. La partie étymologique est tout aussi peu convaincante.

Enfin, le mot chainse continua de désigner parfois une sorte de cotte, souvent faite de toile, que les chevaliers endossaient, dans certaines circonstances, par dessus leurs armes: coutume née du désir de préserver l'armure des ardeurs du soleil et d'en voiler l'éclat, souvent aveuglant. (1)

Nous ne pouvons omettre de mentionner, à ce propos, un fabliau célèbre, dans lequel le chainse apparaît également, porté par un chevalier, dans un tournoi, bien qu'à un autre titre, comme il va être dit.

Un seigneur et sa femme donnent l'hospitalité à trois chevaliers, en route pour un tournoi. Dès qu'ils sont repartis, la dame va «prendre, dans son armoire, une chainse (c'est-à-dire, une chemise, dit Sainte Palaye à qui nous empruntons cette traduction) (2) et charge un écuyer de la porter à l'un des trois chevaliers, lui disant qu'il endosse cette chanise en guise de cuirasse; du reste qu'il n'ait pour sa défense que son heaume, ses chausses de fer, son épée et son écu. Si le premier refuse, l'écuyer présentera la «chanise», au second et éventuellement au troisième, dans les mêmes conditions. Les deux premiers chevaliers déclinent la faveur qui leur est offerte, mais le troisième accepte. Il «saisit avec transport» la précieuse chanise et «la baise plus de mille fois durant la nuit». Le lendemain, il la revêt enfin, «lace ses chausses, ceint son épée, embrasse son écu, monte à cheval... et part au galop.» La mêlée est terrible. «La chanise (du chevalier) est amorcée des coups qu'il lui fait avaler... (3) Sa chair est tellement découpée que la chanise est toute trempée de sang... Accablé d'efforts...

(1) HOTTENROTH, **Die Trachten,** II, p. 75.

(2) Traduction littérale d'une ancienne pièce de vers français intitulée: «Des trois chevaliers et de la chainse», par Jacques de Basiu ou de Basin. **Mémoires sur l'ancienne Chevalerie,** par LA CURNE DE SAINTE-PALAYE. Paris, 1826, tome II, p. 112.

(3) « Je traduis le plus fidèlement que je puis le texte original dit Sainte Palaye: «De ços mengiers son chanse anesse...»

ses forces alloient toujours diminuant, lorsque dans le tournoi on s'aperçut généralement qu'il n'avait d'autre armure que sa chanise...»

Le temps vint heureusement de cesser le tournoi. Le chevalier «à la chanise» est proclamé vainqueur. Grièvement blessé, il n'oublie pas, malgré ses souffrances, « d'ordonner que l'on garde soigneusement son armure, que pour rien au monde il ne voudrait avoir perdue». Il apprend alors qu'une fête se donne dans le manoir habité par sa Dame et que celle-ci sert elle-même les convives. Aussitôt, «il lui renvoie sa chanise par son écuyer et la conjure de la vêtir pour l'amour de lui... et de la mettre par dessus toute ses autres parures, jusqu'à ce qu'elle eût achevé son service...»

...«La Dame, tendant la main pour prendre la chanise toute ensanglantée qu'elle est, c'est, dit-elle, pour cela même qu'elle est trempée du sang de mon loyal ami que je la considère comme une loyale parure et elle promit de la conserver tant qu'elle distribueroit les vivres et les viandes...; alors, ayant embrassé tendrement ce précieux vêtement, elle le met sur ses épaules... Le festin étant terminé, on passe dans les jardins... La Dame replie la chanise et se prend à regarder son mari, qui, couvert de confusion, ne faisoit pas semblant de s'en apercevoir.»

Suivant Sainte Palaye, (1) ce récit « est tellement dépourvu de toute vraisemblance, qu'on ne peut le regarder que comme une pure fiction.» Il eut néanmoins grand succès, ajoute-t-il «puisque nous le retrouvons dans un autre roman de ce même temps... dans lequel on lit trois événements, du même genre, présentés sous des formes différentes.»

Cet auteur ne semble pas avoir remarqué que son impression tient de façon dont il interprète la chanise par chemise de femme: ce qui rend, en effet, le récit non seulement invraisemblable, mais grotesque.

(1) LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, ibid., p. 127.

Q'on dise chainse, au lieu de chemise, et l'aventure cesse aussitôt d'être plus extraordinaire que la plupart de celles dont la chevalerie d'alors était coutumière.

Or, chanise pourrait, tout d'abord, être simplement une erreur de copiste, pareille à celle qu'on a voulu relever à l'égard de son équivalent, camise. (1) Ce qui le donnerait à penser, c'est que Montaiglon, se fondant sur un autre texte, dans son Recueil de fabliaux, intitule celui qui nous occupe : « Des III Chevaliers et del Chainse.»

Mais la coexistence de l'orthographe «canise», qui se retrouve plusieurs fois, nous ferait plutôt voir, dans «chanise», une des multiples formes qu'a prises succesivement le mot Chainse.

L'inconstance de l'orthographe est une des caractéristiques de la langue de l'époque. Dans la version de Montaiglon, c'est, nonobstant le titre, «un sien blanc chanse» que la Dame va prendre dans son armoire. Nous avons, du reste, retrouvé ce mot «chanse», à côté de «chanise», dans le récit de Sainte-Palaye lui-même.

On rencontre, pour le même mot, bien d'autres formes encore : chainsse (2), chainze (3), chinse (4), chince (5), chience (6), cainse (7), kainse, quence (8), chainsil (9),

(1) L'éditeur du Dictionnaire historique de Sainte-Palaye fait suivre le mot Canise de cette note. «Dans les exemples cités, le point est mal placé; il faut lire cainse et non canise».

(2) «Vestu d'un chainsse deslié» LA SAINERESSE MONTAIGLON. **Recueil,** I, p. 289. Cf. V. Gay.

(3) Chainze ridée et trainant. **Manuel des Confess.** P. Paris, Mss. de la Bibl. du Roy. VII, p. 302.

(4) Chinse. JEAN DE GERLANDE, **Dictionn.,** XIII[e] siècle.

(5) «En une chince de cesil» Marie de France: **Loi du Freisne.** Cité par V. Gay et par Fr. Michel, I, p. 308.

(6) Chience. **Gloss.** de P. LABBE, Sainte-Palaye, Diction. historique.

(7) «Vous donnerai...... blanc cainse trainant. Jehan de Renti, XIII[e] siècle, LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, **Diction. hist.,** cf. Fr. Michel, II, p. 57 et V. Gay, **Glossaire.**

(8) Kainse, Guence, dans FROISSART, ibid.

(9) «Une Damoiselle en un chainsil moult achesmée. DU CANGE,

cainsil (1), chamsil (2) et même change (3).

Le mot canise n'est qu'une variante de plus. Sainte-Palaye le déclare lui-même. (4) mais en y attachant l'acception particulière de «vêtement qui se mettait par dessus les habits ou les armes et qui était souvent de toile.» (5)

D'autre part, chanise et canise sont évidemment un seul et même mot: l'un est à l'autre ce que «chainse» est à «cainse». Chanise ne peut donc que désigner, à son tour, une sorte de chainse (6) servant de «cotte d'armes». (7)

On a peine à comprendre, dans ces conditions, que Sainte-Palaye ait pu paraphraser le mot «chanise» en ces termes: c'est-à-dire, «une chemise». Quoiqu'il en soit, son interprétation est

au mot «Chainse».

V. GAY définit le chainse: «Longue tunique faite d'une fine toile de lin, appelée chainsil».

(1) «La mère faist vestir sen fil — Jusques as piés d'un buen cainsil.» Roman de Brut. Fr. MICHEL, I, p. 249.

(2) «Elle cosoit un moult riche chamsil. (Garin le Lorrain XII[e] siècle. FR. MICHEL, II, p. 57.

«Le chainse ou chamsil. dit ailleurs Fr. Michel, était une espèce de surplis de lin, plissé comme ceux de nos prêtres et à l'usage des deux sexes... Ce même mot désignait aussi une toile de lin ou de chanvre dont ces sortes de vêtements étaient faits.» Cf. MICHEL, t. I, p. 201, note. On disait également «drap de caucil». Ibid., I, p. 58).

(3) «Sept draps de lit, deux nappes et un Change à femme » DU CANGE, **Gloss.**, au mot «Chainse». Suivant V. Gay, le mot chainse, dans cette «forme exceptionnelle», s'appliquait spécialement à l'aube; des exemples qu'il cite tendraient à confirmer cette manière de voir.

(4) « Le mot canise semble originairement le même que ceux de camise et de cainse. LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, **Dict. histor.**

(5) LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, **Ibid.**

(6) La forme féminine qu'affecte ici le mot chanise ne fait pas obstacle à son assimilation avec chainse, puisque ce dernier mot se prenait également au féminin. Victor Gay, par exemple, ne dit jamais que« la chainse».

(7) Ce nom «camise» fut aussi appliqué aux cottes d'armes que les princes et les chevaliers portaient, soit à la guerre, soit dans les tournois......» LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, **Dict. histor.**

manifestement inexacte de son propre aveu et il ne peut être question de chemise en tout ceci. C'est un chainse de lingerie que la Dame est allée prendre dans son armoire. Le chevalier s'en est revêtu. Personne ne s'en étonne d'abord: il arrivait assez souvent aux chevaliers de porter sur leur armure quelque objet féminin, gage d'amour de leurs maîtresses; (1) et puis, cette chanise ou ce chainse ne devait pas différer tellement des cottes d'armes, que l'on faisait souvent de toile. L'étonnement ne naît dans le tournoi qu'au moment où l'on s'aperçoit que le chevalier «à la chanise» ne portait que cette dernière, sans la moindre défense de corps par dessous. C'est dans cette absence complète d'armure que réside tout le piquant de l'aventure. De même, l'étrangeté de la suite du récit ne tient pas à ce que la Dame revêt la chanise par dessus ses autres vêtements ; elle consiste dans le fait que cette chanise était teinte du sang de son adorateur.

On voit, par cet exemple, de quelle façon l'on a voulu parfois faire intervenir la chemise dans des circonstances qui ne la concernaient aucunement: le mot *camisia* ne fut donc pas seul victime de ces malentendus.

Cette même matière de la Chevalerie réclame plus d'un redressement de l'espèce. Nous nous en tiendrons au plus important d'entre eux; il a trait à la cérémonie de l'adoubement, dans laquelle se trouve commémoré le souvenir de la *camisia* primitive, méconnue par plus d'un et transformée en chemise dès les temps où la chemise n'existait pas encore.

(1) «Lorsque les Chevaliers des Siècles passez s'en alloient par les Royaumes Estrangers éprouver leur valeur, ils avoient accoustumé de porter quelque faveur de leurs Maîtresses; à sçavoir des escharpes, des bracelets, des cordons, des manchons, des ceintures, des pannaches et enseignes de diamants et autres galanteries qu'elles leur donnoient et attachoient elles mesmes en quelque lieu apparent de leurs personnes; ils nommèrent ces favorables presens des Emprises d'amour...» VULSON DE LA COLOMBIERE. p. 272.

Léon Gautier distingue, dans l'histoire de l'adoubement chevaleresque, «trois formes principales» : militaire, chrétienne et liturgique, et il s'applique à faire ressortir «l'enchaînement *fatal* des idées et des faits qui, depuis le IV[e] jusqu'au XIII[e] siècle, ont successivement produit les trois formes en question. (1)

Le premier mode nous reporte à «l'origine première de la Chevalerie......, la remise solennelle des armes, à la germaine.» (2). La remise des armes: «pas d'autre élément: c'est tout. A ce premier élément tous les autres sont venus s'agréger peu à peu, naturellement, par la force des choses.» (3)

«Tel est le premier mode de l'adoubement. Tout y est matériel, germanique, barbare. L'Eglise n'intervient point...... C'est le mode militaire.» (4)

L. Gautier prolonge cette première phase de l'histoire de la réception chevaleresque, tout au moins jusqu'en 1129, puisque c'est en cette année que se place l'adoubement de Geoffroi d'Anjou, scène choisie par l'auteur pour nous représenter le type le plus vivant de la phase en question.

Nous adopterons, à notre tour, la description de cette scène pour en faire la base des remarques que nous avons à présenter.

L. Gautier affirme, à juste titre, pensons-nous, que les rites chevaleresques ne sont pas nés d'autant de conceptions symboliques et que celles-ci sont venues se greffer, par après, sur des pratiques déjà en usage.

Nous avons eu l'occasion de présenter une observation analogue à l'égard du costume liturgique, dont aucune pièce, dit le

(1) L. GAUTIER, **la Chevalerie,** p. 273. — GUILHIERMOZ, **Histoire de la Noblesse.**

(2) **Ibid.,** p. 15 et 22.

(3) **Ibid.,** p. 270.

(4) **Ibid.,** p. 271.

P. Braun, ne dut son origine au symbolisme, celui-ci n'apparaissant, à leur sujet, que plus tard.

Il en résulte que, en matière chevaleresque, comme en matière liturgique, la signification qui s'attachait à un objet ou à une pratique, peut varier beaucoup, suivant l'époque que l'on envisage.

L'« Ordene de Chevalerie » (1) par exemple, bien que relatant une scène d'adoubement contemporaine de la première croisade, ne peut être suivi sans réserves, en ce qui concerne la signification des rites intervenant dans cet adoubement, parce qu'il fut écrit seulement au XIII[e] siècle, époque où, à la différence des premières années du XII[e], «la fleur du symbolisme s'épanouissait en toute liberté.» (2)

Mais L. Gautier va trop loin, à notre avis, lorsqu'il retarde la première apparition du symbolisme jusque bien avant le XII[e] siècle. Il perd de vue qu'une évolution partie du IX[e] siècle vers un état de choses qu'il déclare «définitivement constitué à la fin du XII[e]» (3) ne pouvait plus, en 1129, fournir d'exemple typique de sa phase initiale. Sans doute le mouvement put en être moins accusé jusqu'aux approches de la première croisade et la grande poussée dut être contemporaine de cette dernière. Mais, en 1129, on se trouvait déjà trente ans après la prise de Jérusalem, à une époque, par conséquent, où les idées religieuses et chevaleresques se compénétraient d'une façon dont témoigne la fondation des premiers Ordres militaires.

(1) L'Ordene de Chevalerie est «un charmant petit poème», nous dit Léon Gautier. «Mais, en réalité, ces vers faciles et aimables ne sont pas faits pour nous donner une idée exacte de la Chevalerie des XI[e] et XII[e] siècles. L'Ordene, qui est une œuvre du temps de Saint-Louis, révèle... un état de choses très avancé, une civilisation délicate, de la poésie, des raffinements.» L. GAUTIER, p. 269. «Nous le considérons», dit ailleurs le même auteur, «comme un document fait après coup, alambiqué et quintessencié.» **Ibid.**, p. 47.

(2) L. GAUTIER, **loc. iit.**, p. 291.

(3) **Ibid.**, p. 312.

Mais ce n'est pas tant le symbole ou la pensée chrétienne qui nous importent, en ce moment. C'est plutôt le phénomène intermédiaire qui les sépare du «fait brutal» et dont L. Gautier omet de parler; car, s'il invoque «l'enchainement des faits et des idées», il laisse dans l'ombre un fait qui n'est que la consécration naturelle et en quelque sorte automatique, de cet enchaînement: la tradition.

Cette tradition existait, de fait, en matière chevaleresque, dès l'époque germaine, puisque lors de la «remise des armes», c'étaient toujours les mêmes armes qui se remettaient, d'une même façon. Or, c'est l'observation de semblable tradition qui constitue, à proprement parler, le rite, indépendamment de toute interprétation symbolique, dont on l'enjolivera, par après.

L. Gautier admet, il est vrai, que, dans l'adoubement de Geoffroi d'Anjou, on ait suivi un «rituel»; mais il entend limiter ce dernier à la remise des armes proprement dites.

Nous pensons, au contraire, qu'il convient d'y comprendre les pratiques préliminaires, notamment celle qui nous intéresse plus directement, à savoir, l'endossement de la *camisia*. Voyons, en effet, ce que dit, à cet égard, le chroniqueur en cause «le moine de Marmoutier».

«Il s'agit de la «chevalerie» du jeune Geoffroi Plantagenet et des armes que ce fils du comte d'Anjou reçut des mains du roi d'Angleterre Henri. C'était en 1129.» (1)

Nous traduisons littéralement le texte latin. «Le roi avait mandé au comte qu'à la Pentecôte prochaine, il lui envoyât pompeusement à Rouen son fils, non encore chevalier, de manière que le jeune homme, qui recevrait ses armes, en même temps que ses compagnons d'âge, pût prendre part aux fêtes magnifiques qui seraient données... En conséquence, sur l'ordre de son père, le (jeune Geoffroi), futur gendre du roi, part pour Rouen avec cinq barons, à savoir... (suivent les noms) et vingt

(1) L. GAUTIER, p. 275.

cinq de ses compagnons d'âge, sans compter de nombreux soldats mercenaires.» (1) Le roi l'accueille avec une faveur exceptionnelle. «Toute cette première journée est consacrée à la joie et aux plaisirs. Le lendemain, au point du jour, se pratiqua l'opération du bain, ainsi que le requiert l'usage pour le damoiseau, avant sa réception (dans la chevalerie). Averti par ses valets de chambre que l'Angevin et ceux qui étaient venus avec lui, remontaient du bain, le roi leur fit dire de venir le trouver.» (2)

L. Gautier parle de ce bain dans les termes suivants : «C'est dans une chambre privée (3) que notre futur chevalier se prépare aux rites solennels. L'usage voulait que l'on y préludât par un bain. Geoffroi et ses vingt-cinq (4) compagnons se plongent dans cette eau qui n'a pour eux rien de symbolique.» (5)

(1) Ex præcepto insuper Regis exactum est a comite ut filium suum nondum militem ad ipsum imminentem Pentecosten Rotomagum honorifice mitteret, ut ibidem, cum coaquævis suis arma suscepturus regalibus gaudiis interesset...... Ex imperio itaque patris gener Regis futurus, cum quinque baronibus, Jaquelino videlicet de Malliaco, Roberto de Semblenciaco, Harduino de S. Medardo, Roberto de Bloio, Pagano de Clarævallis et viginti quinque de coætencis suis, multo etiam stipatus milite, Rotomagum dirigitur (Johannis Turonensis, monachi majoris monasterii, Historia Geoffre di Plantagenistœ, Andegavensis comitis et ducis Normannorum. Historiens de France, XII, 521. Cf. L. GAUTIER, **loc. cit.**, p. 275, note.

(2) Tota dies illa in gaudio ex exsultatione expanditur. Illuscente die altera, balneorum usus, ut tyrocinii suscipiendi consuetudo expostulat, paratus est. Competus Rex a cubiclariis, quod andegavensis et qui cum eo venerant ascendissent de lavacro, jussit eos ad se vocari. Ibid., p. 276, note.

(3) L. Gautier a cru découvrir ce détail dans une expression dont se sert le chroniqueur quelques lignes plus bas. Le nouveau chevalier quitte la chambre, où il vient d'être armé, pour monter à cheval, et, à cette fin: «de secreto thalami processit in publicum»: il passe du secret de l'appartement en public, au plein air. Notre auteur a pris ce «secret de l'appartement» pour un appartement secret, une «chambre privée», ce qui l'a conduit à placer dans cette dernière la scène de la préparation, y compris le bain. Ceci est cependant formellement contraire au texte qui présente la salle de bains comme étant installée dans un sous-sol, d'où Geoffroi «remonte dans la chambre de toilette.» (quod ascendissent de lavacro... ascendens de balneorum lavacro...)

(4) L. GAUTIER, **ibid.**, p. 270.

(5) L. GAUTIER, **ibid.**, p. 276.

Cette dernière réflexion correspond entièrement à ce que disait l'auteur, quelques pages plus haut, lorsqu'il décrivait, d'une façon générale, la cérémonie de l'adoubement sous sa première forme, la forme militaire. «Pour être plus dispos et plus gaillard le jeune féodal a voulu, ce matin, prendre un bain, mais un bain qui n'a rien d'emblématique ou de liturgique. Ce n'est pas encore du symbole, c'est de l'hygiène.» (1)

Cette manière de voir est contredite par le moine de Marmoutier : balneorum usus, ut tyrocinii suscipiendi consuetudo *expostulat ;* ainsi que par la version qu'en donne Léon Gautier lui-même: «l'usage *voulait* que l'on y préludât par un bain. » Ce n'est pas seulement « pour être plus dispos et plus gaillard» que Geoffroi a voulu ce matin-là, prendre un bain: c'est pour observer une tradition constante, à laquelle personne ne songeait à se soustraire. Le bain est donc, bel et bien, un des rites préparatoires de la réception du chevalier. (2)

(1) L'opération du bain ne s'étendit évidemment qu'aux jeunes gens qui devaient être faits chevaliers en même temps que Geoffroy. Nous avons eu l'impression, en lisant la chronique, qu'il fallait regarder comme tels, non pas tous ses compagnons d'âge, mais seulement les cinq barons désignés nominativement et que leur rang désignait pour être créés chevaliers en même temps que le fils du comte d'Anjou. De toute façon., Léon Gautier a tort de dire «vingt-cinq», puisque y compris les cinq barons, les compagnons d'âge de Géoffroi étaient au nombre de trente.

(2) « (Chevaliers) se font qui son baignez en cuves » Ant. de la Salle, la Salade. Ce poème est du XV[e] siècle, il est vrai, mais la pratique qu'il exprime s'observait dès les temps carolingiens. Nous en prenons à témoin Léon Gautier lui-même, quand il parle, plus loin, d'un adoubement beaucoup plus sommaire, appartenant en plein à la première période et dans lequel on n'a garde cependant de supprimer le bain. «C'est à Garin le Loherain, dit-il, c'est à ce terrible vieux poème qu'il nous faut encore emprunter ici notre récit le plus significatif et le plus concluant.» Le vieux Fromont, après avoir repoussé l'idée de laisser créer chevalier son fils Fromondin qu'il trouve trop jeune, finit par l'accepter et aussitôt brûle du désir de la réaliser de suite. «Vite on prépare les cuves, on les remplit d'eau: Fromondin entre dans la première et ses compagnons dans les autres.» (L. GAUTIER, loc. cit., p. 280). Dira-t-on encore que c'était de l'hygiène? Le rite n'apparait-il pas ici, de nouveau, à toute évidence?

Il en est de même du vêtement dont on revêt Geoffroi aussitôt après le bain.

«Ses ablutions terminées, poursuit le chroniqueur, et remontant de la salle de bains, le noble fils du comte d'Anjou est revêtu, directement sur sa chair, d'un vêtement de lin retors *bysso retorta*. (1) ce que Léon Gautier se contente de rendre par ces mots «puis on lui revêt une chemise de lin».

Byssus désigne, à proprement parler la substance dont était faite le tissu, mais on l'emploie également pour dénommer le vêtement que ce dernier servait à confectionner et dont la matière se trouvait ainsi exprimée, du même coup. C'était donc, dans l'espèce, un vêtement de lin retors, c'est-à-dire confectionné au moyen de fils de lin redoublés et retordus pour leur donner plus de solidité. (2)

Si le vêtement, fait de cette toile, était plus solide, il était également d'une étoffe plus rude. Cette remarque devrait, à elle seule, faire écarter l'idée d'une chemise, puisque celle-ci est née, au contraire, d'un souci de raffinement et qu'on ne manque jamais d'insister sur sa finesse, principalement dans les premiers temps.

Rien n'autorise, d'ailleurs, à parler ainsi de chemise dès l'année 1129, tandis que des textes formels nous font dire qu'à ce moment même, la *«camisia»* constituait encore le fond du costume des rudes croisés. Autant l'épithète de « retorta » s'accorde peu avec l'idée des premières chemises, autant elle vient naturellement à l'esprit quand on songe à la camisia des guerriers.

(1) Post corporis ablutionem, ascendens de balneorum lavacro, comitis andegavorum generosa proles Gaufredus, bysso retorta ad carnem induitur...... JOHAN TURON, ibid.

(2) Hieron Epistolæ 64, 10: refert Josephus feminalia de **bysso retorta** ob fortitudinem solere contexi. Cf. Thesaurus 1906, au mot Byssus.

Pas plus que l'auteur de la Chevalerie, nous ne songeons à découvrir, en tout ceci, le moindre symbole: il n'y a là qu'une simple tradition. Nous disons même que cette dernière n'est peut-être pas seulement inhérente au rite chevaleresque et qu'elle fut plutôt l'effet de la fidélité du monde militaire, en général, à conserver, comme fondement de son harnais de guerre, l'antique *camisia* des aïeux.

Mais, qu'on prenne cette tradition par le bout qu'on voudra, elle existait de toutes façons et nous la verrons perdurer dans les siècles suivants, quitte à puiser dans un symbolisme, né après coup, une force de résistance, qu'aurait vraisemblablement épuisée, sans cela, l'évolution progressive de l'équipement militaire.

La toilette de Geoffroi se poursuit de la sorte: «on lui passe, par dessus sa *camisia*, un siglaton tissu d'or; puis on le couvre d'un manteau de couleur pourpre, on lui chausse les chausses de soie et on lui met aux pieds des souliers parsemés de petits lions d'or. Quant à ses compagnons, qui attendaient d'être reçus chevaliers avec lui, on les habille, tous, de lin et de pourpre. (1)

Suivant L. Gautier, on aurait revêtu Geoffroi «d'une robe de drap d'or et d'un bliaut de belle couleur.» (2)

Il n'est aucunement question de cela. Le terme *cyclas* qu'emploie le chroniqueur, désigne parfois une robe, il est vrai; mais c'est alors une robe de femme. Cette acception doit donc être écartée, dans l'espèce. D'autre part, le Siglat ou Cyclat, dit H. Weiss, est un tissu brodé et travaillé de fils d'or; (3) d'où le mot Siglaton, que Quicherat déclare être «une sorte de brocart

(1) Cyclade auro texta supervestitur, clamyde conchylii et muricis sanguine tincta tegitur, caligis holosericis calceatur, pedes ejus sotularibus in superficie leunculos aureos habentibus muniuntur. Ejus vero consodales qui eum eo militiæ suscipiendæ munus exspectabant, universi bysso et purpura induuntur. L. GAUTIER, p. 276, note.

(2) L. GAUTIER, **loc. cit.**, p. 276.

(3) H. WEISS, **Kostümkunde**, t. II, p. 341.

fabriqué d'abord dans les Cyclades et ensuite dans tout l'Orient» Francisque Michel nous apprend, en outre, que le siglaton s'employait notamment pour les cottes d'armes. (1) Il n'y a pas de doute que le terme de *cyclas* désigne ici le siglaton, le nom du tissu étant employé comme nom de vêtement, tout comme il venait d'être fait pour le modeste lin *(byssus)* auquel le chroniqueur prend plaisir à opposer l'opulent tissu d'or.

Léon Gautier a rendu, d'autre part, «clamyde», par «bliaut». Il n'est pas douteux cependant que ce mot désigne, non une tunique, mais un manteau. La chlamyde est même, à proprement parler, un «manteau militaire court et léger» (2) autrement bien en situation dans la présente scène que le bliaut appartenant essentiellement au costume civil.

Vêtu de la *camisia*, que recouvre la cotte de siglaton, et le manteau sur l'épaule, Geoffroi quitte la chambre de toilette et s'avance au dehors pour recevoir ses armes. Dans ces conditions, il lui suffira de déposer son manteau pour revêtir la broigne ou le haubert; tandis que s'il avait eu sur lui, comme le représente Léon Gautier, une robe surmontée d'un bliaut, il aurait dû commencer par se dévêtir presque complètement avant de pouvoir endosser son armure et s'élancer à cheval. On s'étonne que le savant auteur de la Chevalerie ait, en cette circonstance, tenu si peu de compte, non seulement de la tradition, mais de la signification des mots et de leur mise en rapport avec les convenances de l'action qu'il décrivait.

Si nous nous sommes arrêté à redresser sa version, c'est que celle-ci niait implicitement le caractère militaire de la toilette chevaleresque, préalable à la remise des armes, ce qui revenait à l'exclure des rites inhérents à la réception. Or, cette toilette, tout comme le bain qui la précédait, faisait partie intégrante des rites en question. La coupe des vêtements pouvait

(1) FR. MICHEL, **loc. cit.**, I, p. 224.

(2) QUICHERAT, **Hist. du Costume,** p. 66. Cf. PEROTTUS, **Cornucopiae,** 49, 2, 28. ROB. ESTIENNE, **Thesaurus,** 1531, au mot «Calamys».

n'être pas invariable; mais la tradition voulait que deux éléments y fussent représentés: le lin, dans le vêtement intérieur, d'une part, la pourpre ou le vermeil, dans le vêtement extérieur, d'autre part.

C'est la synthèse que reproduit, du reste, le moine de Marmoutier au sujet des compagnons de chevalerie de Geoffroi qui furent tous, dit-il, habillés de lin et de pourpre (bysse et purpura).

Nous la retrouvons, au XIIIe siècle, dans l'«Ordene de Chevalerie» (1) que l'on peut, à son tour, adopter comme type, pour cette époque. Les rites chevaleresques y sont interprétés, il est vrai, à la faveur d'un symbolisme qui en transforme la signification primitive; mais ils n'en subsistent pas moins dans la matérialité de leurs pratiques.

Dans ce poème, Hue de Tabarie, (2) fait prisonnier par Saladin et contraint par ce dernier de lui confier l'Ordre de la Chevalerie, commence par lui faire prendre un bain, dont il lui dévoile, en même temps, la signification symbolique:

Baignier devez en honesté
En courtoisie et en bonté.

Saladin doit ensuite se coucher sur un lit: pratique omise dans le récit du Moine de Marmoutier, mais qui ne constituait néanmoins pas une invention nouvelle, puisque nous la trouvons mentionnée, dès le XIIe siècle, dans la partie des cérémonies du Sacre, qui avaient pour but de rappeler la réception du Chevalier.

L'intervention de ce rite avait eu certainement, à l'origine, une raison d'être pratique, que nous n'avons pas à rechercher

(1) Voir p. 122, n. 1.

(2) Hughes ou Hue, châtelain de Saint-Omer, avait suivi Godefroid de Bouillon à la croisade. Beaudouin I lui donna la principauté de Galilée et la seigneurie de Tibériade, «et c'est de cette Seigneurie qu'il fut, par corruption, surnommé le Tabarie». BARBAZAN, **L'Ordene evertiss.** p. XIV.

autrement; mais le XIIIe siècle ne s'en contente plus. Si Hue de Tabarie fait coucher Saladin «en un bel lit» c'est

> C'on doit par sa chevalerie
> Conquerre lit en paradis......

Le vêtement de lin n'a garde de faire défaut, lui non plus; mais le caractère, sous lequel il nous apparaît maintenant, s'est singulièrement modifié depuis le temps où Geoffroi d'Anjou revêtait encore la *camisia* de lin retors. La raison en est importante à noter.

On a dit, à l'occasion du livre de M. Demay sur «le Costume au moyen-âge d'après les sceaux»: «Il y a entre la civilisation et le costume d'un peuple une harmonie nécessaire... On peut juger un peuple sur la manière dont il s'habille.» (1)

Les modes du Moyen Age justifient, de tout point, cette manière de voir.

La grande poussée de civilisation qui s'appelle le mouvement des Croisades, ne manque pas de se traduire dans la succession des costumes du temps. Cette époque voit renaître le goût de la parure. Le souci de l'élégance succède à la négligence grossière de l'époque barbare; le luxe, déployé dans les étoffes et, plus tard dans les fourrures, la complexité croissante des atours et des ornements de toute sorte, le faste immuable de modes toujours changeantes, tout cela s'accorde parfaitement avec les visions successives, que nous découvre l'Histoire de cette époque dans le domaine social, artistique et intellectuel.

Mais, à côté de cette expansion générale du luxe, corollaire habituel des grands essors sociaux, nous voyons, dès le XIIe siècle, poindre, dans le costume, une note nouvelle, un trait inédit: la lingerie.

La lingerie, redisons-le encore, est une transfiguration de la toile. La fraîcheur, la blancheur, la légèreté, la netteté, que

(1) Extr. du prospectus annonçant l'apparition du livre en question.

dégagent les tissus de lin, le bien-être intime qu'ils procurent, toutes ces propriétés s'y trouvent exaltées au point de constituer une expression nouvelle, où le côté «vêtement» n'apparaît plus qu'au deuxième plan.

S'il nous était permis d'imaginer un rapprochement entre pareille manifestation et les idées du jour, nous dirions que la lingerie reflète, dans le costume, la passion d'idéal qui pénètre les choses de la Chevalerie. Ce n'est pas sans une cause réelle que cette dernière fait intervenir si souvent la lingerie dans ses récits. Nous y démêlons une «correspondance» qui faisait de la lingerie une sorte d'écho de ce que la Chevalerie rêvait de subtil et de pur. Les discours que Hue de Tabarie adresse à Saladin, viennent assurément à l'appui de cette manière de voir.

Après que Saladin se fut un peu tenu sur le lit, Hue le fait lever et le revêt de blancs habits de lin. (1)

Lors dist Hues en son latin (2)
Sire, ne le tenez à escar (3)
Chis draps qu isont près de vo char
Tout blanc, nous donnent à entendre,
Que Chevaliers doit ades (toujours) tendre
A sa char netement tenir
Se i là Diu veut parvenir.

L'époque à laquelle se place la scène ainsi décrite ne permet pas de voir dans ces dessous de lin autre chose que le souvenir de la *camisia*. Et cependant le poète s'exprime à leur sujet

(1) Quant el lit ot un peu geü
Sur le dreche, si l'a vestu
De dras blans qui erent de lin (L'Ordene de Chevalerie, vers 133 à 135). Draps est pris dans l'acception de vêtements en général qui était courant au XIII[e] siècle. Erent, pour étaient; c'est le latin «erant».

(2) Langage. Les anciens auteurs employaient ce mot «latin» pour signifier quelque langue que ce fût... BARBAZON, **L'Ordone et Glossaire.** De là, le mot Latinien qui voulait dire «interprète».

(3) Ce mot a ici le sens de «railleries». **Ibid.**

dans les mêmes termes que s'il se fût agi, non plus d'un vêtement proprement dit, mais d'une pièce de lingerie, dans laquelle l'idée de vêtement s'efface devant la blancheur de la toile et la netteté qu'elle assure au corps par sa fraîcheur sans cesse renouvelée.

C'est que précisément le siècle écoulé depuis l'évènement avait vu s'implanter et se développer, parallèlement, oserions-nous dire, aux idées de la chevalerie, le sentiment nouveau de la toile, qui l'idéalisait, en quelque sorte, substituant à son rôle matériel de vêtement proprement dit, celui d'un raffinement de toilette, tendant à isoler la chair du contact «malsain»des habits longuement portés. La lingerie était née, servant, à la fois, chez celui qui en usait, le confort intime et l'étalage extérieur d'une netteté corporelle soigneusement entretenue.

La coupe de l'habit de toile, chemise ou *camisia* importe peu à l'auteur de l'Ordene; il ne considère qu'une chose: «ces draps tout blancs qui sont près de votre chair donnent à entendre que Chevalier doit toujours tendre à sa chair nettement tenir.»

C'est, en somme, la symbolique du lin, renouvelée de S. Jérôme et d'Amalar et que ceux-ci tenaient, eux-mêmes, des Juifs de l'ancienne Loi.

Cependant, la toilette de Saladin se poursuit: Après li vest robe vermeille». Que signifie? demande Saladin. «Sire, répond Hue de Tabarie, cette robe vous donne à entendre que jamais ne soyez sans donner pour Dieu servir et honorer et pour sainte Eglise défendre... c'est entendu par le vermeil.»

Ce trait achève de nous montrer que si les rites chevaleresques étaient devenus l'objet d'interprétations plus symboliques, ils demeuraient, en tant que cérémonies, conformes, de tout point, aux traditions du passé. Les «draps» de lin et la robe vermeille de Saladin reproduisent le lin et la pourpre *(bysse et purpura)* dont nous avons vu revêtir Geoffroi d'Anjou et ses compagnons de Chevalerie.

Il en est de même pour la suite de l'adoubement. Hue passe

aux pieds de Saladin des chausses de soie brune; (1) il lui met une ceinture blanche, à l'occasion de laquelle il reprend son discours concernant la pureté de cœur et de corps que doit observer le Chevalier; (2) il lui attache des éperons dorés, (3) le ceint d'une épée, etc. (4)

Dans l'ensemble, les rites chevaleresques que nous décrit l'«Ordone» (XIII[e] siècle) sont toujours ceux que nous avons vu pratiquer au siècle précédent, lors de l'adoubement de Geoffroi d'Anjou. Nous n'avons pas, il est vrai, rencontré chez ce dernier l'épisode du lit, sur lequel Hue avait, au préalable, fait s'étendre Saladin; mais gardons-nous d'en conclure que cet épisode constitue une fantaisie du poète. L'écho de cette pratique se retrouve, en effet, dans les cérémonies du sacre des rois de France, (5) dont la première partie s'attachait manifestement à reproduire les rites de l'ancienne réception chevaleresque.

Le roi n'était pas, à vrai dire, reçu chevalier au moment du sacre. On tenait, en effet, que point n'était besoin pour lui d'une telle réception, la chevalerie étant acquise à tous fils de rois par le seul fait de leur baptême. (6) De plus, quand,

(1) Apres li a cauches cauchiés.
De sai ebrune et delijées. Ibid. V, 159, 160. Saie, autre forme de soie, et pris ici dans ce dernier sens. Cf. DU CANGE, au mot Sagum: Saière et Saia.

(2) Car Chevalier doit moult amer
Son cors à netement tenir, etc. Ibid. 177 à 187.

(3) Apres deus esperons li mist
En ses deux piés qui doré sont tout environ. Ibid., v. 188 à 202.

(4) Apres li a chainte l'espée... Ibid., v. 205.

(5) Le plus ancien «Ordre» que l'on ait publié, «de ce qui se doit observer au Sacre», fut rédigé en 1179, par ordre de Louis Le Jeune, en vue du sacre de son fils Philippe, associé au trône, cette même année. Il fut traduit du latin en français, vers 1550, par le Greffier du Tibbet. Godefroy l'a reproduit dans le Cérémonial français, t. I, p. 1 à 12.

(6) On lit dans une Relation du sacre de Louis XVI que ce même jour, le roi fut fait chevalier par le duc de Bourgogne. »Qui fut

nonobstant cette manière de voir, il arriva que le roi fut créé chevalier le jour de son sacre, cette réception fit toujours l'objet d'une cérémonie complètement à part du sacre lui-même.

Les rites de chevalerie, mêlés aux cérémonies du sacre, visaient donc à rappeler un caractère, plutôt qu'à le conférer; mais ils ne s'en accomplissaient pas moins suivant les règles.

L'adoubement proprement dit se pratiquait à l'église même, devant l'autel, sur lequel l'abbé de Saint Denis avait, au préalable, disposé les ornements royaux apportés de l'abbaye, où ils étaient jalousement gardés. On passait aux pieds du roi les chausses de soie, semées de fleurs de lys; on lui mettait les éperons dorés; après quoi l'archevêque officiant le ceignait de l'épée. Nous revoyons exactement, en lisant cela, l'adoubement de Geoffroi d'Anjou.

Les pratiques chevaleresques se retrouvent, d'autre part, dans les rites qu'observe le roi, préalablement à la cérémonie de l'église.

Arrivé, dès le jour précédent, à Reims, où le sacre avait lieu généralement, le roi se rend, le soir, à l'église «en laquelle, dit l'ordre de 1779, «ledit Roy», au silence de cette nuit vienne faire son oraison et selon sa dévotion y veille une pièce en prière». (1) C'est bien la veillée des armes.

Le roi loge au palais de l'archevêque de Reims. C'est là que les évêques de Laon et de Beauvais, délégués par les Pairs, viennent processionnellement «le quérir» de très bonne heure le matin du grand jour.

Les divers «Ordres» du Sacre ne décrivent pas, tous, cette partie des cérémonies; mais suivant ceux qui en parlent, les Evêques doivent trouver le Roi couché sur un lit de parade, d'où ils le lèvent «l'un à dextre, l'autre à senestre.»

chose nouvelle, ajoute le chroniqueur, car l'on dit communément que tous fils de Roys sont Chevaliers sur les fonts et à leurs Baptêmes.» (GODEFROY, **Cérémon. franç.**, I., p. 175).

(1) **Ibid.**, p. 1.

Nous pourrions multiplier les citations du même genre et poursuivre la commémoration de l'antique *camisia* dans nombre d'éctits du Moyen Age. Mais nous croyons en avoir assez dit pour montrer qu'à l'époque où nous voyons naître la lingerie et poindre la chemise, la *camisia* constituait toujours un vêtement proprement dit, ayant gardé fidèlement ses caractères d'autrefois.

La tradition qui en maintenait l'usage journalier dans les rangs du peuple, avait, en outre, fini par l'idéaliser quelque peu en lui conférant une valeur rituelle qui s'affirmait principalement, nous venons de le voir, dans le clergé, d'une part et, d'autre part, dans le monde militaire. Les deux significations, chevaleresque et ecclésiastique, de la *camisia*, se trouvèrent même conjuguées, dans un cas spécial à savoir dans les cérémonies du sacre des rois de France. Le rôle qu'y jouait certaine camisole, qui n'était autre que la *camisia*, comporterait, à lui seul, tout un chapitre et suffirait à démontrer combien, en dépit du nom de chemise dont on la décora plus tard, la *camisia* du sacre correspondait peu à ce que l'on nomme une chemise, de nos jours.

C'est à partir des dernières croisades que nous voyons la *camisia* perdre, en tant que vêtement, ses caractères traditionnels. La chainse prit sa place. Enfin, se glissant entre le chainse et la peau, la chemise fit son apparition parmi les classes élevées. Avec elle débute la lingerie proprement dite, élément insoupçonné jusqu'alors, où la toile, nous l'avons dit, dépouillant sa nature purement utilitaire, se transfigure et parle au corps une langue plus jeune, dans laquelle se reflètent la fraîcheur et les délicatesses de l'esprit nouveau.

Le chainse lui-même subit cette influence et, se métamorphosant sous la main des lingères, se rapprocha finalement de l'antique *supparum* des jeunes filles, dont on put ainsi lui donner jusqu'au nom. (1)

(1) Les «suppara» figurent, dans le livre de Jean de Garlande, parmi les objets que vendent les lingers. Scheler, p. 42.

La *camisia* avait-elle sombré complètement dans ce flot de blancheurs? Nous ne le pensons pas.

Le Chainse et, après lui, la chemise ne furent d'abord en usage qu'auprès des personnes occupant une certaine condition sociale. On continua évidemment de porter «dans le commun» un autre vêtement sur la peau et rien n'indique que ce ne fut plus la *camisia*. Celle-ci s'est vraisemblablement maintenue, sous son nom, jusqu'au XIII[e] siècle. La rareté de ses mentions n'infirme pas cette maniète de voir. Pareil silence se rencontre fréquemment, dans l'histoire du costume, relativement à des articles, dont l'existence ressort cependant d'autres circonstances. (1). Tout dépend du degré d'importance attaché, par les auteurs, aux articles de toilette qu'ils avaient sous les yeux. Or, quelle pouvait être encore leur considération pour un objet, tel que la *camisia*, qui allait se perdre dans les derniers rangs de la société, sans plus avoir rien à démêler avec la mode du jour? On comprend donc fort bien qu'ils aient cessé d'en parler.

Le silence en question n'est, du reste, pas absolu. Jean de Garlande, au XIII[e] siècle, mentionne les *camisias*, à côté des braies, parmi les articles vendus par les lingers. (2). Les deux termes ne sont pas seulement accolés, mais conjugués: «*camisias et braccas*». On n'aurait pas dit autrement à l'époque carolingienne. Aussi, sommes-nous convaincu, bien qu'en pensent certains auteurs, qu'il s'agit encore ici, non de chemises, mais de vraies *camisias*, à l'usage des gens de petite condition.

Remarquons, du reste, qu'à l'époque où Jean de Garlande publiait son Dictionnaire, la chemise ne constituait pas encore, à beaucoup près, un article suffisamment populaire pour s'étaler ainsi, en compagnie de vulgaires braies.

(1) Citons, à titre d'exemple, les dentelles qui se fabriquaient dans les Pays-Bas, durant la deuxième moitié du XVI[e] siècle et que des auteurs, tels que Guicciardin, passent entièrement sous silence quand ils énumèrent les divers articles faisant l'objet du commerce anversois.

(2) Camisias et braccas, teristra, suppara... Dans SCHELER, **Lexicographie,** p. 42.

Le terme de *camisia*, pris dans le sens propre, dut se perdre bientôt après. Les changements qu'avait subis le vêtement, triomphèrent de l'ancien nom, même dans les classes populaires: dès le XIVᵉ siècle et jusqu'au XVᵉ, on ne rencontre plus que le mot «chainse», désignant, cette fois, un vêtement d'ouvrier et, plus spécialement, d'ouvrier agricole.

Il serait intéressant de poursuivre jusqu'au bout les avatars de la *camisia* civile et de rechercher la suite de ses descendants directs parmi les divers vêtements de toile qui n'ont cessé d'être en usage, depuis la chainse: tel le roque ou roquet, par exemple, dont le nom rappelle, de si près, le rochet ecclésiastique ou bien encore le sarrau moderne, autre homonyme de ce même rochet dans son appellation latine, *sarrotus*. Mais ce genre d'investigations nous écarterait trop de la *camisia* primitive, objet principal de cette étude, qu'il convient, dès lors, de clôturer ici.

POST-SCRIPTUM

Au moment de terminer ce travail, nous prîmes connaissance du volume que M. Enlart, le distingué conservateur du Musée du Trocadéro, a fait paraître, en 1916, sur le Costume. (1)

M. Enlart, comme la plupart de ses prédécesseurs, a confondu les termes de *camisia,* de chainse et de chemise. Son livre produit donc, en l'accentuant peut-être encore, l'imbroglio que nous voudrions essayer de dissiper.

L'autorité de l'auteur nous fait un devoir de rencontrer son opinion. Nous allons donc tout d'abord extraire de son ouvrage et grouper systématiquement les divers passages, où, sous le nom de chainse et de chemise, il s'occupe, en réalité, de la *camisia,* dont il proscrit le nom au point de ne l'avoir pas même inscrit dans l'index alphabétique qui clôt le volume.

M. Enlart établit, au VIe siècle, une distinction entre les Gallo-Romains et les Francs. Les premiers «portaient une tunique de dessous... dite *subucula*, et, par dessus, une sorte de blouse tombant jusqu'aux genoux... «dalmatique, ou colobe». (2)

«Les Francs portaient une chemise ou (lisez: et) une tunique de dessus ajustée, avec manches très courtes...» (3)

(1) ENLART, **Manuel d'Archéologie française**, Tome III, Le Costume. Paris, 1916.

(2) ENLART, **loc. cit.,** p. 13.

(3) **Ibid., p. 14.** Ecrite de la sorte, cette phrase ne se comprend pas. Nous pensons que l'auteur a voulu dire: «une chemise ET une

Cette description concorde avec ce que le Moine de Saint-Gall (IX[e] siècle) rapporte de l'ancien costume des Francs, lequel comprenait «des braies de lin... des bandes qui s'enroulaient sur les jambes... et un chainse de lin fin». (1)

Quant aux femmes, M. Enlart incline à croire que, dans les rangs élevés de la société, elles avaient un costume «tel que nous le montrent les mosaïques de Ravenne» et qui comportait «deux tuniques, de dessous et de dessus, longues, étroites et sans plis, avec ceinture placée immédiatement sous les seins...» (2).

«Les femmes de condition modeste portaient la chemise, le colobe ou la dalmatique tombant jusqu'aux chevilles...» (3)

«Le costume carolingien comportait des braies et des chausses en toile de lain ou cainsil, ...une chemise *(camisia)* également en toile de lin; un vêtement intermédiaire, sorte de camisole, une tunique ou gonelle ajustée...» (4)

«Selon Einhardt, Charlemagne revêtait une chemise et des braies en toile de lin; une tunique à ceinture de soie...» (5)

tunique de dessus ajustée, avec manches très courtes». C'est la tunique superposée à la camisia, qui se porta durant toute l'époque carolingienne et dont les courtes manches laissaient visibles les manches, plus longues, de la camisia.

(1) **Ibid.**, p. 15 et 16. Erant antiquorum ornatus seu paratura Francorum calciamenta...... fasciola crurales...... et subtus eas tibialia vel coxialia linea... Super quæ et fasciolas... Deinde camisia clizana. — Clizana est sans doute mis pour cilicina; mais, de toute façon, il ne peut être question de «lin fin», comme traduit M. Enlart.

(2) **Ibid.**, p. 19. Il est étonnant que l'auteur n'ait pas fait le moins du monde, mention des riches camisias qui se portaient, à cette époque, dans les palais des Francs, et dont l'histoire de Sainte Radegonde nous offre des exemples souvent cités.

(3) **Ibid.**, p. 20. M. Enlart ne fait pas, cette fois, la distinction entre les femmes gallo-romaines et les femmes franques. Celles-ci devaient, par analogie de ce que l'auteur rapporte des hommes, porter la «chemise», puisque la dalmatique et le colobe étaient plutôt d'usage gallo-romain.

(4) **Ibid.**, p. 16.

(5) **Ibid.**, p. 17. EINHARDT, **Vita Karoli**, XXIII: ad corpus camiseam lineam et femoralibus lineis induebatur, deinde tunicam quæ limbo

Ces descriptions du costume, à l'époque carolingienne, sont confirmées par les miniatures. Celles-ci «nous montrent le costume civil des hommes composé des braies courtes... et d'une tunique souvent ornée de claves... s'arrêtant au-dessus du genou, serrée à la taille par un ceinturon et pourvue de manches ajustées» (1) Dans ces conditions, la tunique devait cacher complètement la *camisia*. Mais, «dans la seconde moitié du IX[e] siècle,... la tunique ou bliaud, moins longue et à manches très courtes, laisse voir les manches ajustées de la chemise ou du chainse». (2)

M. Enlart parle également du costume des femmes.

Celles-ci, si l'on en juge par certaines sculptures du Frioul, datant du VII[e] ou VIII[e] siècle, portaient, en toilette de cérémonie, une robe *(stola)* à encolure très dégagée; ses manches sont encore quelquefois courtes et même évasées, pour laisser paraître celles de la chemise, qui sont longues et étroites, serrées et brodées aux poignets... Au IX[e] siècle, on trouve la même disposition de costume concurremment avec la robe sans manches, ou, au contraire, à manches plus longues et plus étroites, qui ne laisse pas voir la chemise. Cette dernière mode est plus rare.

L'Apocalypse de Valenciennes (IX[e] siècle) nous montre des femmes portant une robe de dessus ouverte de haut en bas par devant de manière à montrer la robe de dessous... (3)

D'autre part, «un évangéliaire de Munich, qui date vraisemblablement du VIII[e] siècle», montre un type de costume féminin «populaire et courant». Celui-ci, «usité encore au IX[e] siècle, ne consiste qu'en une robe ouverte en pointe sur le devant jusqu'à la ceinture... Cette robe paraît être, avec des brodequins,

serico ambiebatur...» M. Enlart traduit ces derniers mots par: une tunique à ceinture de soie; c'est une erreur; il faut dire: une tunique portant, tout autour, une bordure de soie.

(1) ENLART, **loc. cit.**, p. 17.

(2) **Ibid.**, p. 18.

(3) **Ibid.**, p. 22-23.

le seul vêtement des dames(?) qui la portent: aucune chemise n'apparaît dessous.» (1)

«Au X[e] siècle, les mêmes modes persistent.» (2)

L'auteur ne signale, pour cette époque, qu'une particularité, intéressant le costume des femmes.

«Au X[e] siècle, dit-il, la statue de Sainte Foy, à Conques, apparaît avec une robe assez étroite, dont l'encolure peu dégagée forme une légère pointe par devant. Les manches ne dépassent guère le coude et sont très évasées; celles de la chemise, au contraire, sont extrêmement étroites et couvrent le poignet...» (3)

«Le costume du XI[e] et du début du XII[e] siècle diffère peu de celui de l'époque carolingienne. Dès le X[e] siècle, jusqu'au commencement du XIII[e], le costume des hommes et des femmes comprend deux pièces principales: le chainse ou la chemise, généralement de lin et le bliaud, sorte de blouse à taille qui recouvre le chainse et peut se faire en divers tissus... Les deux sexes portent... une ceinture extérieure...; le chainse et le bliaud des hommes jusque vers 1140, s'arrêtent un peu au dessus du genou... Le chainse a des manches étroites au poignet. Le bliaud a souvent alors des manches presque aussi étroites; quelquefois elles sont, au contraire, courtes et évasées, laissant voir celles du chainse...» (4)

«Il va sans dire que le costume des hommes de basse condition était très simple; les paysans, les ouvriers, les moines portaient le chainse, le sayon, sorte de tunique, ou la coule, sorte de blouse à capuchon...» (5)

(1) ENLART, **loc. cit.**, p. 21.
(2) **Ibid.**, p. 18.
(3) **Ibid.**, p. 24.
(4) **Ibid.**, p. 25 à 27. — Il résulterait, en outre, de ce que rapporte l'auteur, au sujet de la chemise du XIII[e] siècle, qu'à l'instar de celle-ci, «les bliauds et les chainses de l'époque romane étaient fendus dans le bas, devant et derrière, sans doute, pour pouvoir mieux se serrer autour de la taille, sous la ceinture du vêtement de dessus.» p. 39.
(5) **Ibid.**, p. 29.

Vers 1140, une révolution se produisit dans le costume et l'on vit s'introduire «la mode des vêtements longs pour les deux sexes.» (1) Chainse et, bliaud tombent jusqu'aux chevilles chez les hommes, comme chez les femmes, le chainse de ces dernières «dépassant quelquefois légèrement le bliaud. (2)

«Le chainse de toile garde les manches étroites; les poignets et l'encolure sont brodés.» (3)

Le bliaud «a une encolure plus dégagée que celle du chainse, de façon à montrer la broderie ou le galon de cette dernière (lisez: ce dernier). Pour montrer, de même, les poignets du chainse, les manches du bliaud sont courtes et s'évasent très largement. Sa taille est toujours serrée; ses pans sont amples et forment une jupe à plis.» (4)

D'une façon générale et pour les deux sexes, entre 1180 et 1340, les vêtements sont la chemise, la cotte, le surcot...» (5)

«Le bliaud roman passe de mode : vers 1230, il disparaît des sceaux...» (6)

«Quant au chainse, il continue d'être mentionné, mais sans grande fréquence et surtout comme vêtement d'enfant. Il est nettement distinct de la chemise, et se porte par dessus.» (7)

Il convient d'ajouter à ces extraits, concernant la chemise et le chainse, ce que l'auteur en dit dans sa table alphabétique.

«Chemise *(camisia, camisa, camicia)* vêtement qui se porte directement sur la peau. La chemise de laine porte généralement d'autres noms; la chemise de cainsil est de beaucoup la plus usitée; cet usage est universel au Moyen Age dans toutes les classe de la société. On la retiraît toutefois pour se mettre au

(1) ENLART, **loc. cit.**, p. 31.
(2) **Ibid.**, p. 33.
(3) **Ibid.**, p. 31 et 36.
(4) **Ibid.**, p. 31.
(5) **Ibid.**, p. 39.
(6) **Ibid.**, p. 38.
(7) **Ibid.**, p. 39.

lit. Les moines n'avaient pas droit à la chemise de toile, mais transgressaient très souvent cette règle.» (1)

«Chainse *(camicia, theristra)*, vêtement de dessous de l'époque romaine, tantôt identique à la chemise, tantôt porté entre la chemise et le bliaud. Il était à l'usage des deux sexes. Ses manchettes et son encolure étaient brodées lorsque celles du bliaud étaient assez dégagées pour les laisser voir.»

Mr. Enlart a raison de dire que, dès le Xe siècle, jusqu'au commencement du XIIIe siècle, le costume des hommes et des femmes comprend deux pièces principales, le chainse et le bliaud. Il eût bien fait néanmoins de raccourcir un peu cette période, puisque lui-même déclare plus loin que, dès 1180 jusqu'à 1340, ces vêtements firent place, «d'une façon générale et pour les deux sexes à la chemise, à la cotte et au surcot». (2) Le chainse, ajoute-t-il, n'est plus guère mentionné: «il est nettement distinct de la chemise et se porte par dessus». C'est bien reconnaître que le chainse est tout autre chose que la chemise. Dès lors, pourquoi traiter constamment ces deux mots en synonymes, comme s'ils étaient interchangeables?

En supposant même que le chainse se soit «transformé en chemise», comme l'a prétendu Quicherat, (3) cette transformation ne se serait opérée, suivant cet auteur, que vers le XIIe siècle: c'est donc un anachronisme que de regarder ces deux mots comme équivalents, dès les siècles antérieurs.

Le langage de M. Enlart s'explique par la définition qu'il donne de la chemise: «vêtement qui se porte directement sur la peau». (4) Le mot «chemise» constitue donc, à ses yeux, une

(1) ENLART, loc. cit., p. 552.

(2) L'auteur ne dit pas pour quelle raison il avance de dix ans la division proposée par Quicherat, de 1190 à 1340.

(3) QUICHERAT, p. 181.

(4) Elle ne figure que dans le Répertoire; mais l'auteur a marqué lui-même l'importance de ce dernier, renfermant, dit-il, «la définition des pièces du costume», ne «faisant pas double emploi avec les pages qui le précèdent» et «pouvant les éclairer parfois». Préface, p. VI.

appellation générique, ne visant pas la nature spéciale du vêtement, mais seulement son contact direct avec le corps. C'est pour cette raison que le chainse a cessé d'être une chemise; du jour où «la chemise» est venue s'interposer entre lui et la peau.

Mais, cette chemise, quelle est-elle? et comment se fait-il qu'au rebours de ce qui se voit constamment, ce soit l'acception générique qui se transforme en acception spécifique?

D'autre part si «chainse», synonyme de chemise, voulait simplement dire: «vêtement de toile, porté directement sur la peau», pourquoi continue-t-il de s'appeler du même nom quand il cesse de toucher cette dernière?

Ces contradictions, dans lesquelles sont tombés la plupart des auteurs, ont, toutes, leur origine dans la ressemblance des deux mots «chemise» et *camisia* et dans l'impression que deux termes, si voisins l'un de l'autre et servant tous deux à désigner un vêtement de toile, porté sur la peau, ne pouvaient être que des synonymes, exprimés, l'un en français, l'autre, en latin.

Cette impression ne fit pas seulement traduire *camisia* par «chemise»; elle conduisit également ,quand il fallut rendre du français en latin, à traduire «chemise» par *camisia!* (1)

Mais il existe, au sujet de cette prétendue synonymie, des faits plus décisifs qu'une simple similitude de mots.

Le mot *Camisia* n'est qu'une latinisation du nom germanique, désignant le vêtement de toile qui représentait la pièce fondamentale du costume national des Francs. Ce vêtement se portait, sans doute, sur la peau; mais ce n'est pas ce que visait

(1) L'Ordre du Sacre, écrit sous Charles V. en 1365, s'exprime ainsi au sujet de la chemise du Roi, qui devait être brûlée, après la cérémonie: Et sciendum quod ejus camisia propter sanctam unctionem debet comburi. Détail assez curieux: Godefroid n'admettant pas, semble-t-il, que camisia puisse signifier «chemise», inscrit en marge: «La Camisolle du Roy doit estre bruslée à cause de l'onction». Nous savons cependant que ce n'était point la Camisole royale qu'on brûlait de la sorte, mais bien la chemise que le Roi portait par dessous.

le nom de *Kamitja*. Celui-ci désignait une sorte de tunique ou de blouse, affectant certains caractères précis, que les Romains apprécièrent, paraît-il, et qui finit par être adoptée, dans une grande partie de l'empire, sous le nom de *Camisia*.

La *camisia* ne resta pas toujours strictement ce qu'elle était primitivement: elle évolua, dans une certaine mesure; mais tous les vêtements qui arrivèrent à se grouper sous ce nom, dans le monde militaire ou civil, comme dans le clergé, se distinguèrent toujours par des caractères communs, tels que leur forme très ajustée, notamment à l'endroit des manches, et le port d'une ceinture.

Le port direct sur la peau ne comptait pas parmi ces caractères essentiels de la *camisia;* ce n'était plus là une condition de sa nature, puisque, d'une part, les gens, devenus plus frileux, finirent par y ajouter un dessous de laine, sans qu'elle cessât d'être une «*camisia*» et que, d'autre part, nous voyons le nom de *camisia* s'étendre à l'aube ecclésiastique, qui, à coup sûr, ne touchait pas la peau.

En supposant donc que l'on soit fondé à définir la chemise: «vêtement qu'on porte directement sur la peau», cette définition ne correspond pas à la *camisia*, puisque celle-ci représente un objet bien plus précis, qui demeure ce qu'il est, qu'on le porte sur la peau, ou autrement.

Mais la définition que M. Enlart donne de la chemise n'est pas exacte, non plus. Ce nom n'est pas applicable à tout «vêtement qui se porte directement sur la peau», même si l'on en excepte la «chemise de laine», qui, suivant ce qu'accorde l'auteur, «porte généralement d'autres noms».

Le port direct sur la peau est de l'essence de la chemise bien plus que de la *camisia*. Mais il s'en faut de beaucoup qu'il suffise à la définir.

Il faut, dans sa définition, tenir compte de l'esprit du temps qui la vit inventer. La venue de la chemise est, en effet, l'annonce d'une vague nouvelle, qui, peu à peu, envahit le costume, sans l'avoir plus quitté depuis : nous avons nommé la Lingerie.

TABLE DES MATIERES

